



**VIENS
JOUER
AVEC
NOUS!**

Le Soleil, Reynold Lavoie

L'expansion de Davie est compromise

par Hélène BARIL

La crise financière aiguë dont souffre Dome Petroleum compromet le plan d'expansion des Chantiers maritimes Davie, a fait savoir, hier, le président de l'entreprise de Lauzon, propriété de Dome, M. Louis Rochette.

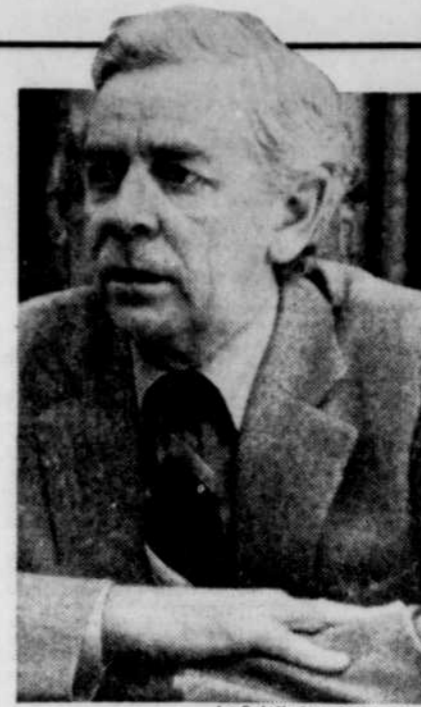
Participant à une conférence de presse de la Chambre de commerce de Québec, M. Rochette a toutefois assuré que même sans expansion, le nombre d'employés

des chantiers pourrait être maintenu à 2.500.

De plus, a-t-il dit, la Davie est une priorité pour Dome et il n'est pas du tout question qu'elle s'en départisse.

Pour éviter la faillite, la plus importante compagnie pétrolière canadienne a mis en vente tous ses actifs aux Etats-Unis.

**Voir A-2, DAVIE
autres textes, page A-3**



Le Soleil, Jean Volterra
Selon le président de Davie, M. Louis Rochette, les difficultés de Dome ne sont que passagères.

SPORT

**Tardif
ne sera
pas payé
à ne rien
faire
(Fillion)**

page C-1



LE SOLEIL



86e année, no 122
58 pages 4 cahiers

DERNIÈRE ÉDITION

QUÉBEC, VENDREDI 21 MAI 1982

• • Livraison à domicile (6 jours) \$2.00 • •
Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

Aux îles Malouines Les Anglais attaquent

LONDRES (AFP) — La force d'intervention britannique a lancé tôt ce matin une série d'opérations de débarquement de commandos sur les

Malouines, a annoncé le ministère de la Défense à Londres.

Ces opérations, qui sont encore en cours, sont accompagnées de bom-

bardements navals et aériens sur des objectifs militaires en divers points de l'archipel, notamment autour de la capitale, Port Stanley.

Au cours d'un transfert de troupes d'un bateau à un autre, préalable aux raids terrestres des commandos, un hélicoptère de la Royal Navy avec

30 hommes à bord s'est abîmé accidentellement en mer, selon le porte-parole du ministère. Un corps a été repêché, 20 hommes sont portés manquants et présumés morts, et les neuf autres ont été sauvés, a précisé le porte-parole.

Ces opérations interviennent sept semaines après l'invasion argentine des îles Malouines, le 2 avril dernier. Elles ont lieu au moment même où, de l'aveu du secrétaire général des Nations-Unies, M. Javier Perez De Cuellar, les efforts diplomatiques en vue d'une solution négociée ont échoué.

Le Conseil de sécurité de l'ONU se réunit à 10h pour des "consultations informelles" sur les opérations de commandos britanniques aux Malouines et l'échec de la mission du secrétaire général Javier Perez De Cuellar, a-t-on annoncé à l'ONU.

La réunion, précise-t-on, a été convoquée par le président en exercice au Conseil de sécurité, M. Ling Quing (Chine).

A Buenos Aires, une source militaire argentine haut placée a implicitement confirmé ce matin le débarquement de commandos britanniques sur les îles Malouines.

Cette source a qualifié "d'escarmouches" les opérations engagées et a affirmé que les pertes subies par les Britanniques sont de loin supérieures à celles données à Londres. Un communiqué du ministère britannique avait parlé d'un mort et 20 disparus, rappelle-t-on.

De même source argentine, on affirme que la rapidité avec laquelle la Grande-Bretagne a fait état de ses pertes — toutes enregistrées selon Londres lors d'un accident d'hélicoptère antérieur aux opérations de débarquement proprement dites — laisse penser que celles-ci "ne se limitent pas à 20 morts, mais sont bien supérieures à ce chiffre".

Vatican

"Dans ces heures si tragiques, nous rappelons à tous l'appel à la paix et à la prière lancé mercredi par Jean-Paul II", a déclaré vendredi Radio-Vatican en annonçant les opérations de débarquement britanniques dans les îles Malouines.

"La situation dans l'Atlantique-Sud devient de plus en plus grave", souligne l'émetteur du Saint-Siège, qui invite les fidèles à suivre samedi matin la messe que le chef de l'Eglise doit célébrer avec les cardinaux britanniques et argentins dans la basilique Saint-Pierre pour un règlement du conflit anglo-argentin.

L'évolution du conflit des Malouines dépend maintenant de la stratégie que va adopter le commandant de la flotte britannique, le contre-amiral Sandy Woodward, pour mener à bien sa mission de reprise de l'archipel, estime-t-on aujourd'hui dans les milieux informés de Londres.

L'amiral Woodward, a-t-on indiqué de bonne source, dispose d'une large marge de manoeuvre. Toutefois, de même source, on a précisé qu'il n'a pas été autorisé à bombarder les bases aériennes argentines continentales.

Le commandant de la flotte britannique doit donc agir sans trop exposer ses navires et ses hommes à d'éventuelles attaques d'avions argentins. Dans les milieux spécialisés, on en déduit qu'il va sans doute lancer une série de raids sur des objectifs assez faciles. Ces débarquements limités et la poursuite des opérations de

Voir A-2, MALOINES

Autres informations à la page D-1



UPI
La première ministre Thatcher quittant le 10 Downing Street ce matin après l'annonce de l'invasion des îles Malouines par les forces armées britanniques.

QUEBEC COUPE!

La santé: \$47 millions en moins

par Roger BELLEFEUILLE

Le gouvernement du Québec sabre de nouveau pour un montant de \$47.7 millions dans les services de santé. Les programmes visés sont les soins dentaires, les médicaments et les soins hospitaliers reçus hors Canada. Un ajout de \$2.5 millions est apporté cependant à la prévention dentaire.

Ces coupures ont été annoncées, hier, en conférence de presse, par le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson.

Selon les explications fournies, certaines des mesures touchées datent depuis plusieurs années et un réexamen s'imposait à la lumière du contexte économique et budgétaire actuel.

C'est le programme de soins dentaires qui écope le plus. Sinon, le programme aurait coûté \$130 millions pour l'année. La cisaille réduit le nombre et la fréquence de certains services.

Ainsi, l'ablation de dents ou de racines en milieu hospitalier n'est

plus couverte, ces actes pouvant être faits en cabinet privé, est-il avancé, sans aucune complication dans la majorité des cas.

En ce qui concerne les soins dentaires assurés pour les enfants et les assistés sociaux, entre autres modifications, les suivantes seront apportées, un mois après leur publication dans la Gazette officielle: — examen complet à tous les cinq ans plutôt qu'à tous les 18 mois,

Voir A-2, SANTE



Le Soleil, Jacques Deschênes
M. YVES BERUBE

le négociateur comme ça s'est fait par le passé. Le ministre Bérubé a clairement indiqué que le projet de loi serait adopté avant l'ajournement de l'été et que les coupures entreraient en vigueur dès le 1er juillet.

Le président du Conseil du trésor

Voir A-2, RETRAITE

Autres détails, B-2



Le Soleil, Reynold Lavoie
M. Pierre-Marc JOHNSON

Les régimes de retraite réduits

par Pierre PELCHAT

La situation se corse entre les trois centrales syndicales CEQ, CSN et FTQ, et le gouvernement québécois en vue des négociations pour le renouvellement des conventions collectives des 300.000 employés de l'Etat.

Le président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé, a déposé, hier, à l'Assemblée nationale, un projet de loi qui modifie à la baisse les

régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic, rejetant ainsi un des prérequis importants exigés par les représentants syndicaux avant d'entreprendre les négociations plus tôt que prévu, en juin.

Dans leur proposition du 10 mai, les trois centrales avaient demandé au gouvernement de ne pas agir unilatéralement dans les régimes de retraite et de continuer à

Le coût de la vie Depuis un an, Québec et Calgary se partagent les plus fortes hausses

par Hélène BARIL

L'indice des prix à la consommation a fait un bond de 0.5 pour 100 en avril, mais l'augmentation annuelle du coût de la vie, de 11.3 pour 100 plus élevée qu'en avril 1981, commence à marquer le pas puisqu'il s'agit de la plus faible hausse annuelle depuis décembre 1980 (11.2 pour 100). En mars, la hausse avait été de 1.3 pour 100.

Les données de Statistiques Canada, publiées ce matin, indiquent que les hausses du prix de l'habitation et, dans une moindre mesure, celles des aliments sont responsables de la hausse de 0.5 pour 100 enregistrée depuis mars.

À Québec, la hausse de l'indice des prix à la consommation a été de 0.5 pour 100 en avril. Depuis un an, Québec partage avec Calgary les plus fortes augmentations du coût de la vie.

En avril, les prix ont augmenté dans toutes les villes où Statistiques Canada fait enquête, à l'exception de Winnipeg où ils ont baissé de 0.1 pour 100.

Au Canada, le panier de provisions et un ensemble de services réguliers qui coûtaient \$100 en 1971, ont coûté \$257.30 en avril 1982, et le dollar de 1971 ne valait plus que 33.9 cents le mois dernier.

Etats-Unis

Par contre, aux Etats-Unis, l'indice des prix à la consommation établi chez nos voisins du sud par le secrétariat au Travail a augmenté de 0.2 pour 100 en avril portant ainsi la hausse pour les premiers mois de l'année à 3 pour 100. L'inflation réapparaît donc dans le bilan économique ainsi que l'a révoilé, ce matin, la publication de ces données statistiques.

Ce pourcentage de 3 pour 100 depuis le début de l'année est ramené cependant à 1.5 pour 100 une fois apportées les corrections qu'imposent les variations saisonnières.

En avril, la hausse de l'indice américain après une première baisse en 17 ans le mois précédent est surtout imputable au coût des aliments et de l'habitation qui ont neutralisé les baisses de prix des produits pétroliers.

L'indice des prix à la consommation des Etats-Unis est différent de celui du Canada et la comparaison entre les deux doit plutôt porter sur la tendance générale.

L'alimentation

Pour le mois d'avril, les prix plus élevés de certaines marques de bière et de diverses coupes de porc, la

Voir A-2, PRIX

**Le son dans LE SOLEIL
tous les vendredis...**

En plus de la chronique "DISQUES ET SPECTACLES" de PIERRE BOULET, vous pourrez lire, à compter de cette semaine, les chroniques de MARC SAMSON et JACQUES SAMSON sur la musique classique et les chansonniers.

Soyez à l'écoute de la musique tous les vendredis dans LE SOLEIL

PRIX

(Suite de la première page)

hausse du prix des fruits frais, surtout les pommes, sont responsables de l'augmentation des coûts de l'alimentation.

Les produits laitiers, le pain et les liqueurs douces ont aussi coûté plus cher en avril.

La hausse des coûts de l'alimentation a cependant été modérée par une baisse enregistrée pour le sucre, le poulet et les légumes frais.

L'usage et l'entretien des automobiles et des camions, incluant l'essence, la réparation et les primes d'assurance, ont aussi coûté plus cher en avril et sont responsables de la hausse de prix des produits autres que la nourriture.

La plus forte hausse de l'indice des prix a été enregistrée à Thunder Bay, en Ontario, 0,8 pour 100 et la plus faible à Saint-Jean, Terre-Neuve, 0,1 pour 100.

Voici les changements mensuels survenus dans les principales villes

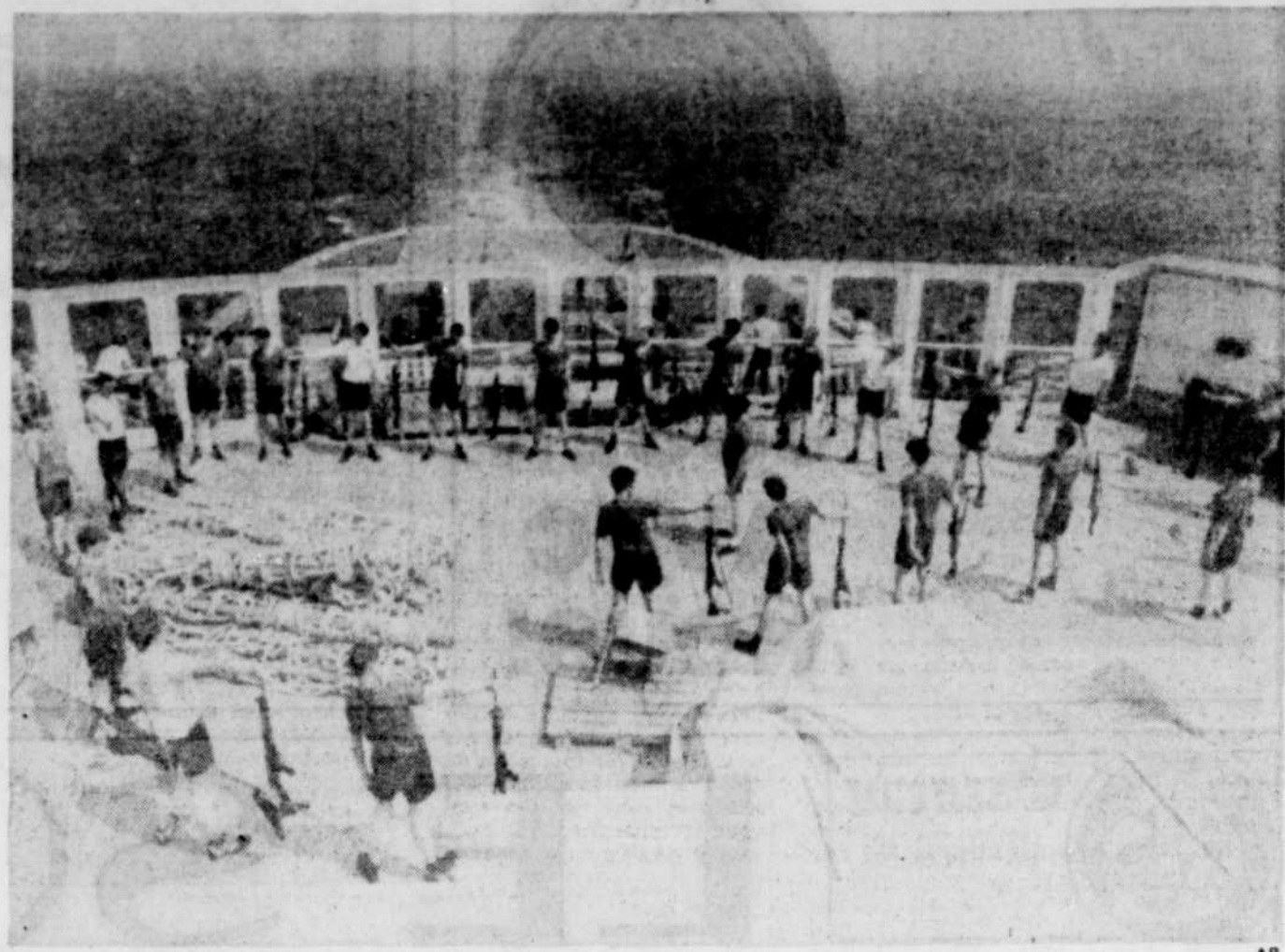
canadiennes, avec, entre parenthèses, l'augmentation depuis avril 1981: Saint-Jean, T.-N., 0,1 (10,4); Charlottetown, 0,4 (10,4); Halifax, 0,7 (10,0); Saint-Jean, N.-B., 0,2 (10,8); Québec 0,5 (12,5); Montréal, 0,7 (11,6);

Ottawa, 0,6 (11,0); Toronto 0,8 (11,8); Thunder Bay, Ont., 0,8 (11,2); Winnipeg, -0,1 (9,5); Regina, 0,4 (10,8); Saskatoon, 0,3 (11,3); Edmonton, 0,7 (12,4); Calgary, 0,7 (13,4); Vancouver, 0,7 (11,3).

Indice des prix à la consommation

	Avril 1982	Mars 1982	Avril 1981
Indice moyen	257,3	255,9	231,1
Habitat	249,8	248,4	219,6
Aliments	305,6	303,7	287,9
Transports	266,7	264,4	229,3
Vêtements	200,7	200,4	189,3
Loisirs, éducation	202,5	201,4	186,3
Tabac, alcool	230,1	229,6	198,9
Santé, soins personnels	240,2	239,0	217,7

Ce tableau permet de comparer l'indice des prix pour chaque article répertorié au mois précédent et à l'année dernière à la même période.



En route pour les îles Malouines, les militaires poursuivent leur entraînement à bord du Reine-Elizabeth II.

MALOUINES

(Suite de la première page)

harcellement des cantonnements argentins sur les Malouines devraient contribuer à l'affaiblissement du moral des troupes d'occupation de l'archipel, recherché par les Britanniques.

Les préparatifs de ces opérations sont totalement inconnus, aucun des envoyés spéciaux de la presse britannique n'ayant transmis de rapport hier.

Lors du sixième débat extraordinaire sur les Malouines à la Chambre des communes, hier, Mme Margaret Thatcher a rejeté sur l'Argentine la responsabilité de l'échec des négociations aux Nations-Unies. Mettant en doute la volonté réelle de l'Argentine de contribuer à un règlement négocié du conflit, le premier ministre britannique a laissé entendre que, seule, l'opération militaire restait ouverte.

Le secrétaire au Foreign Office, M. Francis Pym, a cependant rappelé que la Grande-Bretagne "n'a pas abandonné l'idée d'un règlement négocié", mais dans les milieux informés de Londres, on considère que le processus diplomatique devra être stimulé par une opération militaire britannique de grande envergure pour avoir des chances d'aboutir.

Mme Thatcher jouit d'un large soutien parlementaire en Grande-Bretagne au moment où, selon de bonnes

sources à Whitehall, elle a donné le feu vert à une invasion des Malouines. Lors du premier vote organisé aux Communes depuis le début de la crise, jeudi soir, la stratégie du premier ministre a été approuvée par 296 voix contre 33. Les Communes comptent 635 députés, mais nombre d'entre eux étaient absents jeudi soir.

Ce scrutin a été organisé à la demande des députés de l'aile gauche du Parti travailliste, contre l'avis du leader du Labour, M. Michael Foot. Les trois membres du cabinet fan-

tôme travailliste qui ont voté contre le gouvernement, infligeant un "coup de poignard dans le dos" des troupes qui s'apprentent à combattre dans l'Atlantique Sud, selon M. Foot, se verraient sans doute priver de leurs portefeuilles par le leader travailliste.

Le Labour apparaît ainsi profondément divisé sur la question des Malouines, ses dirigeants soutenant l'action du gouvernement, et son aile gauche réclamant un cessez-le-feu immédiat et sans condition.

Raymond Garneau fera sa rentrée politique en juin

MONTREAL (PC) — L'ex-ministre libéral Raymond Garneau effectuera sa rentrée politique à la mi-juin, sous le parrainage des libéraux fédéraux.

C'est ce qu'affirme le quotidien Le Devoir dans sa dernière livraison, en précisant que M. Garneau prononcera alors un discours important, entouré de plusieurs membres du cabinet et du caucus libéral fédéral.

En plus, la rentrée politique de M. Garneau se fera au moment même où Claude Ryan tentera à nouveau d'ap-

aiser la contestation et de défendre son leadership devant ses propres militants.

M. Ryan doit en effet présider la réunion du conseil général du Parti libéral du Québec, avec la participation de quelque 300 délégués des associations de comtés, les 12 et 13 juin prochain à l'université Laval.

En principe, ces délibérations doivent porter sur le projet de manifeste préparé par la commission politique en vue du congrès d'orientation de septembre prochain.

DAVIE

(Suite de la première page)

Mais M. Rochette se refuse à envisager le pire: les difficultés de Dome, selon lui, ne sont que passagères, comme celles de beaucoup de grandes sociétés affectées par la dépression du marché mondial du pétrole.

A son avis, rien ne menace sérieusement la Davie. "Nous sommes une compagnie autonome, a souligné M. Rochette, nous avons nos propres structures financières et surtout, nous sommes rentables."

Le président a précisé qu'actuellement, la Davie remplit des contrats d'exportation et n'a aucune commande de Dome. Le marché le plus prometteur de l'entreprise de Lauzon, la construction de plates-formes semi-submersibles, ne sera pas affecté par les difficultés financières de Dome, selon lui, parce que ce n'est pas vrai que Dome est le principal acheteur de ces plates-formes.

Rachat Advenant une faillite de Dome dont les actifs sont évalués à plus

de \$10 milliards, la Davie serait mise en vente et M. Rochette s'est dit convaincu que l'entreprise de Lauzon pourrait, avec d'autres propriétaires, poursuivre ses activités. Il n'a pas écarté la possibilité qu'il rachète lui-même la compagnie dont il a été propriétaire avec trois autres hommes d'affaires de 1976 à 1981.

"Ça dépendrait des conditions", a lancé M. Rochette. MM. Rochette, Marcel Lafrance, William White et Maurice Provencher avaient acquis la Davie, en 1976, de Power Corporation au coût de \$10 millions.

En juin 1981, Dome Petroleum de Calgary achetait la Davie pour \$38 millions. En quatre ans, la compagnie albertaine est devenue la plus importante compagnie pétrolière canadienne en acquérant, en plus de la Davie, Siemens Oil and Gas, Mesa Petroleum, Kaiser Petroleum, Trans-Canada pipeline et Hudson's Bay Oil and Gas.

Les graves problèmes de liquidités qu'éprouve actuellement

Dome résultent de ces nombreuses acquisitions, particulièrement de celle, fort coûteuse, de la Hudson's Bay Oil and Gas. Ainsi, la dette à long terme de la compagnie s'élève à \$5 milliards et la vente de tous les actifs aux Etats-Unis, de laquelle Dome espère retirer \$1 milliard, servira à acquitter les intérêts sur cette dette, qui atteignent cette année \$920 millions.

En chute libre

Dome a déjà vendu une partie de ses actifs pour \$1,5 milliard et d'autres, situés en Indonésie, ont aussi été mis en vente.

La compagnie a de plus perdu \$26 millions au premier trimestre de 1982 et hier, aux bourses américaine et torontoise, les actions de Dome étaient en chute libre.

A l'American Stock Exchange, les titres de Dome Petroleum ont été les plus actifs et ont terminé la journée en baisse de \$1, à \$5,50. A Toronto, les actions de Dome valaient \$6,87 hier, contre \$8 à la clôture, mercredi.

Inquiétude

Par ailleurs, à Lauzon, c'est le moral des travailleurs qui a dégringolé, hier. La menace de la faillite de Dome a été le principal sujet de conversation des travailleurs, a indiqué au SOLEIL le président du syndicat, Yves Deschênes. La mauvaise nouvelle a surpris tout le monde, a-t-il dit, et l'inquiétude s'est installée là où il n'y avait, depuis l'achat de la Davie par Dome, que de l'optimisme.

Le carnet de commande de la Davie est rempli jusqu'au printemps 1983 et les autres contrats que pourraient décrocher la compagnie sont tous retardés par la récession.

SANTÉ

(Suite de la première page)

examen de rappel à tous les 12 mois plutôt qu'aux six mois;

— réduction du nombre de certaines radiographies;

— pour les assistés sociaux, séance de nettoyage des dents, d'enseignement et de démonstration des mesures d'hygiène une fois par année, plutôt que deux fois l'an;

— restrictions à certaines dents des actes d'odontologie et de restauration pour les enfants de moins de cinq ans et ceux de moins de neuf ans;

— pour les assistés sociaux, le remplacement d'une prothèse sera accepté cinq ans après l'obtention d'une première, mais la réparation demeure assurée.

Soins hospitaliers

Les soins hospitaliers "touristiques" hors du Canada sont également réduits. A compter du premier juillet, les coupures suivantes entrent en vigueur:

— non-remboursement à l'étranger des soins électifs, c'est-à-dire ne nécessitant aucune urgence; la régie rembourse à l'heure actuelle 75 pour 100 de ces frais;

— pour les cas d'urgence, accident ou maladie subite, remboursement des frais jusqu'à concurrence de \$700 et 50 pour 100 de la facture excédentaire, ce qui couvrirait environ 83 pour 100 des réclamations.

Ces modifications doivent permettre une économie de \$6,5 mil-

lions sur un déboursé global de \$15,4 millions pour l'année en cours. Le ministre des Affaires sociales suggère aux voyageurs et aux touristes de recourir à l'assurance privée.

Il est à noter cependant que les frais encourus pour les visites à un médecin ou autres professionnels de la santé hors Canada continuent d'être assurés selon les tarifs en vigueur au Québec.

Les potions magiques

Quant à la liste des médicaments assurés, elle sera allégée de 415 produits, dont 252 médicaments, soit une économie de \$5,8 millions pour les produits et de \$5,4 millions en honoraires pharmaceutiques. La liste contiendra alors 2,925 produits, soit encore 45 pour 100 de plus qu'en Ontario et 90 pour 100 de plus qu'en Saskatchewan.

Des produits médicamenteux ne nécessitant pas d'ordonnance mais jugés essentiels, comme l'insuline (diabétiques), la théophylline (asthmatiques), la nitroglycérine (cardiaques) et les analgésiques (presque tout le monde) continuent d'être assurés.

La gratuité des médicaments couvre les assistés sociaux et les personnes âgées de 65 ans et plus. Des cas d'exception sont prévus, lorsqu'un médicament est requis, mais non assuré, avec justification médicale.

RETRAITE

(Suite de la première page)

son ne croit pas que l'adoption de ce projet de loi puisse compromettre les négociations avec les trois centrales syndicales qui doivent en principe débiter en juin. Du côté syndical, on a émis en début de semaine des doutes sur la bonne foi du gouvernement à vouloir négocier.

Au cours d'une conférence de presse, hier, pour expliquer les détails de ce projet de loi qui réduit les avantages consentis aux employés de l'Etat dans les régimes de retraite, M. Bérubé a indiqué que le gouvernement se devait de prendre ses responsabilités devant la crise budgétaire qui affecte les finances publiques.

"Si nous avions pensé qu'il n'était pas possible d'avoir des négociations, le gouvernement aurait légiféré les conditions de travail de ses employés pour les trois prochaines années alors qu'au contraire, ce n'est pas ça qu'on a choisi", a-t-il soutenu.

Le ministre Bérubé n'a cependant pas fermé la porte à la négociation mais en autant que les sommes que l'on veut couper atteignent l'objectif qu'on s'est fixé. "Les moyens, nous avons dit que nous les prendrions et, nous les prenons, mais nous les prenons de

telle façon qu'il est toujours possible à une table de négociation de voir si d'autres moyens ne seraient pas plus appropriés. Et, ça, c'est l'ouverture à la négociation que nous acceptons", a-t-il affirmé en pesant bien ses mots.

D'autre part, le responsable gouvernemental des négociations dans le secteur public a indiqué qu'il n'était pas dans l'intention du gouvernement de défrayer le coût total des salaires des employés syndiqués qui siègeront aux divers comités de négociation, en réponse à la demande des trois centrales qui insistent pour que le gouvernement assume, comme par le passé, la totalité de ces frais. Il s'agit du deuxième prérequis qui n'est pas accepté par le gouvernement.

A ce sujet, M. Bérubé a rappelé qu'un des objectifs de la négociation est de réduire les dépenses. Lors du dernier front commun en 1979, les frais de négociations syndicales avaient occasionné des déboursés de quelque \$15 millions à l'Etat. Pour cette année, ces dépenses pourraient avoisiner \$25 millions. Le gouvernement propose de ne payer que la moitié des salaires des négociateurs syndicaux.

Selon M. Bérubé, cette façon de procéder va inciter les syndicats à réduire à l'essentiel les comités de négociation et va contribuer à accélérer les négociations. Il a associé le paiement total par l'employeur des salaires des représentants syndicaux à la table des négociations à ce qu'on retrouve dans des syndicats de boutique.

En ce qui concerne la demande d'inclusion des enseignants d'institutions privées dans le régime de négociation du secteur public, ce qui faisait partie de la proposition de négociation des trois centrales, le président du Conseil du trésor a confirmé qu'il n'en était pas question.

On s'attend à ce que dans les prochains jours, le ministre Bérubé fasse connaître la date du dépôt des offres complètes et globales aux syndicats du secteur public.

la robe-camisole 24.95

la valeur exceptionnelle

c'est la favorite de twik pour les jours de grande chaleur. coulissée à la taille, jupe légèrement évasée avec deux petits plis plats à l'ourlet. combinaison de tricot et toile de coton jaune, blanc, marine ou kaki. 5 à 11.

la maison **Simons**
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

la chemise de rugby 19.99

faite spécialement pour twik

blanc et marine, blanc et rouge ou marine et rouge, la chemise de rugby twik est en pur coton avec col et patte de boutonnage intérieure en coton tissé blanc, p.m.g.

la maison **Simons**
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

LA QUOTIDIENNE
(tirage de jeudi)
9-0-2
Informations: 643-8990

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNES (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
647-3233 Samedi: 9h00 à 12h00
647-3233 647-3394
RENSEIGNEMENTS REDACTION
LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au
numéro 390, rue St-Vallier est, Québec,
G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier
de la deuxième classe - Enregistrement no
1206".

Construction d'une cale sèche à Lauzon Garon craint la victoire des Maritimes

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Le député de la circonscription de Lévis à l'Assemblée nationale, le ministre Jean Garon, craint que le lobbying des provinces maritimes auprès du gouvernement fédéral pour l'obtention d'une cale sèche "courte" (un genre n'existant pas encore au Canada et est nécessaire pour la construction des plates-formes de forage semi-submersibles), ait une conséquence qui soit fatale au projet d'expansion de Davie, à Lauzon.

"Parce que, dans la région de Québec, les organismes ne font pas de pressions", a expliqué M. Garon, ces jours derniers, à l'occasion d'une rencontre avec les maires de la partie est de la circonscription de Lévis. C'est un appel pressant que ce député provincial a lancé aux municipalités ainsi qu'aux autres organismes de son comté, "afin que le cabinet fédéral sente une volonté du milieu québécois".

Depuis quelques semaines, le député Garon est revenu sur le sujet à plusieurs reprises. En insistant pour la première fois devant un groupe d'élus municipaux, il a signalé le besoin d'une décision très prochaine dans ce dossier. Les pressions du milieu doivent donc se faire vite! Les organismes ne peuvent prendre pour acquis que la cale sèche "courte" doive obligatoirement être placée à Lauzon, et le plus gros chantier maritime au pays, dit avec conviction M. Jean Garon.

"Une question politique" C'est une question d'ordre politique, affirme le député provincial de Lévis, M. Garon. M. Garon déplore ainsi la lenteur qui caractérise tout le dossier des projets de modernisation du chantier maritime de Lauzon.

"Lorsqu'on compare cette lenteur avec la rapidité et la générosité avec lesquelles le fédéral est intervenu en faveur des chantiers maritimes des autres provinces, soit par des subventions aux investissements, soit par des contrats, il y a de quoi se poser de

sérieuses questions!"

Il y a deux ans, ajouta M. Garon, quand le projet de Davie a été présenté à Ottawa, il avait déjà l'appui du ministre québécois de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme. Étaient alors prévus la réparation et le prolongement du quai Murphy, le recouvrement d'une cale sèche et de nouveaux ateliers de tuyauterie et d'acier.

"Il aura fallu près d'un an aux différents intervenants fédéraux pour s'entendre entre eux et accoucher d'une première contre-proposition. Cette dernière faisait l'objet de discussions au niveau d'un comité fédéral-provincial, lorsqu'en juin 1981, suite à l'achat des chantiers Davie par Dome Petroleum, le fédéral annonça qu'il fallait tout remettre en question, même si le nouvel acquéreur se disait prêt à reprendre à son compte le projet tel qu'il était."

M. Garon semble en effet très bien connaître le dossier: "C'est à l'automne de 1981, que Dome Petroleum a présenté un nouveau projet

reprenant les grandes lignes du précédent, mais y ajoutant la construction d'une cale sèche courte, indispensable à la construction de plates-formes de forage semi-submersibles et de bâtiments spéciaux requis pour l'exploration dans la mer de Beaufort."

La réponse rapide qui avait été demandée au gouvernement fédéral avait été promise avant le 1er novembre 1981 par le ministre de Bané, dit Jean Garon, en signalant qu'un contrat pour la construction d'une plate-forme semi-submersible pour Péro-Canada risque d'aller dans les Maritimes ou au Japon.

Questions de Garon

"Que cache la lenteur du gouvernement fédéral dans ce dossier? S'agit-il pour lui de laisser le temps aux chantiers des provinces maritimes de réaliser les programmes de modernisation, qu'il a lui-même généreusement subventionnés? L'intention du gouvernement fédéral est-elle de concentrer dans les Maritimes

la construction de plates-formes de forage, alors que les arguments d'infrastructures déjà existantes et de proximité des entreprises connexes, qui sont si pratiqués lorsqu'il s'agit de justifier la concentration de l'industrie automobile en Ontario, jouent cette fois en faveur du Québec?"

Au-delà de ces interrogations, le député provincial de Lévis affirme: "C'est déjà un véritable scandale que le fédéral ait permis que les deux premiers contrats octroyés par Péro-

Canada pour la construction de plates-formes semi-submersibles (de \$100 à \$140 millions / pièce) aillent au Japon, sans qu'il ait au moins cherché à accélérer le programme de construction d'une cale sèche courte. S'il fallait maintenant que sa lenteur, qu'elle soit due à de l'incompétence ou à un préjugé favorable aux provinces maritimes, permette une troisième fois que nos taxes servent à créer de l'emploi au Japon, ce serait tout simplement odieux".

Biron juge vital l'argent d'Ottawa

par Réjean LACOMBE

La participation financière du gouvernement fédéral au projet d'agrandissement des chantiers maritimes Davie Shipbuilding de Lauzon et à la construction d'une cale sèche pour les superpétroliers est considérée par le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, comme une condition essentielle à la réalisation de ce projet de \$193 millions.

Les difficultés financières de la Dome Petroleum de Calgary à qui appartient les chantiers maritimes de Lauzon n'ont pas été sans inquiéter le ministre Biron et le député péquiste de Bellechasse, M. Claude Lachance.

Tout en considérant ce projet comme étant la priorité de son ministère pour la région de Québec, le ministre Biron a attribué au gouvernement fédéral les problèmes financiers de la Dome Petroleum.

Selon le ministre Biron, les hauts taux d'intérêt maintenus par les autorités fédérales sont en grande partie responsables des difficultés financières que rencontrent, non seulement la Dome Petroleum, mais aussi les petites et moyennes entreprises québécoises.

On sait que cet empire pétrolier de \$10 milliards doit payer cette année une somme de \$920 millions en taux d'intérêt.

Quoi qu'il en soit, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a indiqué que le gouvernement du Québec avait l'intention de "participer et d'aider l'entreprise Davie" dans ses démarches auprès des dirigeants fédéraux.

65 pour 100

Le ministre Biron a rappelé qu'au

cours de la dernière année, le gouvernement d'Ottawa avait contribué financièrement à la construction de cales sèches en Colombie-Britannique en défrayant 100 pour 100 du coût des dépenses. A Halifax, selon le ministre, le fédéral a contribué dans une proportion de 69 pour 100 à une telle construction, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, Ottawa a fourni 61 et 100 pour 100 des dépenses.

"Le gouvernement du Québec, de préciser le ministre Biron, demande au gouvernement fédéral de contribuer dans une même proportion au projet de Davie. On veut la même chose. Si le fédéral se décide à donner au moins 65 pour 100, l'entreprise Dome et le gouvernement du Québec construiront rapidement cette cale sèche qui pourra donner du travail à plusieurs milliers de travailleurs sur la rive sud de Québec."

Revenant à la charge, le député de Bellechasse a demandé au ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme s'il entendait suggérer aux autorités fédérales de ramener à 9,7 pour 100 le taux d'intérêt dans le but de venir en aide à Dome comme ce fut le cas pour la firme Bombardier qui a obtenu un contrat de \$1 milliard pour la construction de 825 voitures de métro de New York.

Le ministre Biron estime qu'il s'agit là d'un taux d'intérêt raisonnable qui aurait pour fonction de permettre aux entreprises québécoises de "vivre convenablement".

"Tout ce qu'on demande, d'indiquer M. Biron, c'est qu'on finisse cette folie de taux d'intérêt élevés. On pourra alors relancer les petites et moyennes entreprises et même les grandes entreprises comme Dome."

L'avenir de Davie assombri par Dome

OTTAWA (d'après PC) — Tandis que le spectre de la faillite se dessine dans l'horizon de Dome Petroleum, on ne cachait pas hier au gouvernement fédéral l'inquiétude que soulève la situation précaire de la compagnie de Calgary quant à l'expansion des Chantiers maritimes Davie à Lauzon.

"Les dettes de Dome se chiffrent à \$4,7 milliards, c'est beaucoup d'argent, même si l'investissement nécessaire à Lauzon peut sembler peu important" de faire valoir le sous-ministre Robert Montreuil du ministère de l'Industrie, responsable du dossier.

Toutefois, toujours selon le fonctionnaire on ne peut dissocier la santé financière globale de la compagnie des investissements qu'on prévoit y faire et il est évident que le fait que la compagnie semble battre de l'aile soulève des inquiétudes.

"C'est un élément important qui n'est pas sans nous causer des préoccupations", ajoutera M. Montreuil, parlant des récents développements dans la situation financière de Dome.

S'il se réalisait, ce projet de modernisation et d'expansion des chantiers de Lauzon créerait entre 1,000 et 1,500 emplois tout en permettant à la compagnie de s'attaquer au marché lucratif des plates-formes de forage

semi-submersibles. En rapport avec l'ensemble du plan de développement de Dome, un empire pétrolier de \$10 milliards, l'expansion des Chantiers maritimes Davie, nécessitant \$200 millions environ "semble peu de chose" a indiqué M. Montreuil.

Ottawa tient toujours par ailleurs pour "exagérée" la part réclamée par Dome qui demandait que les gouvernements financent environ 82 pour 100 l'investissement requis.

Dans un geste désespéré visant à éviter ce qui pourrait constituer la plus importante faillite de l'histoire du pays, Dome mettrait mercredi en vente tous ses actifs pétroliers aux États-Unis.

Ça sent pas bon

"Ça sent pas bon", a lancé hier le député libéral de Lévis, M. Gaston Gourde ajoutant que "dans un avenir immédiat, il ne fallait pas s'attendre que le gouvernement donne suite au projet d'expansion".

"Je pense qu'en administrateur consciencieux, Ottawa ne pourrait se permettre d'investir dans une compagnie en déroute financière", a-t-il ajouté signalant "qu'avec ce projet, on voulait créer des emplois, mais pas à n'importe quel prix".

Bois de Coulonge sera un parc urbain sans concours hippiques

par Raymond GAGNE

Il n'y aura plus de concours hippique à Bois de Coulonge. Cet espace vert de Québec deviendra un parc urbain régional.

Le ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Alain Marcoux, a annoncé hier, en conférence de presse donnée au Bois de Coulonge, une consultation publique portant sur la vocation générale et future de ce parc.

Citoyens, municipalités et organismes sont invités, d'ici le début du mois de juillet, à faire connaître au ministre Marcoux quelle vocation ils privilégieraient pour ce domaine à la fois agricole, horticole et forestier qui a, pendant de nombreuses années, abrité la résidence officielle du lieutenant-gouverneur.

Les mémoires devront être adressés à la Direction des communications du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

Objectifs

Le ministre Marcoux a précisé que son ministère avait l'intention de demeurer le gestionnaire de Bois de Coulonge.

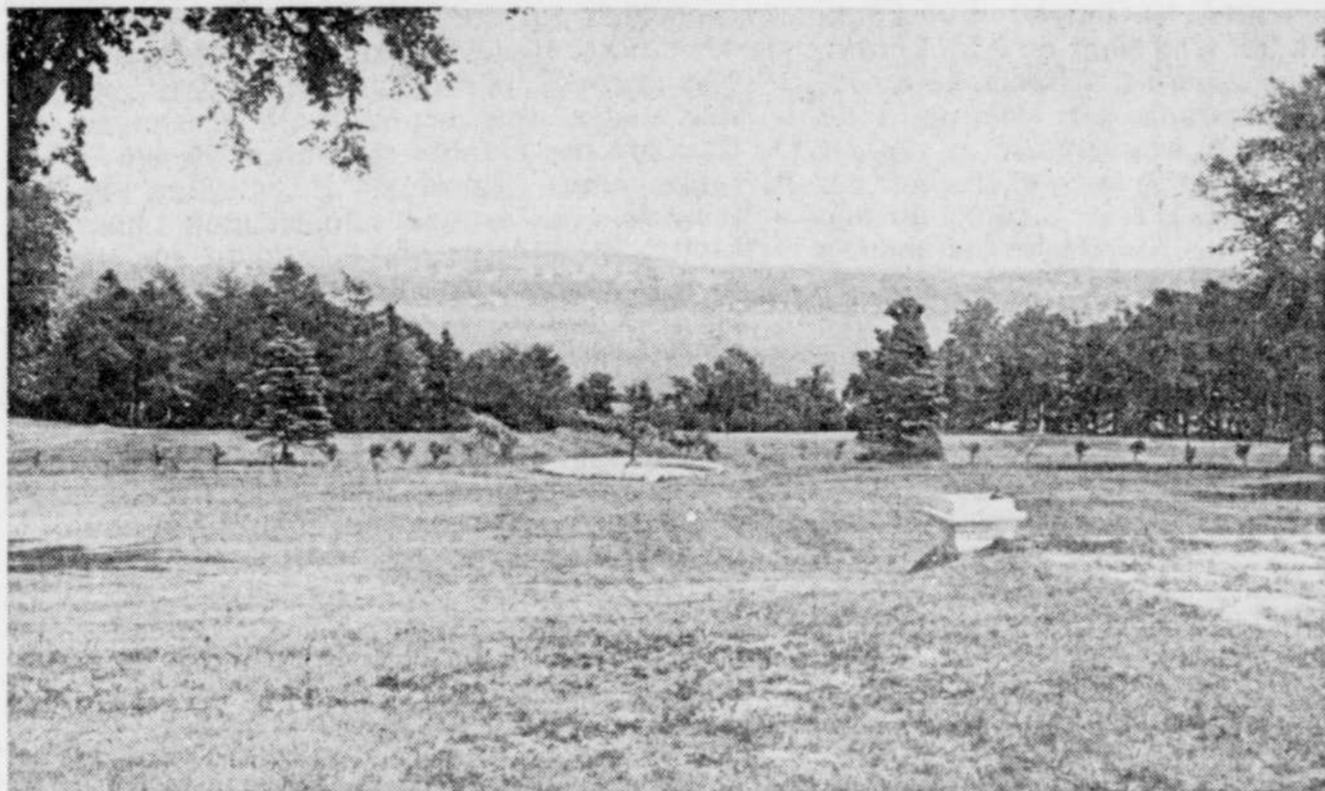
Dans cette perspective, le MT-PA a l'intention d'amorcer l'aménagement du site le plus rapidement possible, préférentiellement en 1983.

C'est une des raisons pour lesquelles le laps de temps accordé pour remettre des opinions ou des mémoires sur la vocation générale du parc est relativement courte.

Le ministre estime qu'il est facile pour tous les intéressés de se faire une opinion rapidement sur ce point particulier. M. Marcoux s'attend d'ailleurs à un consensus là-dessus.

Dans l'esprit du ministre, Bois de Coulonge devrait être consacré parc urbain régional.

En tant que tel, il serait voué



Les concours hippiques à Bois de Coulonge sont maintenant choses du passé.

spécialement aux activités de détente, de récréation et d'éducation pour des petits groupes et spécialement pour les familles.

Ce type d'utilisation s'insère aisément à l'intérieur des deux objectifs principaux du ministère, à savoir, rendre accessible le parc au public et y protéger rigoureusement l'environnement naturel, en particulier le boisé.

Les options

Le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement a présenté, hier, aux citoyens de même qu'aux représentants des mu-

nicipalités et des organismes intéressés une option schématisée de ce que pourrait être la vocation générale de Bois de Coulonge.

Le ministre a toutefois bien pris garde de préciser qu'il s'agissait là d'une option qui ne devait pas mettre en sourdine le fait qu'il puisse y en avoir d'autres.

C'est d'ailleurs là l'un des buts visés par la consultation publique qui se poursuivra jusqu'au début de juillet. Voir si, justement, il n'y aurait pas d'options meilleures que celle qui est suggérée par le ministère.

Une fois un consensus établi quant à la vocation générale du

site, le ministère préparera un schéma d'aménagement. Le ministre Marcoux, a laissé entendre qu'il y avait une seconde phase de consultation. Sous la forme d'audiences publiques? L'hypothèse n'est pas rejetée.

Le ministre Marcoux a fait savoir de plus que son ministère avait déjà consacré, en 1981, \$174,000 à l'amélioration du boisé et qu'en 1982 il dépensera également à ce chapitre une somme d'environ \$100,000.

Le schéma présenté hier par le ministre Marcoux a été réalisé par la maison Carole Fernet associés, architectes paysagistes.

Le dossier François-Charon est entre les mains de Québec

par Roger BELLEFLEUR

Le ministère des Affaires sociales (MAS) reprend à toutes fins utiles en main le dossier de l'aménagement du centre François-Charon piloté jusqu'ici par le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS).

M. Luc Malo, sous-ministre adjoint, multiplie en effet les rencontres avec les organismes actuellement ou éventuellement locataires de l'édifice du boulevard Hamel, à Québec. Mercredi, il a eu un échange avec les autorités du centre François-Charon, et hier, c'était au tour de l'Institut des sourds de

Charlesbourg. Dans ce dernier cas, l'établissement devra soumettre son propre dossier d'ici le 31 mai.

Nouvelle rencontre la semaine prochaine, cette fois avec tous les établissements impliqués: CRSSS, centres Louis-Hébert, François-Charon, centre de services sociaux et Partagec.

Toutefois, le MAS a déjà pris action. La Corporation d'hébergement du Québec, qui relève de ce ministère et propriétaire de l'édifice, est autorisée à signer les baux avec les locataires actuels et éventuels. Ce qui règle la question de la gérance.

Par contre, le ministère ne semble pas vouloir laisser traîner en longueur la préparation des plans et la consultation sur l'utilisation maximale des locaux. L'échéance est fixée au 15 juin.

Pour ce qui est du centre Louis-Hébert, dont le bail à Jeffrey Hale se termine le 31 décembre, les travaux d'aménagement à François-Charon devront être terminés pour respecter cette échéance. Dans un communiqué, le ministère s'engage à répondre d'abord aux besoins des personnes handicapées avant d'utiliser l'édifice à d'autres fins.

Un rouleau compresseur

Joint au téléphone par LE SOLEIL, le directeur général de François-Charon, M. Robert Sabourin, estime que le ministère des Affaires sociales, avec sa précipitation, utilise la technique du rouleau compresseur.

En refusant le moratoire demandé par l'é-

tablishement afin de permettre la préparation d'un nouveau plan d'utilisation maximale des lieux, dans le respect de la vocation première de François-Charon, soit la réadaptation physique, le MAS, croit M. Sabourin, impose la règle du bâillon.

Il ne voit pas la nécessité d'en arriver à un

plan final d'ici le 15 juin. D'autant plus, ajoute-t-il, que Louis-Hébert pourrait dépasser l'échéance de son bail, à la fin de l'année, sans aucun problème.

Le Trident présente au Capitot
PIAF
sur scène ce soir — Rés.: 694-0806

demain samedi
Voyez les cahiers publicitaires de
MIRACLE MART
PASCAL SEARS
INSÉRÉS DANS CE JOURNAL

trans-action
MORIN ASSOCIÉS COURTIERS INC.
A VENDRE
Ste-Foy, Édifice à bureaux et entrepôt, 2 étages, 15,443 p.c., 1964, charpente d'acier-béton, stationnement 50 autos, vendeur financerait à 13%.
Trans-Action Morin & Associés Courtiers Inc.
Jean-Yves Lessard, Claude Amyot
683-2103

Vous êtes fervent de la cueillette des champignons?
Venez rencontrer
DENIS LEBRUN
auteur de
CHAMPIGNONS DU QUÉBEC
(guide pratique d'identification de 105 espèces, en couleur)
Il sera à notre librairie du Vieux-Québec
le SAMEDI 22 MAI
de 14 à 16 heures
Librairie Garneau,
Vieux-Québec
47, Buade

La Clinique
BELLEMARE ENR.
SPÉCIALITÉ:
VERRES DE CONTACT
Toujours au même endroit
ÉDIFICE DU BOULEVARD
350, boul. Charest est
Voisin du Spécialiste du Stylo
STATIONNEMENT GRATUIT
522-3924

Profitez du vaste choix durant notre
GRANDE VENTE
de véhicules motorisés neufs ou usagés

Centre de Roulettes Motorisées
RAYMOND LEBLANC
4000, boul. Hamel, Québec
872-0403
SEUL DEPOSITAIRE
• Citation
• Itasca
• Bendix
HEURES D'OUVERTURE
de 10 h à 20 h, du lundi au vendredi; de 10 h à 15 h, le samedi
le dimanche, sur rendez-vous

L'ambitieux projet de Laurin



anne-marie
voisard

Fabrique de chômeurs, voie de garage pour les cas problèmes, parent pauvre du système d'éducation... le cours professionnel à l'école secondaire a fort mauvaise réputation. Personne n'a l'habitude de se priver pour le rendre responsable de bien des maux, dont le pire est, sans doute, le phénomène des "décrocheurs". Plus de 30 pour 100 des jeunes quittent le secondaire avant d'avoir obtenu leur certificat de fin d'études.

Dans cette perspective, on peut s'étonner que le document du ministre de l'Éducation, Camille Laurin, sur "la formation professionnelle des jeunes", rendu public il y a une semaine, n'ait pas connu un plus grand retentissement. Vingt ans après la réforme Parent, le ministre Laurin tente de réhabiliter l'enseignement professionnel. C'est une question qui le préoccupe depuis longtemps. Il veut assurer à tous les jeunes, y compris ceux du secteur professionnel, une solide formation de base.

Sans être présenté comme un livre blanc, le document du ministre Laurin en a l'envergure. On y retrouve aussi une continuité avec le nouveau régime pédagogique à l'élémentaire et le livre blanc sur "les collèges du Québec". M. Laurin fait référence à ces deux documents, en particulier lorsqu'il insiste sur les liens nécessaires entre les divers niveaux d'enseignement. Pour le ministre, la formation des jeunes est un tout qui a son point de départ en maternelle. C'est là, bien souvent, que commence l'étiquetage. Cet enfant éprouve des difficultés: déjà son avenir est

tracé: voies allégées et secteur professionnel, court ou long, selon la gravité des problèmes.

C'est précisément contre ces catégorisations qui isolent les jeunes (les bons, d'un côté; les pas bons, de l'autre) que veut lutter le ministre. Pour y arriver, il apporte une série de mesures dites "propositions de relance et de renouveau" qui s'appliquent, pour la plupart, au niveau secondaire. M. Laurin rêve de garder les élèves plus longtemps à l'école. C'est pourquoi il décide de reporter après le secondaire V, si possible, le début de la formation professionnelle. Les intentions du ministre sont fort louables et on comprend qu'en cette période de pénurie d'emplois, elles puissent faire l'affaire de bien du monde. Il faut craindre cependant que les jeunes, déjà dégoûtés de l'école, ne continuent à la quitter avant même d'avoir appris les rudiments d'un métier.

Il est vrai que le ministre se propose d'apporter aussi des transformations au cours général en y introduisant des notions de technique. La formation de base, c'est plus que les arts, les lettres ou les mathématiques. S'il n'en tient qu'à M. Laurin, l'élève qui se prépare à l'université devra, comme ses camarades qui s'orientent du côté professionnel, être capable de réparer une poignée de porte ou de changer un pneu d'automobile. Il reste à souhaiter que les filles pourront bénéficier des mêmes apprentissages. Autant que les garçons, elles ont besoin d'un minimum de connaissances techniques.

Cette volonté de réconcilier les humanités et la technique est en quelque sorte le pivot autour duquel s'articule l'actuel projet de réforme. C'est aussi un grand défi

puisque M. Laurin tente de réussir là où précisément la réforme Parent a échoué. Tous formés dans les anciens collèges classiques, les auteurs du rapport Parent, malgré le discours, n'ont jamais été capables de convaincre parents et enfants que l'enseignement professionnel et l'enseignement général étaient d'égal valeur. M. Laurin saura-t-il faire mieux?

Dès les premières années d'école, les différences prennent forme dans l'esprit des jeunes. Tel enfant est fort en français et en mathématiques? Il est promis à de hautes études. On l'imagine médecin, avocat, ingénieur. Tel autre a des difficultés? Déjà, on songe au cours professionnel. Et si les choses s'aggravent et que cet enfant manifeste des difficultés de comportement, l'orientation se précise davantage. C'est le professionnel court, ce cul-de-sac que tout le monde dénonce et qui a formé, en 1978-1979, 31,3 pour 100 de chômeurs chez ses diplômés.

M. Laurin veut réaménager en profondeur le professionnel court, d'abord en enlevant les barrières qui empêchent actuellement un élève de poursuivre plus loin ses études. Il n'est pas question d'abolir ce cheminement particulier. Le ministre croit que, malgré tous les efforts, il se trouvera toujours des enfants qui auront besoin de programmes spéciaux. Il voudrait cependant que ces jeunes soient moins nombreux. Et à cette fin, il compte sur des maîtres mieux formés pour prévenir et déceler à temps les problèmes. M. Laurin s'intéresse aussi à la formation technologique des maîtres, quasi absente des universités.

Le projet est ambitieux et il est probable que certains le qualifieront d'utopique. Ce n'est pourtant pas une raison pour renoncer.

bloc-notes

Dialogue rompu avec Peckford



marcel
pépín

Les drapeaux terreneuviens sont en berne. Le premier ministre Brian Peckford accuse Ottawa d'arrogance et de lâcheté. Le dialogue entre MM. Trudeau et Peckford est rompu. Que se passe-t-il de si grave?

Après 10 ans de discussions infructueuses, le gouvernement fédéral a décidé de faire trancher par la Cour suprême du Canada la question de savoir qui a compétence pour légiférer sur la zone pétrolière où se trouve le puits Hibernia, le plus important dépôt de pétrole jamais découvert au large des côtes canadiennes.

M. Peckford estime que le plateau continental est le prolongement de son île. Ottawa prétend au contraire que les eaux territoriales lui appartiennent et se dit plutôt prêt à céder une partie des bénéfices à Terre-Neuve, après avoir établi sa juridiction sur ce territoire.

Ce qui fâche M. Peckford, c'est la manière d'agir d'Ottawa. Le ministre Jean Chrétien porte l'affaire en Cour suprême avant même que la cour d'appel de Terre-Neuve ait rendu un jugement sur une question similaire que lui a posée le gouvernement Peckford. C'est inusité.

Pourquoi cette hâte? L'explication est bien simple: des \$ milliards sont en jeu. Ottawa ne veut pas que naisse à l'Est une autre Alberta. Le gouvernement Trudeau prend les devants.

M. Peckford aurait probablement eu intérêt à se montrer plus conciliant. Il risque maintenant de tout perdre, même s'il a l'affection de ses commettants. Et le gouvernement Trudeau démontre une fois de plus, après l'orageux débat constitutionnel, qu'il peut trancher en sa faveur les différends qu'il entretient avec les provinces.

Ce jugement de la Cour suprême sera extrêmement lourd de conséquences. Il indiquera jusqu'à quel point le tribunal s'estime mandaté pour décréter les orientations fondamentales du fédéralisme, une tâche qui normalement échoit au peuple.

La question en jeu, en effet, c'est le partage des compétences entre Ottawa et les provinces côtières. Si le tribunal donne raison à Ottawa, la dynamique des négociations politiques sera remise en cause. Ce peut être la mise au rancart de la tradition du compromis politique, pratiquée sans interruption depuis 100 ans au pays. Serait-ce le deuil que soulignent les Terreneuviens?

à propos

... de Provi-Soir

Après la révolte des détaillants d'essence contre les grandes sociétés pétrolières, on assiste maintenant à une autre contestation de détenteurs de franchise, celle des détaillants de Provi-Soir, dépendant de Proviso.

En acceptant de se lancer en affaires sous la bannière d'une grande marque ou d'une grande maison, grâce à une franchise, le détaillant consent à aliéner une partie de sa liberté d'action en échange d'avantages, espérant profiter du savoir-faire, du soutien administratif et financier et aussi de la crédibilité d'une entreprise d'envergure. Mais, le détenteur de la franchise entrevoit surtout la possibilité d'un meilleur chiffre d'affaires et de meilleurs profits.

Cependant, face à la diminution de l'activité économique et à la concurrence, les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des espoirs conçus lors de la signature du contrat avec le franchiseur. Alors le détaillant en vient à douter de la sagesse de son geste lorsqu'il a décidé d'adopter ce type de commercialisation, le franchisage.

Pourtant, ce n'est pas le phénomène du franchisage lui-même qui est mis en cause mais les conditions qui régissent les re-

lations entre le franchiseur et le franchiseé. Créer une entreprise de nos jours est une aventure semée d'obstacles, mais il y aura toujours des gens qui malgré les risques désireront être leurs propres patrons. La formule du franchisage peut présenter un minimum de risques.

Le franchisage est peu réglementé au Québec et au Canada. Il ne faut pas s'étonner alors de voir se dresser devant le franchiseur les détenteurs de franchise qui sentent le besoin de se grouper en association afin d'obtenir de meilleures conditions. Au Québec, c'est l'Association des détenteurs de franchises qui revendiquent au nom des détaillants de Provi-Soir.

Il n'y a pas qu'au Québec où on sente le besoin d'une telle association. En France, se sont tenues récemment des assises internationales du franchisage, sous l'égide de la Fédération française du franchisage.

La méthode du franchisage devient de plus en plus en usage. C'est une véritable révolution dans la commercialisation.

Cependant, les avantages ne doivent pas être à sens unique. Sinon des frictions naissent et l'association perd sa raison d'être.

Maréchal Francoeur



point de vue sur l'économie

Notre situation après les mégaprojets



roger
dehem

(collaboration spéciale)

Alors que les nouvelles de l'économie continuent d'être déprimantes, sinon désespérantes, deux grands projets énergétiques viennent de tomber à l'eau: le projet Alsands, évalué à 13 milliards et le gazoduc de l'Alaska, de quelque 50 milliards.

Le gouvernement s'était appuyé sur ces mégaprojets pour soutenir le moral et la confiance des citoyens dans un avenir meilleur. En temps difficiles, les gouvernements ont toujours du mal à faire front à l'impopularité du public. Celui-ci, habitué depuis une quarantaine d'années à une croissance économique presque continue, à des conditions de vie de plus en plus faciles, à des augmentations régulières de salaires, à une sécurité de l'emploi relativement sa-

tisfaisante, se trouve désemparé depuis un an par l'arrêt de la croissance, l'augmentation rapide du chômage et des banqueroutes, un avenir bouché pour les jeunes, un sentiment général d'insécurité. Depuis le mois d'août dernier, plus de un quart de million d'emplois auraient été détruits dans le seul secteur manufacturier.

Ceux qui croient à l'État providence, c'est-à-dire au pouvoir du gouvernement de résoudre tout problème économique comme par enchantement, imputent tout naturellement, et en toute logique, la responsabilité des détresses actuelles à ce magicien suprême. Par mauvaise volonté, ou par ineptie, celui-ci aurait manqué à ses responsabilités, à son devoir, en n'exerçant pas son pouvoir. Il ne manque pas d'économistes, plus ou moins charlatans, qui se font l'avocat de l'une ou l'autre panacée pour guérir le malade dans les plus courts délais.

La semaine dernière, le dollar canadien a connu un nouvel accès de faiblesse, à la suite d'une rumeur selon laquelle le gouvernement envisagerait un nouveau pro-

gramme de relance économique comportant, notamment, un contrôle des revenus et, peut-être, des prix, et une dévaluation du dollar canadien. Quel qu'il ait été le fondement de cette rumeur, elle a permis de démontrer, une fois de plus, l'hypermensibilité du monde financier à toute manipulation des leviers économiques à des fins d'apaisement de l'opinion publique. L'expérience des vingt, et surtout des dix, dernières années a amplement démontré l'inutilité et la nocivité d'interventions qui semblent s'attaquer directement aux problèmes de l'heure. Chaque fois que l'on a tenté de "stimuler" l'économie par des artifices, l'on n'a fait qu'aggraver le mal à plus long terme, notamment en relançant l'inflation. Si le présent gouvernement à Ottawa a un mérite, c'est celui de tenir tête aux pressions insensées dont il est l'objet pour se lancer dans l'illusoire. Les mérites de MM. Bouey et MacEachen sont à la mesure de leur impopularité. Les campagnes menées contre eux ont pour effet d'augmenter l'incertitude et donc les taux d'intérêt qui nous accablent. Toute perspective de dévaluation ferait chuter le marché des obligations et, par conséquent, ferait hausser davantage les taux d'intérêt. Une telle manœuvre aurait donc le résultat

opposé à celui qui aurait été recherché.

L'abandon de certains mégaprojets résulte à la fois de la baisse du prix international du pétrole et du maintien des taux d'intérêt à des niveaux élevés. Ce qui semblait rentable, il y a un an, n'apparaît plus tel dans les circonstances actuelles. L'abandon de ces projets, ou du moins leur remise à plus tard, est donc justifié. On ne peut faire financer des éléphants blancs par le contribuable. Ces projets seront sans doute repris lorsque leur rentabilité sera mieux assurée, soit à la suite d'une remontée du prix du pétrole, soit à la suite d'abaissement suffisant des taux d'intérêt. Les projets en cours dans la mer de Beaufort et sur la côte atlantique se poursuivront, leur rentabilité étant mieux assurée.

Bien que l'abandon de deux grands projets puisse décevoir bien des entreprises fournisseuses, qui comptaient sur eux pour des années à venir, à l'échelle nationale, cette révision est moins importante qu'elle n'est spectaculaire. La reprise de l'expansion économique ne dépendait pas vraiment d'eux.

L'économie canadienne, comme toutes

les autres économies industrialisées, souffre principalement des taux d'intérêt élevés qui paralysent la plupart des secteurs d'activité. La reprise est donc conditionnée par les chances d'un compromis, à Washington, entre le président, le Sénat et la Chambre des représentants sur la confection d'un budget raisonnablement équilibré. Ce sont des désaccords entre ces trois organes du gouvernement américain qui ont retardé le repli des taux d'intérêt, alors que l'inflation s'est dégonflée de façon spectaculaire.

La récession actuelle est, toutefois, doublée de mutations structurelles diverses. Des secteurs industriels sont condamnés, alors que les technologies nouvelles font apparaître d'autres possibilités à l'horizon. La concurrence mondiale est plus vive que jamais et ne laisse d'autre option que de s'y ajuster au plus tôt. Le problème national en est un d'adaptation au changement. Toute attitude de résistance à celui-ci ne fait que prolonger le mal. Les gouvernements, entreprises et syndicats n'ont donc mieux à faire que de faire converger leur action dans ce sens. La protection des droits acquis et l'illusion sont toujours coûteuses et décevantes à plus long terme.

Roger Dehem est professeur d'économie politique à l'université Laval.

La loi québécoise sur l'accès à l'information gouvernementale Un "virage" important

L'Assemblée nationale a adopté, cette semaine, en deuxième lecture, le projet de loi 65 sur l'accès à l'information gouvernementale et la protection des renseignements personnels. André Dionne analyse la portée du projet de loi comparativement aux recommandations initiales de la Commission Paré, qui avait été chargée par le gouvernement d'examiner toute cette question.



andré dionne

Le projet de loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels, présenté à l'Assemblée nationale par le ministre des Communications Jean-François Bertrand,

impose un virage important à une vieille mentalité québécoise. Jusqu'ici l'administrateur public, politicien ou fonctionnaire, n'avait de compte à rendre à quiconque, surtout pas au citoyen "ordinaire". Il disposait de "sa" paperasse à "sa" guise et aucun mécanisme n'existait pour qu'on puisse exiger de lui des comptes.

L'administration publique était une affaire interne à l'Etat, portant l'estampille "pour initiés seulement". Seule une chicane au "salon de la race" ou encore une "fuite calculée" de l'opposition pouvait l'obliger à dévoiler les renseignements jugés secrets ou confidentiels.

Le droit du public à l'accès à l'information gouvernementale n'était tout simplement pas de la responsabilité ni de l'obligation de l'homme politique ou du fonctionnaire tant il était occupé à gérer ce citoyen.

Au contraire, la règle de la "cachotterie" est enracinée chez lui; quant au citoyen, il est généralement peu soucieux de son droit à l'information pourtant consacré.

La notion du droit à la vie privée? Connais pas!

Mais au-delà des énoncés de principe contenus dans le projet de loi 65, adopté en seconde lecture mercredi, et dont l'économie générale respecte en tout point ou presque les grandes lignes du rapport de la Commission Paré qui étudia cette question, une série de dispositions dérogatoires, d'ordre politique, administratif ou juridique, diminuent sensiblement la portée de la loi telle que l'avaient anticipé les membres de la commission.

L'un d'eux disait avec un brin de méchanceté que le projet de loi était devenu une "clause nobstant", un "truc" que les juristes utilisent pour diminuer la portée d'une disposition générale.

D'autres sont cependant moins sévères et se félicitent du fait que les grands principes soient maintenant affirmés.

Les principes

Sans l'ombre d'un doute, l'économie générale du rapport Paré a été respectée par le gouvernement dans le projet de loi.

Désormais, le citoyen québécois aura accès de façon formelle à l'information gouvernementale, qu'elle soit détenue par l'Assemblée nationale, le Conseil exécutif, le Conseil du trésor, les grands organismes municipaux comme les plus simples, les commissions scolaires, les régies et sociétés d'Etat, etc., y incluant les administrations régionales Crie et Kativik.

Les Québécois sont désormais protégés dans leur vie privée et les renseignements nominatifs permettant de les identifier ne peuvent plus être recueillis ou manipulés aussi facilement que par le passé, du moins en principe.

Cette loi a également prépondérance sur les autres lois, ce qui constituait une des propositions fondamentales des commissaires. Elle s'appliquera graduellement au cours des 12 prochains mois à compter du 1er août prochain, la date retenue pour son entrée en vigueur.

A la suite d'une première période de cinq ans, il y aurait examen de la loi et de son principal mécanisme, un nouvel organisme appelé "Commission d'accès à l'information", une autre donnée essentielle du projet Paré, dont les pouvoirs étendus sont déterminés dans la loi.

Les trois commissaires entendront les plaintes des citoyens pour refus de la part d'un organisme gouvernemental d'accéder à une demande d'information, de révision de dossier, etc.

Ces commissaires disposeront de pouvoirs d'ordonnance, d'émission de

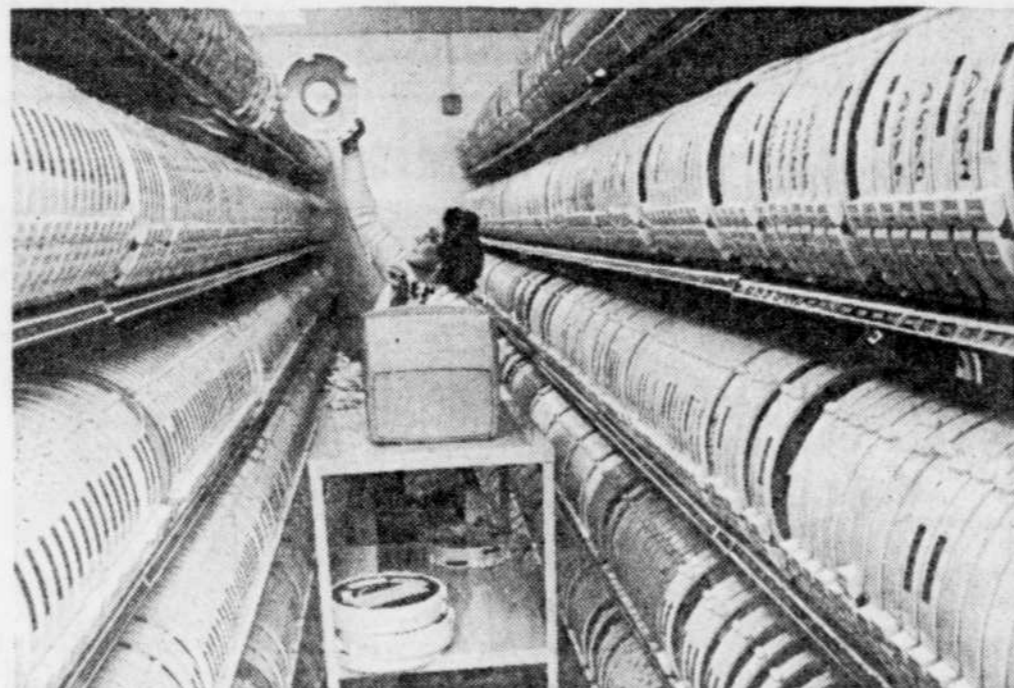
permis pour les fichiers nominatifs et de condamnation à l'amende pour les contrevenants.

Les citoyens voient également consacré leur droit de connaître les renseignements dont l'Etat dispose sur eux et les corriger au besoin. Ils doivent être avisés dans les cas d'enquête ou de collecte de renseignements les concernant.

Le projet de loi Bertrand conserve également le principe de la gratuité des services pour les citoyens hormis les frais directs inhérents à la reproduction ou transcription des informations demandées.

Le décret

Dans la pratique cependant, l'Etat s'est donné beaucoup de latitude. L'article 146 lui permet de décréter l'annulation unilatérale d'une décision de la commission quitte à voir ensuite ce décret soumis à discussion



Les gouvernements accumulent des banques de données sur les citoyens.

sur le parquet de l'Assemblée nationale.

Cette disposition, estime un commissaire interrogé par LE SOLEIL, laisse place à l'arbitraire dans le cadre de l'application de la loi, ce que les membres de la commission avaient de toute évidence voulu éviter.

Le gouvernement peut également par décret permettre la création d'un fichier confidentiel à l'usage exclusif d'une personne ou organisme chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois.

Par décret également, il peut fixer les termes d'une entente entre deux organismes gouvernementaux définissant les conditions de transférabilité des renseignements nominatifs après avoir "considéré" l'avis de la commission sur la question.

Cet ensemble de dispositions est l'équivalent de ce que l'on retrouve dans le projet similaire à Ottawa, un pouvoir discrétionnaire qui appartiendrait cette fois au ministre responsable. C'est là l'un des principaux points en litige qui font que le projet fédéral traîne sur une tablette depuis deux ans.

Transférabilité

Les plus sévères jugent également que la transférabilité des renseignements nominatifs d'un organisme à un autre est devenue trop large dans le projet gouvernemental.

Les renseignements nominatifs d'un organisme n'ont pas à servir automatiquement les besoins d'un autre organisme qui n'a pas nécessairement les mêmes besoins.

Une fois une telle règle de transférabilité admise, le gouvernement aura fort à faire pour imposer au secteur privé des règles strictes sur l'utilisation des données nominatives que possèdent et s'échangent automatiquement les compagnies pour un usage souvent non conforme au droit à la vie privée.

Un silence de 30 ans

D'autre part, toutes les communications et décisions des organismes décisionnels de l'Etat, le Conseil exécutif et le Conseil du trésor, sont soustraites de l'attention du public pendant une période de 30 ans, et non 20 ans comme le souhaitaient les membres de la Commission Paré.

Cela fait une singulière différence: de quatre termes complets d'un parti au pouvoir, on passe à six.

En pratique, cela fait que les décisions et principaux gestes politiques d'un personnage politique de la révolution tranquille (1960) comme le premier ministre, M. René Lévesque, ne seront accessibles pour le public qu'en 1990; si les termes proposés par la commission avaient été acceptés, le public pourrait depuis 1980 s'enquérir de ces informations.

La justice

Autre changement important: l'administration de la justice. Est soustraite de l'intérêt et du droit du public toute information détenue par un organisme lié de près ou de loin à l'administration de la justice.

"L'organisme public peut refuser...", disait le rapport de la Commission Paré.

Le projet de loi 65 dit maintenant que "l'organisme public doit refuser

de confirmer l'existence ou de donner communication..."

Cette modification n'a cependant surpris personne. Les milieux de l'administration de la justice au Canada ont fait front commun face au projet fédéral C-43 sur la même question de la confidentialité de toutes les informations touchant à l'administration de la justice. Le ministre québécois de la Justice, Marc-André Bédard, était de la partie.

Il n'est donc pas étonnant de voir inscrites dans le projet québécois ces restrictions nécessaires à une "saine" administration de la justice, restrictions déjà convenues entre procureurs généraux des provinces et les corps policiers.

Conclusion

"Il est vrai que les balises sont plus fortes, que le corridor d'accès à l'information gouvernementale est étroit dans certains cas, interdit même", disait un commissaire appelé à commenter le document.

Il est vrai également que le pouvoir discrétionnaire des politiciens de haut rang est maintenu.

Il faut cependant voir, ajoutait-il, que des principes importants ont été énoncés, soutenus par une mécanique rigoureuse, permettant au citoyen de passer à l'examen les faits et gestes de l'administration publique québécoise.

M. Jean-François Bertrand disait que le projet de loi est un juste équilibre entre trois droits apparemment concurrents: le droit à l'information, le droit à la vie privée et aussi le droit à un bon gouvernement. Une sorte de compromis, quoi!

S'il est facile de tracer des principes en cette matière, il est fort difficile pour le législateur d'y adhérer de bon gré... pour le principe.

Il est fort difficile, voire téméraire, de courir à l'adoption d'un tel projet de loi pour lui éviter la "tablette", obtenir l'assentiment des membres de l'opposition, sans devoir au préalable lui retirer les aspects trop libéraux pour ces gens qui détiennent le pouvoir et l'information, ceux-là mêmes qui ont besoin de "fouiller" la vie de ses citoyens et assurer une saine administration de la "chose publique".

Le compromis fut sûrement nécessaire!



Symposium international "Vivre" avec l'amiante

La semaine prochaine, dans la métropole, des experts d'une cinquantaine de pays tenteront de voir s'il est possible de "réhabiliter" l'amiante auprès du grand public et permettre ainsi à cette industrie de prendre un second souffle. Fortunat Marcoux, du bureau du SOLEIL à Thetford-Mines, explique les espoirs que soulève ce symposium.



fortunat marcoux

et représentant les gouvernements, le milieu scientifique, le mouvement syndical, les producteurs et les manufacturiers se sont inscrits à ce colloque international.

Le dossier doit être étudié à fond. Evidemment, les discussions porteront surtout sur les effets nocifs de l'amiante sur la santé et les moyens de les neutraliser. Cependant, des sujets connexes ne seront pas négligés, tels les produits substitués qui pourraient être aussi dangereux et les législations gouvernementales de réglementation et de contrôle.

L'industrie québécoise de l'amiante attend beaucoup de ce symposium. Elle est en grande difficulté. Les fermetures temporaires et les mises à pied se multiplient. Ça dure depuis deux ans. La reprise ne se ferait pas sentir avant la fin de 1985. En 1981, la production canadienne, dont 83 pour 100 vient du Québec, n'a atteint que 72 pour 100 de la capacité des installations. A la fin de l'année, les inventaires se chiffraient à 200,000 tonnes métriques.

Ces difficultés sont attribuables à la récession économique, surtout à la faiblesse de l'industrie de la construction provoquée par les taux élevés d'intérêt. Qu'il suffise de mentionner que 70 pour 100 de la production d'amiante est transformée en produits fibrocimentés utilisés par l'industrie de la construction.

A qui la faute?

Les producteurs imputent une part de leurs difficultés au mouvement de boycottage de leurs produits dans les pays industrialisés à cause d'une publicité, "exagérée" selon eux, sur les effets nocifs de la fibre sur la santé.

On reconnaît que l'amiante est nuisible à la vie humaine et animale. C'était vrai il y a une vingtaine d'années alors que les moyens de contrôle de la poussière étaient pratiquement inexistantes, mais, souligne-t-on, ça ne l'est plus aujourd'hui.

Aujourd'hui, les producteurs veulent éliminer cette psychose dont ils sont responsables. Pendant trop d'années, ils ne se sont pas préoccupés de la santé des travailleurs et de la population, se contentant d'empocher le plus de profits possible.

C'est au cours de la célèbre grève qui avait duré quatre mois et demi en 1949, que les travailleurs de l'amiante avaient réclamé, pour la première fois, l'élimination de la poussière. Il y avait tellement de poussière qu'un employé ne pouvait apercevoir son compagnon de travail à quelques pas de lui. Les mineurs mouraient les poumons pleins d'amiante (amianto-

se) et les compagnies refusaient de reconnaître leurs responsabilités. Le conflit ne régla pas grand-chose.

Le dossier a débouqué véritablement en 1975. Une étude commandée par la CSN et réalisée par le Dr Irving Selikoff et son groupe de chercheurs de l'école de médecine du mont Sinaï, de l'université de New York, avait démontré, après l'analyse des radiographies de 995 mineurs, que 61 pour 100 des travailleurs qui avaient été exposés à la poussière d'amiante pendant plus de vingt ans, souffraient de troubles pulmonaires. Ce taux grimpa à 75 pour 100 chez les ouvriers comptant plus de quarante années de service. Le Dr Selikoff sera présent au symposium.

Premières victoires

La poussière dans l'environnement du travail devint rapidement le cheval de bataille des 3,500 mineurs de la région de Thetford. Le conflit de travail dura sept mois et trois semaines. La lutte ne fut pas inutile. Le gouvernement québécois créa la loi 52 permettant à l'ouvrier amiantosé de sortir de la mine tout en continuant de toucher un salaire équivalent à 90 pour 100 de son revenu net jusqu'à l'âge de la retraite (65 ans).

Le gouvernement forma la commission d'enquête Beaudry sur la salubrité dans les mines d'amiante. Cette dernière recommanda, en octobre 1976, d'abaisser la norme d'empoussiérage dans les installations minières de cinq à deux fibres par centimètre cube d'air. A une audition publique, M. Marcel Dorais, alors président de Bell Ltée, devenu depuis président du conseil de direction de la Société Asbestos Ltée, avait prévenu les commissaires-enquêteurs qu'il fermerait la mine si la norme devait être réduite parce que l'atteinte de l'objectif serait techniquement irréalisable. Aujourd'hui, la norme de deux fibres par cc est en vigueur et la mine Bell est encore en activité.

Malgré diverses études associant l'amiante au cancer, en particulier chez le mineur fumeur, les compagnies ont attendu d'être contraintes par des législations pour en diminuer les risques au travail. Ce fut particulièrement le cas chez le producteur Société Asbestos Ltée. Cette attitude d'attente s'expliquait par le coût élevé des investissements requis pour améliorer la qualité de l'air ambiant.

Aujourd'hui, les producteurs reconnaissent que l'amiante représentait des dangers pour la santé autrefois, ce qu'ils ont toujours nié à l'époque. "Ce n'est plus le cas maintenant", affirment-ils. Ils ont peut-être raison mais en convaincre le consommateur représente tout un défi.

Malgré une crédibilité entachée par leur attitude dans le passé, les producteurs veulent redorer leur image et redonner à l'amiante ses titres de noblesse. Ils doivent réussir pour le plus grand bien de l'économie dans les régions de Thetford et d'Asbestos où huit mines (5,500 travailleurs) sont en exploitation. L'organisation de ce symposium est un pas dans cette direction.

La religion

Visite assombrie de Mgr Lefebvre

Les journaux nous annonçaient dernièrement la visite de Mgr Lefebvre dans nos murs. Sa venue a été pour nous une grande joie assombrie hélas par ce drame de l'attentat sur la personne du pape par un prêtre ordonné par monseigneur et qui d'ailleurs avait été renvoyé du séminaire par après.

Les ennemis de Mgr Lefebvre saisiront l'occasion pour le diffamer, mais les catholiques fidèles voient dans cette grande épreuve qui atteint monseigneur une preuve de travail immense qu'il fait pour reconstruire l'Eglise présentement en voie de démolition.

La persécution a toujours été et restera toujours le sceau de Dieu!

Il serait bon de connaître ce que le pape Jean-Paul II pense de Mgr Lefebvre. Ce dernier a un séminaire à Rome où vont finir leur théologie les séminaristes d'Econe. L'an dernier, quelques-uns d'entre eux sont allés sur la Place Saint-Pierre dans le but de rencontrer le Saint-Père, un mercredi après-midi. C'était avant l'attentat dont il fut victime. Le pape, on le sait, vient parler aux gens pour le rencontrer. Quand il vit les séminaristes en soutanes, il leur demanda qui ils étaient. Après lui avoir répondu, qu'ils étaient des séminaristes de Mgr Lefebvre, le pape leur dit: "Nous avons besoin de bons prêtres, je connais monseigneur, je vous bénis et dites-lui que je le bénis lui et son oeuvre". De plus, le pape est revenu par deux fois leur parler dans les mêmes termes.

Ils n'étaient pas seuls sur la Place Saint-Pierre, ce fait a été constaté par plusieurs.

Par ailleurs, voici l'attitude de Mgr Lefebvre pour le pape: "Nous voulons, dit-il, demeurer attachés à Rome, au successeur de Pierre, mais nous refusons son libéralisme par fidélité à ses prédécesseurs. Nous ne craignons pas de lui dire respectueusement, mais fermement comme saint Paul le fit vis-à-vis de saint Pierre. C'est pourquoi, loin de refuser de prier pour le pape, nous redoublons nos prières et nos supplications pour que

l'Esprit saint lui donne lumière et force dans l'affirmation de la défense de la foi".

C'est pourquoi je n'ai jamais refusé de me rendre à Rome à sa demande ou à la demande de ses représentants. La vérité doit s'affirmer à Rome plus qu'en n'importe quel lieu. Elle appartient à Dieu qui la fera triompher."

Voilà! Donc, chapeau bas devant ce géant de la catholicité qu'est Mgr Marcel Lefebvre.

Monique Robertson, Québec



Le Soleil, Jacques Deschênes

Montmartre canadien

Révérénd père Roger Tougas, AA Supérieur régional

Bien sûr, vous n'êtes pas auteur du bas de vignette de la deuxième "Fête de l'Espérance" paru en page B-8 du journal LE SOLEIL du 19 avril dernier. Cependant, comme le Montmartre canadien patronne et promeut cette manifestation, c'est à vous que j'adresse les commentaires qui me sont venus à la lecture de ce texte.

Premièrement, dans l'énumération des catégories de personnes participantes — "divorcés, mères célibataires, couples non mariés, ex-détenus, homosexuels" — j'y trouve non seulement une évidente discrimination mais, me semble-t-il, une discrimination se référant péjorativement au seul péché de la chair, exclusion faite de la catégorie plus générale d'"ex-détenus". N'y avait-il, à cette rencontre, aucun orgueilleux, aucun exploitateur, aucun avare, aucun envieux, gourmand, etc?

Il y avait des "méchants" mais aussi des "bons" dus-je comprendre. "... mais aussi séminaristes, célibataires engagés envers les pauvres, veufs et veuves, consacrés, etc."

L'auteur, victime de sa maladresse, n'y voyait assurément pas tout cela, mais pourquoi donc cette distinction entre les deux groupes? Je connais maintes personnes du premier groupe qui, nonobstant l'é-

tiquette sociale qui leur est donnée, sont aussi "engagés envers les pauvres", et de toute forme de pauvreté.

Et pourquoi le deuxième groupe serait-il automatiquement exempt des faiblesses ou problèmes du premier? D'ailleurs, que je sache, il n'est pas encore prouvé que le veuvage soit en lui-même une élévation à la sainteté et non un accident de parcours; bien que je sois personnellement très sensible aux difficultés que vivent les personnes touchées par cette réalité.

Deuxièmement, il y est dit: "... assumer, comme condition obligatoire, une vie en tous points selon l'Évangile." Qui peut se vanter d'en être rendu-là?

A mon avis, beaucoup du premier groupe et, qui sait, peut-être pas obligatoirement tous du deuxième groupe, cherchent à s'approcher de plus en plus de cette perfection de vie qui nous est proposée par le Christ pour notre bonheur et sa plus grande gloire.

Bien que mes propos aient été un peu cinglants, croyez, mon père, que je demeure assurée que Montmartre canadien est un lieu privilégié d'évangélisation et de ressourcement que j'estime hautement. Je ne voulais qu'attirer votre attention sur ce point.

Antoinette Lamothe Beauport

Nouvelle économie du salut

"Le bon pasteur est prêt à donner sa vie pour ses brebis afin de les mettre en sécurité. Le légalitaire, lui, n'est pas comme le bon pasteur. Il se soucie peu des brebis." (Ces paroles sont écrites telles quelles dans l'Évangile).

Les Anglais, au lieu d'envoyer une flotte de guerre, auraient bien dû seulement diriger vers les Malouines des bateaux protégés pour évacuer au plus tôt les brebis malouines.

Il est dit aussi dans l'Évangile que si on te frappe sur une joue, présente l'autre joue. C'est ce que les Anglais, les Américains, et les Canadiens devraient faire pour donner le bon exemple aux nations. Hors de l'Église, point de salut.

De plus, à quoi bon accumuler les richesses, où l'acier ternit et l'or se vole. Il est bon de savoir aussi que l'Évangile dit que la possession d'argent ou de richesses n'est pas

une garantie que l'on va sauver sa vie, ou la sauvegarder. Pensons donc aux bonnes oeuvres, aux petits enfants, aux mères, aux hommes.

Il faut une nouvelle économie du salut, où le partage, la vie sociale est à l'honneur. Et aussi l'harmonie et parfois le silence. De plus, du choc des idées jaillit souvent la lumière.

Claude Ratté Québec

Le quatrième pouvoir

Une manchette "dégueulasse"

Lundi, le journal "LE SOLEIL" publiait en gros titres et en première page; l'offre du gouvernement est jugée "dégueulasse".

Depuis au-delà de 25 ans, je lis différents journaux en provenance de l'Amérique du Nord, de l'Europe, et jamais dans un quotidien sérieux, ai-je vu à la une, un titre semblable. C'était à faire frémir le plus lymphatique lecteur du journal.

L'article de M. Roger Belfeuille, journaliste de carrière, est tout à fait dans le cadre du reportage soufflé... c'est-à-dire, fracassant au départ, mielleux par la suite et finalement vide de la substance informative attendue.

Vous présentez un grand titre qui laisse entendre que le gouvernement est encore fautif et bien méchant avec nos médecins avides d'argent et de privilèges.

Le lecteur moyen, dont je suis, qui veut comprendre quelque chose à la situation économique du Québec et aux choix qui s'offrent au gouvernement pour mener à bien les négociations avec les travailleurs des secteurs publics et parapublics de l'État, reste sur son appétit, est encore une autre fois berné par les manchettes de votre journal.

Gabriel Alain Courville

Journal d'allégeance péquiste

M. Richard Daignault Reporter au Soleil à Ottawa

Depuis quelques mois je remarque qu'invariablement, dans vos nombreux reportages de la capitale, vous traitez le très honorable Premier ministre du Canada de "Pierre Trudeau" quand ce n'est pas "Trudeau" tout court. Vous n'employez jamais le mot "monsieur" à son endroit, ce qui serait de rigueur. Aussi, je me crois donc justifié de vous adresser mon mot comme "cher Daignault".

Si vous côtoyez ou avez déjà côtoyé le Premier ministre du Canada, je comprends bien pourquoi vous employez cette familiarité

presqu'insultante et qui laisse un doute quant à votre éducation. Aussi, je ne puis laisser passer sous silence votre impertinence et votre manque de respect lesquels reflètent un manque flagrant de jugement de votre part. D'ailleurs, mon jugement est appuyé par le fait que vous n'êtes pas allé bien loin dans le journalisme puisque vous n'êtes qu'au SOLEIL, journal d'allégeance péquiste et qui doit se contenter de participants de votre trempe et de votre idéologie politique, à la Lévesque, pour essayer de produire des articles intéressants.

Je ne sais si ma plainte portera

fruit, mais si vous pouviez au moins démontrer dans vos écrits que vous savez respecter l'autorité, vous enseigneriez pas à aux enfants qui sont obligés de vous lire, faute de mieux, que vous portez respect aux gouvernements du Canada.

Salut Daignault.

Charles-E. Lévesque Sainte-Foy

P.S. Vous pourriez couper votre longue barbe; vous avez l'apparence d'un grand-père. De plus, les péquistes de Québec ont renoncé à cette mode il y a fort longtemps.

L'essence

Sept soeurs gagnantes

Dans une salle, des professeurs devaient à propos de la grève des détaillants d'essence qui "dérange tout le monde" et qui fait appréhender le pire aux plus pessimistes. Chacun y va de son pronostic, de son analyse sommaire de ce phénomène un peu inusité, cette forme ultramoderne de pression. Chacun y va de son blâme, que dis-je de sa diatribe. Une cible: le gouvernement provincial.

Les détaillants de gasoline ont réclamé un partage moins inéquitable avec les producteurs. Mais le gros public s'est arrêté quasi exclusivement sur la surtaxe imposée par le gouvernement et contre laquelle l'Opposition a déferlé tout un tollé de protestations classiques (c'est son travail). Et après, rien. Et pourtant, tout ce qu'il faudrait savoir, c'était que si les multinationales acceptaient de hausser de 1 pour 100 la part des détaillants, les consommateurs auraient à supporter ce pseudo gain des détaillants. Et voilà, à présent, finie notre phobie de manquer d'essence. Nous avons recommencé à

rouler mais à plus cher le litre. Soupir de satisfaction, car la trêve équivaut à une cessation de la grève. Mais le problème demeure entier. Rien n'est changé dans les structures, dans les rapports de production, dans le pouvoir arbitraire et unilatéral du producteur de fixer les prix et par ainsi dans l'exploitation des consommateurs. Et ces derniers sont toujours aussi muets, aussi reconnaissants voire aussi complies avec ceux qui ne perdent pas une seule occasion pour réduire davantage leur pouvoir d'achat, limiter de plus en plus leurs ambitions d'autonomie et relativiser, s'ils sont conscients, leur accession au bien-être: une forme d'aliénation somme toute plus grave que l'autre sans la conscience.

Si ce n'était pas le gouvernement, c'aurait été les syndicats les responsables. Eux qui sont devenus si exigeants, qui ont arraché un certain nombre d'avantages que les patrons ne leur auraient jamais concédés de bonne grâce. Eux à qui il a fallu rappeler qu'ils ne sont pas et ne peuvent pas

être les maîtres du système ne possédant seulement que leur force de travail. Qu'est-ce que le capital humain à côté du capital financier??? Mais trois fois rien, répond Crésus! Et honni soit un gouvernement qui déclare publiquement entretenir un préjugé favorable pour les travailleurs et manifeste une sympathie agissante pour les couches défavorisées.

En marge de cette grève de l'essence, ce qu'il reste à savoir, c'est ceci: les multinationales ont-elles enfin de compte gagné encore une fois ou perdu pour une fois?... Moi, je gage qu'elles ont encore gagné et qu'à la faveur de cette grève leurs profits vont plutôt augmenter que diminuer. Qui a perdu? Moi certainement. Et peut-être vous aussi.

Multinationales, quand vous nous tenez, quand vous nous grugez notre pouvoir d'achat, quand vous nous démobilitisez, quand vous nous violez la conscience, quand vous décolorez notre idéal!

Michel Salmador Louis Sainte-Foy

Ces choses qui se compliquent

Les choses vont mal pour nos distributeurs d'essence. Les grosses compagnies pour avoir mal estimé la baisse de la consommation avec des stocks trop élevés en main, des commandes trop fortes à recevoir, pour écouler leurs surplus, se sont lancées dans la guerre des prix sur le dos du petit distributeur qui lui, le pauvre diable, en travaillant de 7h du matin à 11h du soir, deux journées dans une, avec un profit de moins de 5 pour 100 se fait un demi-salaire.

La chose se complique du fait que nos taxes sont trop élevées. Québec, une province pauvre, avec la surtaxe de Parizeau à l'essence la plus chère au Canada.

Le distributeur qui fait remplir un réservoir de 12,000 gallons doit

déboursier plus de \$25,000 pour payer à l'avance les taxes qu'il collecte pour les gouvernements. Sur ce montant, près de \$7,000 (27.7 pour 100) va à Québec, près de \$3,000 (11.4 pour 100) à l'Alberta, un peu plus de \$4,000 (16.6 pour 100) au fédéral qui elle sert au moins à atténuer le prix du pétrole importé. Le consommateur qui fait remplir un réservoir de 30 gallons paie plus de \$60 et \$9 seulement pour la surtaxe de Parizeau.

La chose se complique encore du fait que la chienne est prise au sein du PQ. Déjà 11 députés font bande à part. On peut s'attendre à l'éclatement du parti. Ti-Poil et sa gang ne pensent plus qu'à sauver leur parti, ne s'occupent pas assez des affaires de notre province.

Au Québec, plus de la moitié des dépenses (53 pour 100) passent pour les salaires des fonctionnaires. Québec, une province pauvre à des salaires plus élevés, plus de vacances payées que les provinces riches et nos fonctionnaires non satisfaits voudraient de nouvelles augmentations. Au renouvellement prochain de leurs conventions collectives si les syndicats désertent le PQ pour appuyer les socialistes, ce sera la fin de René Lévesque, mais les socialistes qui formeront l'Opposition après l'écrasement du PQ dominés par les syndicats seront pires que les péquistes eux-mêmes.

Edmond Marcotte Senneterre

Le Carnaval



Oui à l'avenir de la duchesse

On insiste énormément sur le côté humain, la gaieté, le sourire et la classe qui doivent se dégager des représentations officielles du Carnaval de Québec à certaines activités aussi bien locales qu'à l'extérieur de la ville. Par leur personnalité, les duchesses sont le reflet de l'organisation toute entière du Carnaval de Québec auprès du public, des médias d'information et des visiteurs afin d'atteindre un objectif commun, soit de faire du "Carnaval de Québec, le plus réussi de tous".

Pour cela, leur rôle les oblige à connaître les rouages administratifs, la programmation, à pouvoir répondre adéquatement à toute demande de renseignement et promouvoir ainsi notre Carnaval de Québec.

Son apport au sein du Carnaval de Québec, son degré d'autonomie, ses connaissances générales sur l'histoire du Carnaval de Québec et les implications, son degré de participation dans son duché, son rôle d'animation au sein des activités du Carnaval de Québec et sa formation pour représenter adéquatement ledit Carnaval font que le rôle de "duchesse du Carnaval de Québec" reste une expérience à vivre unique pour toutes les jeunes filles ou jeunes femmes résidant sur le territoire du Carnaval de Québec.

L'expérience acquise au cours des quelques mois au sein du Carnaval, quoique éphémère dans sa durée, permet à une candidate de développer ses aptitudes, de prendre conscience de son potentiel et d'acquiescer une maîtrise de soi peu ordinaire.

Au cours du cheminement,

nous constatons que plusieurs duchesses franchissent des pas de géant au niveau de leur évolution personnelle. Le fait de vivre en groupe, la solidarité développée durant cette période, la compréhension et les complexités entre duchesses ont favorisé le maintien de bonnes relations interpersonnelles. Par l'expérience vécue, plusieurs ont orienté différemment leur carrière ou leur vie personnelle.

Les relations humaines auprès des différentes strates de la société particulièrement les gens les plus défavorisés tels que les malades, les infirmes et les personnes du troisième âge. Aussi l'authenticité des relations créées au sein des membres du Carnaval de Québec mérite d'être soulignée.

Les nombreuses visites et les contacts fréquents avec les gens leur permettent de développer un sens d'observation, de se sensibiliser au travail de bénévolat, de répondre avec enthousiasme aux demandes formulées par les organisations d'oeuvres sociales qui font appel à l'Ordre des duchesses du Carnaval d'hiver de Québec Inc. (ex.: la Fondation du CHUL, les différents téléthons annuels, les défilés d'arbres de Noël pour personnes âgées, la fête des enfants

des bénévoles du Carnaval de Québec).

Nous croyons à "l'avenir de la duchesse" dans les cadres du Carnaval de Québec, quitte à redéfinir la terminologie qui ne répond sans doute plus à la réalité actuelle. Il y aurait peut-être place pour des candidatures...

Nous n'avons nullement l'intention de nous transformer en expertes en matière économique, mais nous sommes conscientes que le Carnaval de Québec a contribué largement à combler des périodes difficiles pour tous les commerçants du Québec à cette époque de l'année.

Le problème que pose actuellement l'avenir du Carnaval de Québec en est un de grande envergure. Le comité d'étude sur son avenir aura un défi de taille à relever et devra soumettre ses recommandations. Il est certain que la crise que nous vivons présentement permettra au Carnaval de Québec de se remettre en cause et d'apporter les changements nécessaires, s'il y a lieu, dans son processus d'évolution et de fonctionnement.

Nous espérons que ces quelques lignes sauront apporter un peu d'objectivité à quelques commentaires qui ont été faits à ce jour sur le rôle des duchesses. Nous, de l'Ordre des duchesses du Carnaval de Québec Inc., croyons à l'avenir du Carnaval de Québec et, de ce fait, à l'avenir des duchesses au sein dudit Carnaval.

VIVE LE CARNAVAL 1983!

L'Ordre des duchesses du Carnaval d'hiver de Québec Inc. Louise L'Heureux Borne, présidente Sillery.

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est Québec, G1K 7J6.

L'électricité

Concernant le Labrador, Ottawa tente encore un marché de dupes

En ce qui concerne la question du Labrador, il devient évident que le fédéral tente encore un marché de dupes. Ce territoire qui appartient indubitablement au Québec, sert présentement à enrichir honteusement des étrangers qui ont usuré notre territoire.

Mais, qui plus est, on tente d'aller plus loin dans l'infamie, en

préconisant, avec l'aide de ce même fédéral, qui a favorisé des étrangers aux dépens des Québécois, l'utilisation de nouveaux territoires au profit de ces mêmes étrangers.

Il serait temps que le gouvernement du Québec réclame la restitution de ces territoires qui lui appartiennent et qu'il demande ré-

parations pour les richesses naturelles qui lui ont été volées depuis que le Labrador a été usuré. Qu'on dédommage les Terre-Neuviens pour leurs investissements, depuis l'usurpation, c'est là une compatibilité qu'on peut peut-être envisagée, quoique les richesses naturelles perdues depuis l'usurpation ne pourront sûrement

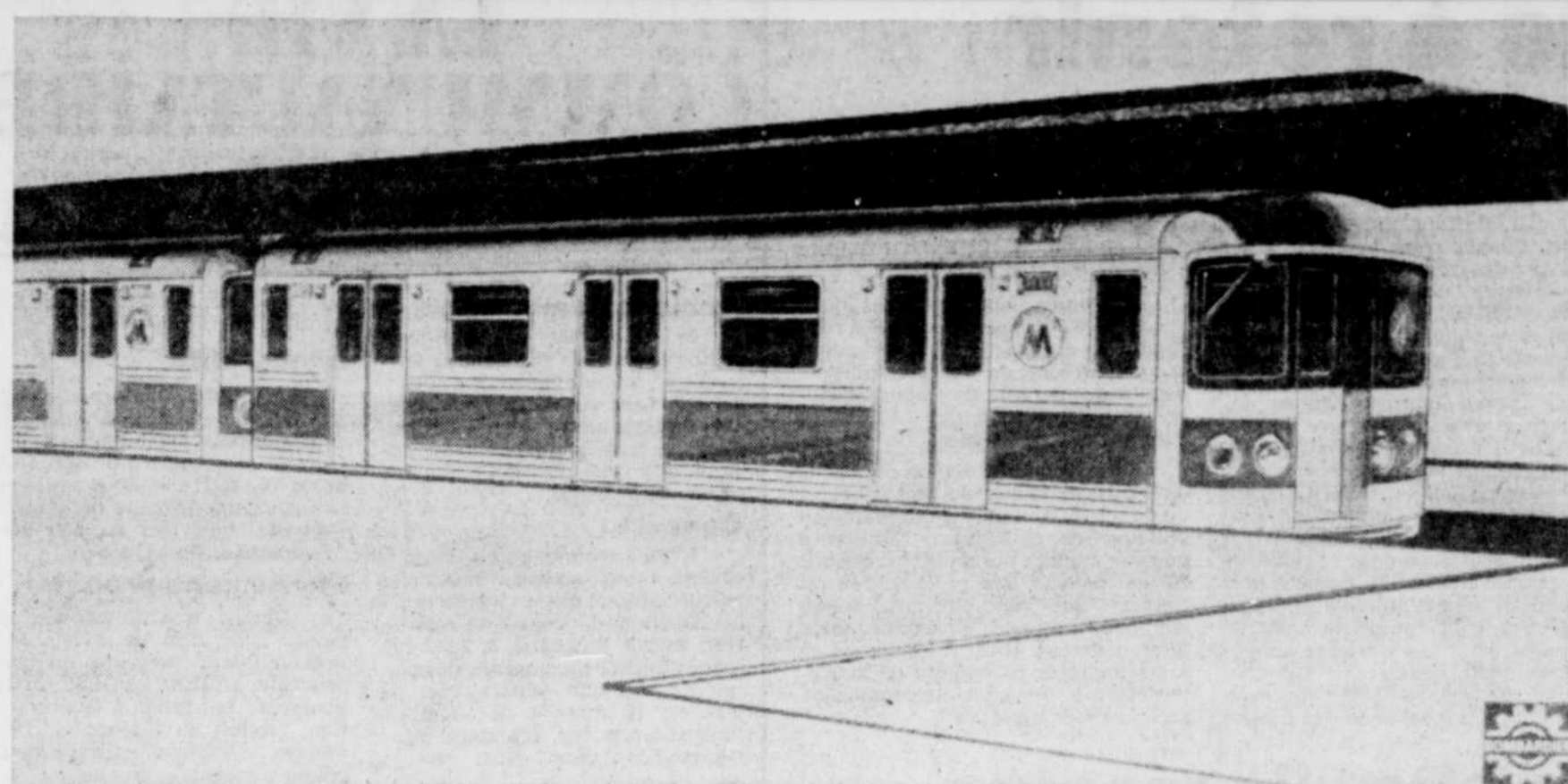
pas compenser dans la balance, pour les pertes subies par le Québec depuis l'abus du fédéral, responsable de ces pertes.

Finalement, il serait peut-être préférable que les Terre-Neuviens se rendent à l'évidence que leur présence sur nos territoires constitue pour eux un danger certain pour leur sécurité. Ce danger de-

viendra plus grave encore advenant l'indépendance du Québec lequel n'hésitera pas à prendre les moyens qu'il faut pour reprendre ce qui lui appartient. Mais même sans cette indépendance, aucun Québécois sensé n'acceptera plus longtemps qu'une poignée d'Inuits fassent la pluie et le beau temps sur son territoire, surtout

avec la connivence d'un gouvernement central sans scrupules, et manifestement intéressé à affaiblir le Québec par n'importe quels moyens, fussent-ils au détriment de huit millions de citoyens et au profit d'une minorité d'étrangers.

Michel Durand Chicoutimi



La voiture NYCTA R-62 proposée pour le métro de New York

Cette illustration obtenue en exclusivité par LE SOLEIL représente l'idée conceptuelle des futures voitures à être fabriquées par Bombardier Ltée, à La Pocatière. L'arrangement et la forme pourront être

différents dans leur configuration finale. Le bleu sera la couleur dominante.

Bombardier a des chances à Calgary

CALGARY (PC) — Deux conseillers municipaux de Calgary estiment que Bombardier aura plus de chances d'obtenir les contrats de fourniture du parc de véhicules du transport en commun dans cette ville, après avoir obtenu la préférence pour la construction des 825 wagons du métro de New York.

Selon le conseiller Elaine Husband, qui avait réclamé que des appels d'offres soient lancés pour la fourniture de voitures de transport, le conseil municipal pourra maintenant difficilement refuser à Bombardier la chance de soumettre une offre.

"Cela prouve que j'avais raison, lorsque j'affirmais que Bombardier était capable de produire ces voitures," dit Mme Husband, qui avait fait enquête auprès des manufacturiers canadiens, l'autome dernier.

Le conseil municipal de Calgary avait décidé, à cette époque, de ne pas accepter d'offre de Bombardier pour la fourniture de 33 wagons LRT. Il avait plutôt accepté un accord négocié secrètement avec ses fournisseurs habituels, Siemens and Duwag, deux sociétés allemandes.

Le conseil avait refusé de lancer des appels d'offre sous prétexte que les manufacturiers canadiens, y compris Bombardier, ne possédaient pas cinq ans d'expérience dans le domaine de l'équipement LRT.

Le maire Ralph Klein, qui a admis que le contrat newyorkais obtenu par Bombardier met cette compagnie en position de force, a déclaré hier "s'attendre" à ce que Bombardier soumette une offre pour la fourniture des prochains équipements LRT dont sa ville aura besoin.

Prochaines audiences à Québec le 2 juin

Québec-Téléphone se défend sur la productivité

par J.-Claude PAQUET

RIMOUSKI — Selon un tableau statistique que Québec-Téléphone a soumis en preuve à l'appui de sa requête en redressement tarifaire, il ressort que cette compagnie n'aurait pas le meilleur taux de productivité, ayant le plus grand nombre d'employés par 1.000 appareils, parmi les principales compagnies de téléphone du Canada.

Ces données ont conduit les régisseurs à poser des questions aux représentants de la compagnie sur la productivité, mais les réponses n'ont sans doute pas été satisfaisantes, puisque le président du banc a fait remarquer aux représentants de la compagnie que ce n'est pas aux régisseurs qu'il appartient d'étayer la preuve mais bien aux représentants de la compagnie. Aux questions que nous avons posées, dit-il, vous soulevez au

jourd'hui des hypothèses, mais qui ne restent que des hypothèses au sujet de la productivité. De toute façon, a dit le président du banc, nous suspendons le témoignage sur cette question de productivité, et c'est à vous qu'il appartient de juger s'il convient de produire d'autres documents.

Il est d'ailleurs ressorti de la discussion qu'il y a un taux d'encadrement très élevé à Québec-Téléphone, avec plus de 400 cadres pour 1.700 employés, soit environ un cadre pour quatre employés. A ce sujet, le président Simard a demandé à la compagnie de produire un organigramme de l'entreprise suffisamment détaillé pour qu'on puisse y déterminer les lignes de responsabilité.

A l'appui de sa requête, l'entreprise a présenté plusieurs autres témoignages qui ont traité tour à tour de données économiques, financières, de main-d'œuvre, de coûts d'exploitation, etc.

A Québec

Devant l'abondance de documents et la longueur des témoignages, il est d'ailleurs vite apparu que les régisseurs ne pourraient terminer l'audition de la preuve à ces audiences de Rimouski et c'est pourquoi le président du banc a décidé que les audiences se termineraient à Rimouski vendredi midi, pour reprendre à Québec à compter du 2 juin.

Parmi d'autres arguments que l'entreprise invoque à l'appui de sa requête, on note une augmentation des taxes diverses de l'ordre de \$2 millions, une augmentation de 17,2 pour 100 des dépenses d'exploitation, la faible croissance de gains d'appareils et du service interurbain, un niveau d'inflation très élevé, et l'augmentation importante du loyer de l'argent.

Au chapitre des considérations

économiques, un tableau fait ressortir que parmi des biens de consommation courante comme les journaux, l'électricité, l'essence et le beurre, le service du téléphone est celui qui a le moins augmenté, même en tenant compte du redressement tarifaire.

L'entreprise a également déposé devant la régie la copie d'une lettre adressée à tous les employés de Québec-Téléphone en date du 14 mai dernier et leur annonçant qu'à compter du 23 mai, il y aura réduction des heures de travail de 2 heures 30 par

semaine pour les employés de métier, ceux de bureau et les techniciens, de même que les agents de maîtrise, les concierges et les préposés au ménage. La lettre précise que le salaire et les avantages sociaux afférents des employés visés seront révisés et établis en conséquence.

Quant aux employés cadres comme les contremaîtres, les surveillants, les téléphonistes en chef et les coordonnateurs non syndiqués, ils conservent le même nombre d'heures de travail, mais l'augmentation de

traitement et la révision des échelles de salaires ayant généralement lieu au début de juillet sont annulées.

La lettre explique en outre qu'en raison de la crise économique le budget de construction pour l'année 1982 a été réduit de plus de \$8 millions. Si toutes ces mesures devaient se révéler insuffisantes, précise la lettre, l'entreprise sera contrainte d'employer des mesures plus draconiennes, comme des mises à pied temporaires en plus grand nombre, voire même le licenciement d'employés permanents.

Symposium à Montréal Tout le dossier de l'amiante va être examiné

par Fortunat MARCOUX

THETFORD-MINES — Soixante-douze conférenciers et panelistes représentant les milieux scientifiques, médicaux, gouvernementaux, syndicaux et industriels de 14 pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Nord participeront au symposium mondial de l'amiante qui se déroulera à Montréal, du 24 au 27 mai inclusivement.

Parmi ces personnes-ressources figurent les Drs Irving Selikoff, John Higginson et Philip Enterline, des États-Unis, Corbett et Alison McDonald, du Canada, Julian Peto et J.C. Wagner, du Royaume-Uni, les spécialistes René Truhaut et Jean Bignon, de France, D. Schmaehl et S. Dobbertin, de l'Allemagne de l'Ouest et R. Lanting, des Pays-Bas. Elles et de nombreux autres chercheurs, épidémiologistes, toxicologues et médecins du travail dresseront le bilan médico-scientifique du dossier de l'amiante.

D'autres débattront les aspects socio-économiques inhérents aux controverses sur l'amiante. Parmi elles, on retrouvera M. Charles Levinson, de la Fédération internationale des syndicats de la chimie, Mme Ann M. Gorsuch, directrice de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, M. William J. Simpson, président de la Commission de santé et de sécurité du Royaume-Uni, et le Dr William Hunter, responsable des questions de santé et de sécurité au travail à la Commission des communautés européennes.

Organisées par l'Institut de recherche et de développement sur l'amiante, sous les auspices des gouvernements du Canada et du Québec et de la Commission des communautés européennes, ces assises internationales attireront 700 par-

ticipants venant d'une cinquantaine de pays.

Les responsables espèrent que ce colloque favorisera une évaluation objective des aspects positifs et négatifs de l'amiante afin que la communauté mondiale, à la lumière des plus récentes données, soit mieux en mesure de déterminer les limites et possibilités de réconciliation des intérêts économiques et commerciaux avec les préoccupations d'ordre social, incluant la qualité de vie.

Tous les aspects

Aucun aspect du dossier de l'amiante ne sera délaissé. Les discussions porteront autant sur l'état de la recherche sur l'amiante que sur le développement technologique dans l'industrie, la santé et la sécurité des travailleurs et du public, l'usage sécuritaire des produits, la protection de l'environnement et l'impact socio-économique de la réglementation.

Afin de favoriser les échanges entre les tenants de différentes thèses, toutes les séances seront plénières. Il y aura sept séances de discussions d'une durée variant entre 30 et 80 minutes avec des panelistes. Les participants auront à répondre, particulièrement, à ces questions suivantes: Y a-t-il pour l'amiante un seul praticable n'entraînant aucun effet? Les travailleurs sont-ils exposés à des risques excessifs? Devrions-nous remplacer l'amiante? Y a-t-il des risques de cancer pour la population en général reliés à l'exposition à l'amiante? Jusqu'à quel point les réglementations et législations concordent-elles avec les connaissances scientifiques actuelles? Que devraient être les législations et réglementations futures?

Après le symposium, les participants pourront visiter des mines d'amiante en exploitation dans les régions de Thetford et d'Asbestos.

Faut le dire si l'argent vient du Québec (Garon)

par Gilles PEPIN

LEVIS — Le député Jean Garon est mécontent de la façon dont les comptables-vérificateurs présentent les états financiers des municipalités de Lévis. La plupart de celles-ci ont recours à la même firme de comptables, qui, d'après lui, est loin de mettre en évidence les contributions du gouvernement provincial.

Devant le conseil des maires de la MRC (municipalité régionale de comté) Desjardins, M. Garon a clairement fait voir son mécontentement à ce sujet: "Quand une subvention provient du fédéral, c'est bien indiqué; quand la subvention vient du provincial, il semble qu'on essaie de camoufler".

M. Garon a voulu que tout le monde sache ce que le gouvernement du Québec donne aux municipalités de sa circonscription. Il a fait faire des recherches et a préparé des tableaux qui mentionnent tous les montants de taxes et de subventions donnés par ce gouvernement à chacune des huit municipalités de la circonscription provinciale de Lévis, en 1981.

Ces tableaux apprennent donc que, l'année dernière, ces huit municipalités du comté de Jean Garon ont bénéficié d'une somme de \$44 millions en taxes et subventions venant du gouvernement provincial; ce qui représentait 13,6 pour 100 du total des budgets municipaux.

Au-delà de cette moyenne, signalaient Bernières et Saint-Rémeulmeur, où la participation du gouvernement québécois a représenté respectivement 20 et 23,5 pour 100 du budget. Pour Saint-David, ce fut 17,3 pour 100; et ce fut 15,9 pour 100 pour Lauzon, 13,6 pour 100 pour Lévis, 11 pour 100 pour Saint-Nicolas, 10,8 pour 100 pour Charny, 8,1 pour 100 pour Saint-Romuald.

La principale partie des revenus provenant du gouvernement du Québec, est octroyée sous forme de compensations de taxes. C'est surtout cela que M. Garon dit ne pas toujours trouver sur les états financiers des municipalités. Ces compensations de taxes, données en 1981 par le gouvernement provincial se sont chiffrées par \$2.338.958, a souligné le député.

On sait que, depuis l'application

de la loi 57, le gouvernement provincial, par l'intermédiaire du ministre des Affaires municipales, paye des taxes aux municipalités sur les immeubles lui appartenant et sur ceux appartenant aux réseaux des Affaires sociales et de l'Éducation. De plus, a rappelé aussi M. Garon, Hydro-Québec et la Société d'habitation du Québec, par le biais des offices municipaux d'habitation, paye des taxes considérables aux municipalités. Il offre aussi divers services et finance le fonctionnement des MRC.

Le député Jean Garon a prévenu enfin qu'il serait dangereux de comparer des montants de subventions. "Certaines subventions sont payables sur plusieurs années et d'autres n'apparaissent pas parce qu'identifiées dans des budgets séparés, comme c'est le cas pour les offices municipaux d'habitation ou parce qu'elles font partie d'ententes intermunicipales comme dans le cas de l'usine de filtration de Charny et le transport en commun, où l'aide financière du gouvernement du Québec peut atteindre 75 pour 100 du déficit d'exploitation."

A quelques milles de tout le monde

TOME

Les PRIX ÉQUALITÉ

CENTRE JARDIN ST-JEAN

ARBRES		DIVERS		
ERABLE ARGENTE 8 1/2" - 10 1/2" - 12 1/2" - 14 1/2" SPECIAL	11,95 \$ 14,95 \$	POMMETIER McINTOSH 2 ans 13,75 \$	9,95 \$	
POMMETIER DECORATIF 2 ans 5 1/2" - 6 1/2" - 7 1/2" - 8 1/2" SPECIAL	10,50 \$	CORNOUILLES ARGENTÉES 1 1/2" - 2" - 2 1/2" - 3" - 4" - 5" - 6" - 7" - 8" - 9" - 10" - 11" - 12" - 13" - 14" - 15" - 16" - 17" - 18" - 19" - 20" - 21" - 22" - 23" - 24" - 25" - 26" - 27" - 28" - 29" - 30" - 31" - 32" - 33" - 34" - 35" - 36" - 37" - 38" - 39" - 40" - 41" - 42" - 43" - 44" - 45" - 46" - 47" - 48" - 49" - 50" - 51" - 52" - 53" - 54" - 55" - 56" - 57" - 58" - 59" - 60" - 61" - 62" - 63" - 64" - 65" - 66" - 67" - 68" - 69" - 70" - 71" - 72" - 73" - 74" - 75" - 76" - 77" - 78" - 79" - 80" - 81" - 82" - 83" - 84" - 85" - 86" - 87" - 88" - 89" - 90" - 91" - 92" - 93" - 94" - 95" - 96" - 97" - 98" - 99" - 100"	4,50 \$	3,75 \$
PEUPLIER DE LOMBARDIE 2 ans 5 1/2" - 6 1/2" - 7 1/2" - 8 1/2" SPECIAL	4,95 \$	HYDRANGE etc. pot 1 gal. 4,50 \$		
CONIFERES		HAIES (80 plants et plus) Reg. SPECIAL		
CEDRE GLOBE 2 gal. (10 po.) 11,95 \$	8,95 \$	COTONNEASTRE 15" à 18" 1,75 \$	1,15 \$	
GENEVRIER 2 gal. 14,50 \$	9,90 \$	CHEVREFEUILLE 2" x 3" 2,25 \$	1,60 \$	
PIN MUGRO (taille 20 po.) 22,50 \$	14 \$	PHYSOCARPE VERT 18" - 24" 2,10 \$	1,60 \$	
		2" x 3" 2,25 \$	1,75 \$	

Service & Centre AGRONOMIQUE de Québec

SACHEZ EPARGNER ACHETEZ DU PRODUCTEUR

Tél.: 839-0326

Où nous trouver? 5 MILLES DES PONTS 1147 DE L'ÉGLISE ou chemin BEAULIEU

Service professionnel Plantation - Ornementation - Entretien

Ouvert la semaine de 8h à 21h Le dimanche de 13h à 17h.

SPECIAL DU SAMEDI MATIN jusqu'à midi

PAYEZ ET EMPORTEZ!

CHARPENTE DE CABANON 8' x 8' 129⁸⁵\$

8' x 8' - 8' x 10' - 8' x 12' - 8' x 14' - 10' x 10' - 10' x 12' - 10' x 14' - 8' x 8'

TOUT LE MATERIEL NECESSAIRE 325⁸⁴\$

pour la construction d'un cabanon de 8' x 8', incluant charpente (style grange).

BOIS POUR VOTRE CLOTURE

PRIX AU MORCEAU	PRIX AU PIED LINEAIRE
2 x 3 x 8' 0,79\$	1 x 4 0,08\$
2 x 4 x 8' 1,05\$	1 x 5 0,13\$
4 x 4 x 8' 2,94\$	1 x 6 0,16\$
4 x 4 x 8' CEDRE 4,48\$	1 x 7 0,20\$
4 x 4 x 8' BOIS TRAITE 4,80\$	1 x 6 BOIS TRAITE 0,30\$

NOUS COUPONS LE CONTRE-PLAQUE

Heures d'ouverture: Lun. - ven. 8h - 17h30 Samedi 9h - 17h30

Monsieur dismat **GARON** BOIS ET MATERIAUX

2901, chemin Ste-Foy, Ste-Foy 653-7256 653-4986

LOTO-SELECT

Date: 19-05-82

NUMERO GAGNANT 9609

Ventes 114.570,50\$

Mises de 50c gagnantes Lot par-mise de 50c

dans l'ordre	4	4515,90\$
dans n'importe quel ordre	89	376,30\$

A-8 QUÉBEC ET BANLIEUE

Sillery, Ste-Foy, Val-Bélair, Charlesbourg, Loretteville, Beauport, Lac-St-Charles, St-Augustin, Vanier, Cap-Rouge

A Boischatel

Les parents prêts à retenir leurs enfants à la maison

par Gérard OUELLET

Les parents de Boischatel sont prêts à retenir leurs enfants à la maison pour appuyer leurs revendications auprès des autorités de la Commission scolaire Côte-de-Beaupré. En effet, lors d'une réunion tenue mercredi soir, une centaine d'entre eux ont unanimement approuvé ce moyen de pression à utiliser en temps opportun pour réitéger leur refus de la décision de la Commission scolaire Côte-de-Beaupré d'inscrire les enfants de l'est de la localité dans deux écoles de l'Ange-Gardien.

Ils exigent qu'on applique au manque de locaux de classes une solution qui éviterait d'envoyer hors de la municipalité de Boischatel une partie des élèves de niveaux maternelle à élémentaire 6.

Entretiens, le comité d'école et le groupe d'appui formé le 3 mai dernier pour lui venir en aide, attendent une réponse de la Commission scolaire Côte-de-Beaupré à une proposition présentée lundi soir dernier aux commissaires. Il s'agirait d'aménager comme locaux temporaires deux salles de classe dans un édifice

municipal abritant présentement la caserne des pompiers. Une évaluation sommaire des travaux à effectuer permet de croire que leur coût serait de l'ordre de \$13,000.

Si cette solution devait elle aussi être écartée, les parents de Boischatel ont demandé au comité d'école et au groupe d'appui d'entreprendre des démarches pour faire intégrer le territoire de Boischatel à la Commission scolaire Chutes-Montmorency.

Interrogé hier par LE SOLEIL, un porte-parole de la Commission scolaire Côte-de-Beaupré a déclaré que les commissaires ne pourront donner une réponse finale à la dernière proposition du comité d'école de Boischatel avant la fin de la semaine prochaine, le temps d'étudier à nouveau ses implications.

On sait que le refus du morcellement de la localité en deux zones

scolaires a déjà été appuyé par les 1,170 citoyens de Boischatel qui ont signé une pétition à ce sujet.

Par contre, depuis quelques jours, le comité d'école de Boischatel a reçu l'appui de plusieurs organismes, dont le comité d'école de l'Ange-Gardien, le comité des parents de Côte-de-Beaupré et l'Association des comités de parents de la région 03.

Enfin, le comité a aussi reçu de la directrice de l'école de Boischatel, et du directeur général de la Commission scolaire Côte-de-Beaupré, l'assurance que son mandat normalement échu le 20 mai pouvait être prolongé, en attendant que des élections soient convoquées quand les circonstances le permettront. Il est à noter que ce litige implique 88 enfants de la maternelle à la 6e année élémentaire du secteur est de Boischatel.

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom Fréchette

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h

Anciens combattants

Le Conseil des anciens combattants unis du Canada Inc. aura une réunion dimanche, à 10h, dans la salle du patro Laval, 145 avenue Bigaouette, à Québec. Les membres et leurs épouses sont invités à y assister. Pour détails, composez 623-4989.

Concert

L'école secondaire Le Campus clôturera ses activités musicales par un concert qui sera présenté à l'auditorium du cégep de Sainte-Foy, mardi prochain, à 20h. 120 jeunes talents exécuteront des pièces de musique, d'harmonie, de jazz ou de musique de chambre. Pour réservations, rejoignez Mme Denyse Lavoie à 657-3164.

Elections

Des élections auront lieu dimanche, à 13h, au CLSC Laurentien, pour choisir quatre représentants des usagers au conseil d'administration. Il faudra avoir au moins 18 ans et avoir reçu des services de ce CLSC pour voter au 1550 boulevard Chauveau est, quartier Laurentien, à Sainte-Foy.

Employés civils

Dans le cadre du "Rendez-vous Kino", le comité de conditionnement physique de l'Association des employés civils invite tous les fonctionnaires et les membres de l'Assemblée nationale à participer à la troisième présentation de la "Balade des fonctionnaires", une course de 5 kilomètres qui aura lieu mercredi prochain sur les plaines d'Abraham. Le départ aura lieu devant le club de l'Association des employés civils, 650 avenue Laurier à Québec, à 17h30. Pour renseignements, rejoignez Daniel Deschênes à 643-5555.

Expo de tableaux

Les membres de l'âge d'or de Saint-Yves tiendront une exposition de tableaux, d'émaux, de poterie et d'artisanat au foyer de l'église Saint-Yves à Sainte-Foy, 2470 rue Triquet, mercredi prochain, de 14h à 21h.

Four à pain

Il y aura construction d'un four à pain en terre glaise, selon la méthode traditionnelle québécoise, dans la cour de la vieille maison des Jésuites à Sillery, 2320 chemin du Foulon, samedi et dimanche. Pour

autres détails, rejoignez Sylvie Bergeron à 653-4776.

Immigrants

La journée d'information que le COFI de Québec tiendra mardi prochain pour les immigrants et le Québec se déroulera de 14h à 16h et de 19h à 21h30. Sous le thème: "Je veux travailler, je m'informe", l'activité aura lieu au 860 Père-Marquette ouest à Québec.

Phénomène prénatal

"Depuis que le monde est monde", ce film de Sylvie Van Brabant, sera présenté mercredi prochain, à 19h30, au CLSC du 310 boulevard Langelier, à Québec. Le film, produit au Québec en 1981, montre la démarche de plusieurs couples durant la grossesse et des images d'accouchements vécus à la maison. Il présente aussi un historique des sages-femmes au Québec. Pour autres détails, rejoignez Nicole Fortin à 683-4180 ou à 656-9481.

Prévention du crime

Les citoyens de la paroisse de Sainte-Odile sont invités par leur comité de prévention du crime à une soirée d'information qui aura lieu mercredi prochain, à 19h30, au sous-sol de l'église de Sainte-Odile (entrée rue des Peupliers ouest). Le thème sera: "Conseils de sécurité avant les vacances". Pour renseignements, rejoignez Louise Blanchet à 694-6350.

Randonnée cycliste

Le Service des loisirs et parcs de la ville de Québec, dans le cadre du "Rendez-vous Kino 1982" a mis sur pied une randonnée cycliste de 20 kilomètres dans la ville de Québec. Cette activité se déroulera dimanche, de 10h à 13h, et le départ se fera au centre commercial Fleur de Lys. Pour d'autres informations, composez 694-7158.

Réunion de la LCF

La Ligue catholique féminine tiendra une réunion générale à la fin de ses activités annuelles mardi prochain, à 9h30, à la maison des sœurs Augustines, 2285 chemin Saint-Louis. L'abbé Marc Caron parlera de sa mission en république dominicaine. Il y aura aussi messe à 15h30. Pour réservations, rejoignez Mme Yvette Bolduc à 681-5017 ou Mme Germaine Giguère à 527-9756.



AMENEZ-VOUS AU RENDEZ-VOUS Kino-Québec

du 22 au 30 mai

LE SOLEIL et CHRC 80

vous invitent à participer aux nombreuses activités.

ACTIVITES DU SAMEDI 22 MAI

Clinique d'initiation de danse à la corde (De 10 à 11h30) au hall d'entrée de l'Arpédrome de Charlesbourg, 750, Place Sorbonne.

Journée d'information: "Le jogging, pour ta santé" (De 9h30 à 15h30) au Y W C.A. de Québec, 855, Holland. Coût: 12,00\$ dîner inclus.

Marche-o-thon de l'amitié (et pique-nique) (De 9 à 11h), départ du Parc Marchand (Limoulu).

Grande journée cycliste (initiation - compétitions - cycloton) (De 9h30 à 15h30) à l'École St-Denis (Ste-Foy).

Journée Kinomètre de l'Amiante (23 villes et villages) (De 13 à 15h30) cumulatif du kilométrage parcouru par n'importe quel moyen de locomotion.

Animation aux Galeries de Thetford-Mines (évaluation de la condition physique, exposition de volumes, informations). Durée: toute la semaine.

Accès gratuit aux baignades de la piscine de la Polyvalente La Seigneurie de Beauport tous les soirs de la semaine et la fin de semaine. (Horaire: 667-5193).

Accès gratuit aux terrains de tennis Baie St-Paul, tous les jours de la semaine.

Initiation au tennis sur table (De 19 à 21h, tous les soirs de la semaine) au gymnase triple de la Polyvalente de Thetford-Mines.

ACTIVITES DU DIMANCHE 23 MAI

Journée Plein Air familiale (rallies cyclistes, jog-o-thon, balle molle, pique-nique, etc.) (De 13 à 20h) au chalet des loisirs Terrasse Bon Air, 1085, 60e Rue est à Charlesbourg. (remis au 24 mai en cas de pluie).

Foire sportive (toute la journée à compter de 13h, inscription à 12h30) (Kiosques, démonstrations sportives, tournoi d'initiation à la pétanque pour les 55 ans et plus). Place de Ville à Ste-Foy.

Journée sportive (De 13 à 17h) (Balle molle, rallye cycliste, kiosques) au terrain de balle Cap St-Ignace.

Jogging populaire (Départ à 13h30 (1.6 km) Départ à 14h (5 km) et à 15h (10 km) dans les rues de la ville de La Pocatière.

Parties de balle-molle (à compter de 12h) au terrain de jeux de St-Adrien d'Irlande (région de Thetford).

Bicycles aux puces (à compter de 13h) au stationnement du Cooprix de Thetford-Mines.

Patinage à roulettes Kino (à compter de 19h) gratuit. Aréna 76 à Disraeli.

L'aventure BEAU-CE VELO (Départ à 8h30 de Ste-Marie de Ste-Marie à St-Georges de Beauve avec arrêt dans toutes les municipalités).

Jogging populaire (3 et 10 km) 3 km à 10h30 et 10 km à 11h, inscriptions à compter de 9h à l'Aréna de Donnacona, coût 1,00\$.

La super-randonnée cycliste (De 10 à 13h) Départ du Centre d'achats Place Fleur de Lys.

Le salon de l'activité physique (De 9 à 17h) au Centre socioculturel de St-Etienne de Lauzon.

Marche de 5 et 10 km avec P.A.S. (De 9 à 17h) départs continus. Fermé Paul Bélanger, 1263, de l'Eglise à St-Jean-Chrysostome.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le calendrier complet de la programmation comprend environ 125 autres activités.

Le coordonnateur Kino-Québec de chaque module se fera un plaisir de vous donner toute information supplémentaire.

Module Rive-Sud: André Secours	TEL.: 833-5110
Module C.S. Pascal-Taché: Wilson Bernier	TEL.: 248-2016
Module Tilly-Portneuf: Yves Archambault	TEL.: 656-8900
Module S.L.P. ville de Québec: Suzanne Marquis	TEL.: 694-7158
Module Orléans-Charlevoix: Gaétan Dugré	TEL.: 663-2693
Module C.S. Amiante: Denis Cartier	TEL.: 338-4565
Module Chaudière: André Desranleau	TEL.: 774-9806
Module Jean-Talon/Chauveau: Louise Poirier	TEL.: 627-3650

GAGNEZ UN SEJOUR AU MANOIR RICHELIEU

Découpez ce coupon, remplissez-le et déposez-le dans les boîtes réservées à cette fin sur les lieux des activités. Par tirage le 4 juin à CHRC, le gagnant méritera une fin de semaine (3 jours) pour 2 personnes, au Manoir Richelieu plus \$300 d'argent de poche.

Les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la loi sur les loteries et courses et les concours publicitaires, ont été payés par Kino-Québec. Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.

nom.....
 adresse.....
 code postal.....
 tel.....



LE SOLEIL



Loretteville résolue d'acheter un terrain pour aménager un parc

par Marcel COLLARD

Le conseil municipal de Loretteville est résolu à procéder, au cours des prochains mois, par voie d'expropriation, à l'acquisition d'un terrain d'une superficie d'environ 18,000 mètres carrés, pour l'aménagement d'un parc dans le quartier Bellevue.

Le règlement a été adopté à la réunion du conseil, cette semaine, pour doter les gens de ce quartier, représentant le tiers de la population de Loretteville, d'un parc au sud du boulevard Johnny-Parent.

Le terrain avait été légué à l'archevêché par une citoyenne qui avait imposé la condition d'y construire une église. C'est surtout cela qui exigera vraisemblablement une procédure d'expropriation.

Les citoyens avaient endossé une requête portant 1,531 signatures, en septembre l'an dernier, pour la création d'un parc. Selon le maire Jean-Marie Beaulieu, les citoyens s'impliquent également dans l'aménagement du parc.

Réservés pour un parc

Le conseil de Loretteville a renouvelé pour une autre période de deux ans, l'homologation de deux terrains, conformément au projet d'a-

ménagement d'un parc linéaire, le long de la rivière Saint-Charles.

Ces dispositions avaient été prises, il y a deux ans pour réserver les terrains, l'un propriété des Ursulines et l'autre du Dr Conrad Brouillette, empêchant qu'ils soient destinés à d'autres fins.

Loretteville veut annexer son terrain

Pour se conformer aux procédures, le conseil a été saisi d'un avis de présentation d'un règlement pour annexer un terrain dont il est propriétaire, en bonne partie, mais qui se trouve dans le territoire de Val-Bélair.

Pour régulariser la situation, le conseil entend annexer le terrain. Si le conseil de Val-Bélair devait s'opposer, il faudra qu'une requête d'annexion soit signée par les propriétaires, soit la municipalité de Loretteville et quatre autres contribuables, dont les terrains sont contigus au sien.

Hausse des rémunérations

Le conseil municipal a décidé de porter de \$10,787 à \$15,000 la rémunération annuelle du maire Jean-Marie Beaulieu. Les conseillers obtiendront \$5,000 au lieu de \$3,595. L'augmentation est rétroactive au 1er janvier dernier.

Ancienne-Lorette C'est le recrutement qui décidera du sort du comité de citoyens

par Pierre-Paul NOREAU

L'avenir du "Comité des payeurs de taxes de l'Ancienne-Lorette" se jouera au cours des prochains jours.

Le président du groupe de citoyens, M. Emile Loranger, a effectivement décrit la campagne annuelle de recrutement qui s'est amorcée, cette semaine, comme une étape déterminante dans la poursuite du travail déjà en marche depuis plus d'un an dans la cité du maire Marcel Pageau.

"Nous avons présentement 1,160 membres, ce qui représente environ 1,000 propriétaires sur les quelque 4,000 que compte la municipalité. Pour pouvoir parler de représentativité, je ne pense pas personnellement que nous puissions accepter une diminution du nombre de membres du comité. Et à ce titre-là, la campagne de recrutement va établir si les citoyens désirent la présence de notre groupe sur la scène municipale et s'ils croient que notre action a sa raison d'être et a eu des retombées positives."

Croyant au bien-fondé du regroupement de citoyens, M. Loranger n'a pas manqué de rappeler aux contribuables auxquels il a fait poster les cartes d'adhésion, que depuis la venue du comité, les taxes n'ont augmenté que de 10 pour 100 plutôt que 20, comme le voulaient les prévisions du conseil municipal. Il rappelle également qu'au cours de la même période, on parle de surplus budgétaire plutôt que de déficit à l'issue des exercices financiers. A cela, il ajoute bien sûr les blocages de règlements d'emprunts auxquels ont participé les propriétaires en désaccord avec certains projets de la ville, toujours en raison des initiatives de son comité.

Limite 28 mai

La date limite pour M. Loranger est fixée au 28 mai. "La campagne de recrutement va durer 10 jours et nous dira si les citoyens veulent ou non d'un Comité des payeurs de taxes à l'Ancienne-Lorette. Et il n'est pas question de tordre les bras en faisant du porte à porte par exemple."

"Personnellement, je n'ai aucun pouvoir pour faire hara kiri au comité. Mais puisque je ne crois pas à la stagnation, je n'accepterai pas une diminution du nombre de membres pour ma part. Je suis bien conscient que, pour l'instant, il y a 400 à 500 personnes qui sont très actives au sein du comité. Mais je tiens à ce que leur

travail aille bien dans le sens de ce que désire réellement la population de l'Ancienne-Lorette. J'insiste pour dire que nous ne sommes pas un parti politique, et à ce titre, nous ne pouvons nous contenter d'une présence entre les élections."

La cotisation annuelle jugée nécessaire pour le fonctionnement du comité est de \$5 par membre. Et il est clair que le retour du courrier décidera de la présence ou non de M. Emile Loranger à la tête du groupe de citoyens.

Amphiglace

Le sondage auprès de la population au sujet des travaux à faire sur la toiture de l'Amphiglace sont en quelque sorte à l'origine du cri d'alarme lancé par le président Loranger. Sur les 3,500 questionnaires distribués par le service postal, seulement 458 personnes ont répondu, dont 90 pour 100 en faveur de l'option offerte par le "Comité des payeurs de taxes", soit attendre le jugement de la cour avant de procéder aux réparations.

"Un total de 458 réponses n'est pas du tout concluant et le dossier de l'Amphiglace est pour l'instant en suspens. On peut donc se demander si les gens sont fatigués d'entendre parler de l'Amphiglace ou encore du comité...", a conclu M. Loranger.

Beauport: début d'incendie

Un feu de matelas a laissé croire pendant quelques instants, la nuit dernière, qu'il y aurait victime dans une maison de trois étages située au 2159 rue Lalande, à Beauport.

"Le feu était au troisième étage, sous les combles, et il y avait tellement de fumée, précise que le sergent Yves Curadeau, que deux policiers-pompiers ont dû se munir de masque à air afin de pouvoir grimper là-haut par l'intérieur."

Les premiers policiers ont été informés que quelqu'un devait se trouver dans la chambre en question. Ils n'y ont trouvé personne, après avoir fouillé dans tous les recoins.

Pour parer au pire, l'alerte générale a été lancée vers 01h. Le feu ayant été maîtrisé rapidement, les pompiers appelés en renfort ont été retournés. Une ambulance a également été mandée.

Hôpital Courchesne Le directeur des services financiers est suspendu

par Marcel COLLARD

Le directeur des services financiers du centre hospitalier Courchesne, M. Jean-Guy Andrews, a été provisoirement suspendu de ses fonctions, en attendant la vérification des livres par le ministère des Affaires sociales.

Réuni hier soir, le conseil d'administration a pris la décision, pour l'instant et par mesure de prudence, d'effectuer la vérification de sa comptabilité, avec le MAS, avant de décider du sort de son directeur financier, qui

a fait l'objet d'une saisie de revenus et de biens, avant jugement, par la corporation des loisirs du Jardin. La corporation a déposé une plainte pour une fraude de quelque \$40,000, à la sûreté municipale de Charlesbourg.

Le directeur général du centre hospitalier, M. Maurice Desjardins, — en faisant part de la nouvelle au SOLEIL — ce matin, a témoigné de la compétence professionnelle de M. Andrews et il s'est dit très confiant relativement aux résultats de la vérification des livres de l'hôpital.



Exposition de la maquette

La maquette de la gare intermodale, dévoilée la semaine dernière par la ville de Québec, sera exposée jusqu'au 28 mai, dans le Mail Saint-Roch. Elle sera ensuite montrée au port de Québec dans le cadre de la Semaine nationale des transports. Cette maquette illustre tout le concept de réaménagement du centre-ville de Québec, soit la partie comprise entre l'autoroute Dufferin, à l'ouest, et le vieux port, à l'est, soit l'ancienne gare du palais, la nouvelle gare pour les trains et les autobus, l'édifice à bureaux, le nouveau palais de justice, le futur emplacement des Halles du Palais, ainsi que le réseau routier.

Vente à l'encan

Vers le milieu de juin, la sûreté municipale de Charlesbourg disposera, par vente à l'encan, de divers objets retrouvés et non réclamés, tels des appareils de télévision, des bicyclettes, des caméras et divers autres. Le conseil municipal de Charlesbourg a autorisé la publication d'un avis et il veut ajouter à la vente, certains articles dont il veut se départir.

Aide aux fêtes foraines

Le conseil de Charlesbourg a versé une subvention de \$12,500 à l'organisation des fêtes foraines de Charlesbourg qui auront lieu du 13

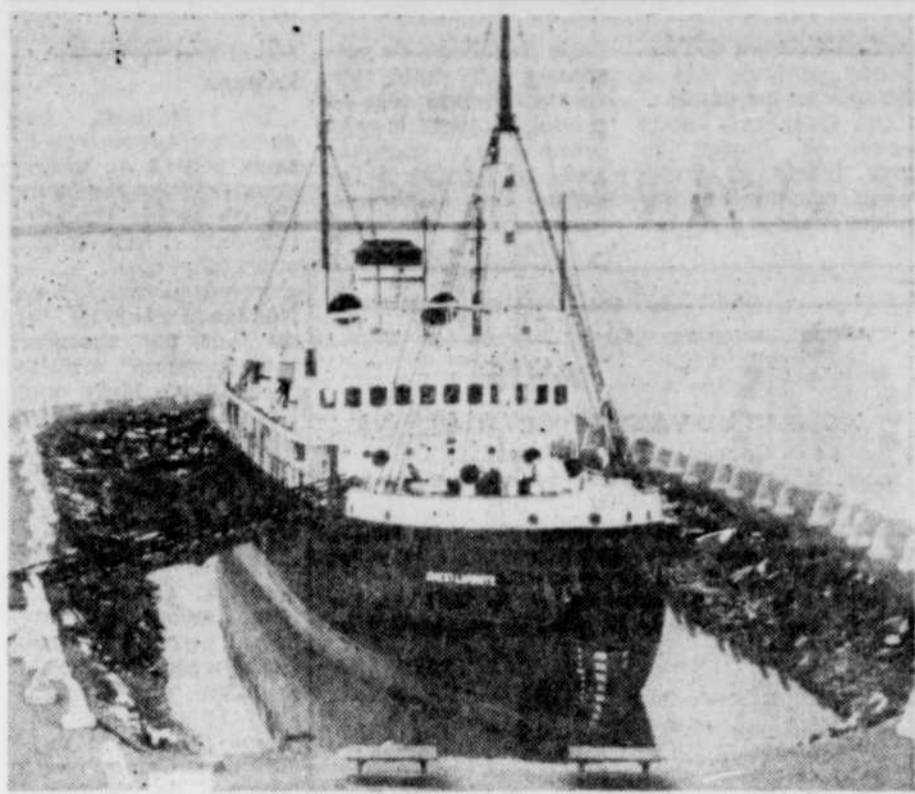
au 22 août. La conseillère Francine Boutin en a fait la proposition, précisant que la municipalité était représentée au niveau de l'organisation, de même que par des représentants de la trésorerie et des loisirs. Le conseil d'administration est formé en outre des délégués de sept associations et de sept membres à titre individuel.

Loretteville félicite 3 citoyens

Le conseil de Loretteville a voulu rendre hommage à trois citoyens dont il est particulièrement fier. Il a fait parvenir des félicitations à Chrystine Brouillette, qui a obtenu le prix littéraire Robert-Cliche, lors du dernier Salon international du livre de Québec; à M. Georges Delisle, à l'occasion du 25e anniversaire du théâtre La Fenêtre et au jeune Donald Deschênes, qui fut désigné comme meilleur joueur de centre au Canada, dans la catégorie midget "AAA", à la suite du tournoi de Victoria, à la fin d'avril.

Réfection du boulevard des Etudiants

La compagnie PEB a obtenu un contrat de \$488,000 pour la réparation du boulevard des Etudiants, à Loretteville. Les travaux seront entrepris aussitôt que la commission municipale aura approuvé le contrat. Il s'agit de refaire l'assiette de la rue, les égouts pluviaux et quelques travaux d'aqueduc, sur une distance d'un tiers de mille, entre les rues Racine et de l'Hôpital. Les matériaux provenant de l'excavation de la rue serviront au drainage du terrain de l'école polyvalente. Selon les prévisions du conseil municipal, les travaux doivent être terminés au mois d'août.



Le brise-glace Ernest-Lapointe a trouvé refuge à l'arrière du Musée maritime Bernier, de L'Islet-sur-Mer.

Souscription de \$165,000 pour le musée de L'Islet

par Réal LABERGE

Le musée maritime Bernier de L'Islet-sur-Mer procédera aujourd'hui, au Yacht Club de Québec, à Sillery, au lancement d'une campagne provinciale de financement dont l'objectif a été fixé à \$165,000.

Lors de la manifestation tenue en présence du président d'honneur, l'honorable Jean-Pierre Côté, lieutenant-gouverneur du Québec, et de M. André Rousseau, président de la souscription, le président de l'Association des marins de la vallée de Saint-Laurent, le sénateur Léopold Langlois, fera part d'une entente importante impliquant le prestigieux bateau "J.E. Bernier II", qui sera à quai.

Rappelons que ce célèbre voilier a effectué la circumnavigation de l'Amérique du Nord et a franchi le passage du Nord-Ouest. La compagnie Canada Steamship Lines en a fait remise au musée maritime Bernier, en 1978.

Réaménagement du musée

La campagne de financement viendra s'inscrire dans le cadre d'un projet de réaménagement complet du musée maritime de L'Islet-sur-Mer, grâce à des subventions de \$1 million obtenues en vertu de l'entente Canada-Québec sur le développement touristique.

Cette aide gouvernementale fédérale et provinciale couvrent les frais de modifications architecturales, structurelles et mécaniques de l'ancien couloir de L'Islet-sur-Mer, dont l'association des marins s'est portée acquéreur en 1970, après y avoir aménagé le musée maritime Bernier, en 1968.

Quant aux souscriptions recueillies du secteur privé, à l'occasion de la campagne de financement, elles serviront à l'achat de matériel de base.

de mobiliser pour l'accueil et les salles d'exposition temporaire et permanente, ainsi qu'à divers équipements visant à mettre davantage en valeur les collections du musée.

Le succès de la campagne de financement démontrera l'intérêt de la population à l'endroit du domaine maritime, de l'association des marins et du musée de L'Islet-sur-Mer.

L'association des marins

C'est en 1925 que l'association des marins de L'Islet a été formée, dans le but de veiller à l'entretien de la petite chapelle des marins de L'Islet-sur-Mer.

Bien que vouée aux destinées de cette petite chapelle, l'association a élargi ses horizons en 1966. On a recruté un plus grand nombre de membres du secteur maritime et on s'est donné pour mission de fonder un musée consacré à la conservation d'objets historiques ayant appartenu à l'illustre capitaine Joseph-Elzéar Bernier.

Ce marin de L'Islet méritait cet hommage, à titre de capitaine d'un navire dont les périlleux et aventureux voyages ont valu au Canada la prise de possession de nombreuses îles de l'Arctique. En 1974, on procédait officiellement à l'appellation de musée maritime Bernier.

Depuis, outre de précieuses collections maritimes et du voilier "J.E. Bernier II", le musée de L'Islet-sur-Mer a hérité du brise-glace Ernest-Lapointe, de la garde côtière canadienne, dont le sauvetage et la restauration ont valu au musée le prix "Mérite" de l'Association des musées canadiens, en 1980.

Quant aux réaménagements du musée, les esquisses, plans et devis ont été commencés en 1980 et l'exécution des travaux a débuté en avril 1982.

Défilé "platte" du Carnaval

Le directeur artistique ne veut rien de "disgracieux"

par Guy DUBE

Le directeur artistique du Carnaval de Québec, M. Gaston Robert, a violemment réagi, hier, aux propos qu'a tenus la veille un ancien président du Carnaval, M. J.-Arthur Bédard.

M. Bédard avait affirmé, mercredi soir, devant les membres du comité d'études sur l'avenir du Carnaval de Québec, que Gaston Robert manque d'originalité et qu'il n'est pas qualifié pour préparer les défilés.

"C'est un conflit de personnalité entre lui et moi", a précisé M. Robert dans une réplique qu'il donnait au SOLEIL, hier.

Le directeur artistique indique qu'il n'a pas voulu glisser sur les thèmes "grotesques et disgracieux" qu'exigeait M. Bédard, du temps où il était président en 1966. "Je ne voulais pas m'abaisser à faire des choses ridicules. C'était son sens du Carnaval", a lancé M. Robert, faisant allusion au fait que l'ex-président Bédard saurait les thèmes "de sexe" ou encore de politiciens caricaturés.

M. Robert soutient que le lendemain du défilé, l'année où M. Bédard a été président du Carnaval, il aurait reçu plus d'une centaine d'appels de gens qui ont critiqué ce qu'ils avaient vu sur les chars allégoriques la veille. "C'est la seule année où j'ai reçu des plaintes, mentionne-t-il, et M. Bédard est le seul qui m'ait critiqué parmi les 27 présidents que j'ai connus."

En ce qui a trait à la participation, en 1963, du caricaturiste Raoul Hunter, du SOLEIL, à la réalisation des chars allégoriques, Gaston Robert déclare que ça l'avait fâché "parce que Pierre Tremblay (le président) lui

avait fait faire des plans sans m'en parler".

M. Robert avait alors démissionné, M. Hunter s'était retiré du décor et, finalement, le même Gaston Robert a été réembauché.

Le directeur artistique du Carnaval reconnaît par contre qu'il manque de piquant dans les défilés et qu'ils se ressemblent d'année en année. Il attribue cet état de choses au



Le Soleil, Jacques Deschênes

budget restreint alloué pour la conception et la réalisation des chars allégoriques.

L'an dernier, cite-t-il en exemple, les 17 chars allégoriques ont été vendus pour un montant total de \$135,000, alors qu'il en a coûté quelque \$175,000 pour les réaliser.

En plus de ne pas avoir assez d'argent, plaide-t-il, les quelque 250 têtes de clowns qui ont été détruites lors de l'effondrement du toit des ateliers du Carnaval, il y a neuf ans, n'ont jamais été remplacées, ce qui enlèverait au charme et à l'animation que les précédents carnivals ont connus.

Remerciements

Par ailleurs, dans un communiqué

Saint-Ferréol-Les-Neiges La centrale reste fermée au public

La centrale hydro-électrique des Sept-Chutes, à Saint-Ferréol-Les-Neiges, sera fermée au public encore cette année. C'est le moins ce que LE SOLEIL apprendrait récemment de sources officielles à la municipalité de Saint-Ferréol-Les-Neiges.

On sait que, en octobre 1981, les membres

du conseil municipal de Saint-Ferréol-Les-Neiges se disaient intéressés à la réalisation du projet et se montreraient même prêts à y participer. On craignait cependant que la conjoncture économique ne retarde les travaux nécessaires.

En effet, avant que cette centrale, située dans un site enchanteur, ne soit ouverte aux touristes, des aménagements extérieurs doivent être effectués pour que l'on soit en mesure de recevoir des groupes de visiteurs en toute sécurité.

L'environnement de la centrale hydro-électrique des Sept-Chutes se prêterait cependant

très bien à l'établissement d'un projet touristique, puisque le barrage et ses environs sont facilement accessibles par la route.

Advenant que le projet se réalise, l'emplacement ferait partie du circuit touristique pittoresque de la Côte-de-Beaupré, au même titre que la chute Montmorency, l'île d'Orléans, le sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré, les vieilles maisons de l'avenue Royale, le cap Tourmente, le Mont Sainte-Anne et les chutes Sainte-Anne. Tous ces endroits pourraient être visités par des touristes qui se rendent dans le comté de Charlevoix voisin.

Le fonds de défense, du maquillage (D. Vidal)

par Marcel COLLARD

Selon un porte-parole des conseillers, M. Denis Vidal, les citoyens de Val-Bélair doivent se méfier du "comité du fonds de défense juridique du maire Dubé" qui n'est qu'un maquillage épouvantable de son organisation politique pour les prochaines élections et dont font déjà partie quatre des sept administrateurs.

Le conseiller Vidal a déclaré qu'il s'agissait, de toute apparence, d'une propagande déguisée pour la réélection du maire Yvan Dubé, qui a fait part de son intention de briguer les suffrages, le 7 novembre. Il souhaite que les membres du comité, dont plusieurs sont membres de son organisation, aient l'honnêteté d'ouvrir les livres, à la suite des souscriptions populaires, pour bien démontrer que les fonds ne servent pas à des fins électorales.

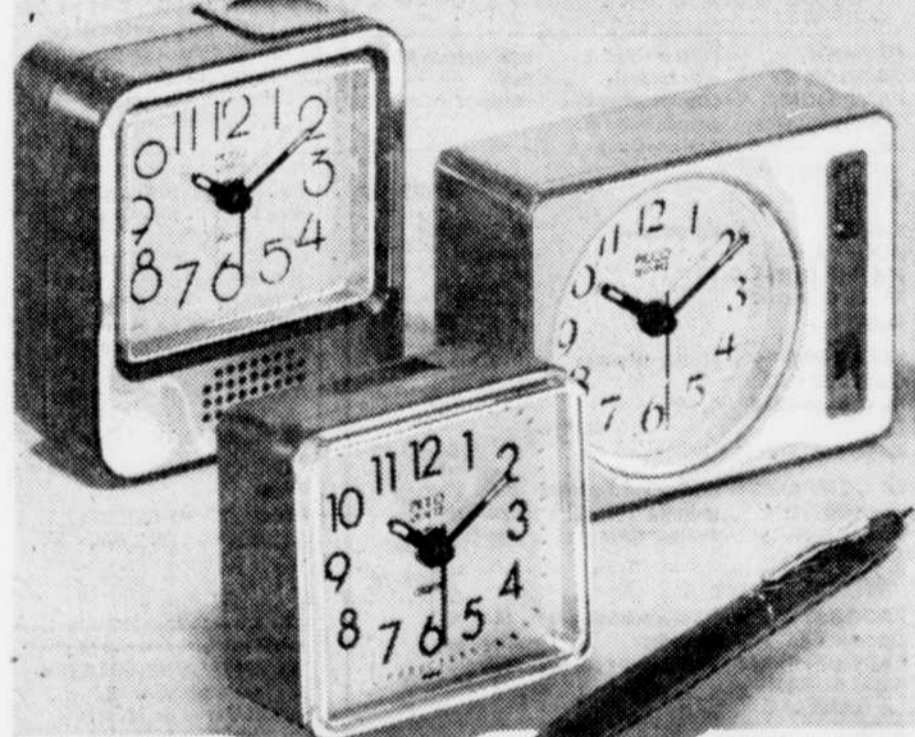
Comme son collègue, M. Claude Gendreau, M. Vidal n'a pas l'intention de souscrire au comité de défense, précisant que les conseillers avaient eux-

mêmes assumé leurs frais juridiques.

Pour MM. Gendreau et Vidal, le comité du fonds de défense juridique n'est qu'une façade du Parti des citoyens de Val-Bélair, dont M. Dubé est le chef. Ils signalent, par exemple, que le coprésident, M. Pierre Morissette, est l'organisateur en chef du parti de M. Dubé et qu'il a été le représentant des candidats aux élections partielles; qu'un administrateur, M. Jacques Bernier, est le président du parti; qu'un autre, M. Emmanuel Côté, est le vice-président et le candidat défait de M. Dubé à une élection partielle contre Mme Louise Bourget-Rosignol, actuellement conseillère et que M. Yves Richard, le trésorier du comité, candidat défait contre M. Vidal, aux élections de 1979, occupe le poste de secrétaire-trésorier du parti.

D'ailleurs, M. Gendreau ne serait pas surpris si quelques-uns des membres du comité de défense soient ou bien candidats ou bien organisateurs dans certains quartiers de la municipalité, lors des élections, formant l'équipe du maire Dubé.

Adoptez un membre de la famille Picco chez Birks!



Tout le monde le fait... parce qu'ils sont absolument extraordinaires ces réveils à quartz d'une précision et d'une fiabilité incontestables. Aiguilles et points des heures lumineux.

Les membres de notre famille Picco sont nombreux. En voici trois:

En haut, à gauche: avec fascinante sonnerie ascendante de 4 niveaux. Boîtier noir avec cadran et façade dorés guillochés. 3" x 2 3/4" x 1 1/4". \$44.95 En haut, à droite: en pressant un bouton, une veilleuse illumine le cadran. Étui de voyage en vinyle. 2 1/4" x 3 3/8" x 1 3/8". \$64.95 Plus bas: mini-réveil avec boîtier brun et cadran doré. Étui de voyage en vinyle. 2 1/4" x 2 1/2" x 1 1/4". \$29.95

Avec piles, instructions et garantie Birks de 1 an.

692-3822

BIRKS
JOAILLIERS



LE BLOUSON



Allure décontractée et jeune. Création Jenö de Paris. Peau de porc ou cuir. Huit coloris.

Seulement 295\$

ARMAND BOUDRIAS

PLACE QUEBEC 524-5263 PLACE DONAVENTURE 875-2013 6810 RUE ST-HUBERT 273-2851 PROMENADES ST-BRUNO 653-9422

Ne craignez plus la longue panne d'électricité!



Nous n'aimons pas voir nos amis dans le noir.

C'est pourquoi notre acheteur nous a rapporté de voyage une idée brillante!

Il s'agit d'un objet vraiment extraordinaire. Une combinaison de lampe fluorescente et de torche dans une unité compacte d'une longueur de 8". Entièrement transistorisée, avec 3 piles "C".

Pour la maison, le bureau, la voiture, le bateau ou le camping. Vraiment, personne ne peut s'en passer!

\$15.95

(piles incluses)

692-3822

BIRKS
JOAILLIERS

Le pape ne pourra recevoir les Québécois

ROME (d'après PC) — Plusieurs centaines de voyageurs, parmi les milliers de Québécois qui se sont rendus dans la ville éternelle pour assister aux béatifications du frère André ou de

mère Marie-Rose, seront déçus d'apprendre qu'il n'est pas question que le pape les reçoive en audience même semi-privée (soit 500 à 600 personnes). Ils devront se conten-

ter, comme les journalistes d'ailleurs, d'examiner le Saint Père à des dizaines de pieds de distance à tout le moins. Certaines agences de voyage, qui ont misé sur la popularité de l'é-

vénement, ont peut-être été vagues à souhait en laissant croire que le pape consacrerait une partie de son horaire déjà fort chargé à rencontrer des Québécois. Mais en aucun temps,

nous a-t-on fait comprendre, Jean-Paul II n'a prévu de rencontre avec un groupe ou un autre pour les cinq béatifications de dimanche: le frère André, mère Marie-Rose, Marie-Anne Rivier, Angèle Astorch et Pietro Donders. On aurait laissé croire à un groupe de voyageurs que le pape les recevrait mercredi. L'information est ri-

goureusement exacte, sauf qu'il s'agira de l'audience générale où a lieu tous les mercredis. Les Québécois, nous a-t-on dit, auront de bons billets et pourraient occuper les premières rangées dans une foule de milliers de personnes. A cette occasion, comme cela se produit toujours, le pape prononcera quelques mots en français à l'adresse des Québécois, mais rien de sensationnel, pense-t-on.

avis légaux - appels d'offres - soumissions

LA VILLE DE Québec

SERVICE DE POLICE
Vente à l'enchère

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné qu'en vertu des résolutions CE-82-750 du 14 avril 1982 et CE-82-792 du 21 avril 1982, une vente à l'enchère aura lieu samedi le 29 mai 1982 à la Centrale de Police, située au Parc Victoria dans la Ville de Québec, à 09:00 h.

Les objets mis en vente seront les suivants:

- 1) Bicyclettes, molyettes et motocyclettes non réclamées.
- 2) Machines à écrire, calculatrices.
- 3) Matériel et équipement électronique.

Condition d'achat: Argent comptant.

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat

Le 14 mai 1982

Société d'habitation du Québec

AVIS D'APPEL D'OFFRES

PROJET: St-Léon-de-Standon
N/D: 555-03-2218-001

PROLONGATION

Clôture des soumissions:
Date fixée pour réception des soumissions

SOUS-TRAITANTS:
— Reportée à 14 heures, jeudi le 3 juin 1982

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX:
— Reportée à 15 heures, jeudi le 10 juin 1982

Gérard LEPINE, Ing.,
Chargé de projets

COMMISSION SCOLAIRE SAINTE FOY

AVIS PUBLIC
concernant la mise en candidature

Avis public est, par le présent, donné que le 7 juin 1982, de 12h00 à 14h00, au centre administratif de la Commission scolaire Sainte-Foy, école St-Denis, 1000, avenue Joli-Bois, Sainte-Foy, aura lieu la mise en candidature en vue de l'élection de six (6) commissaires d'écoles pour les quartiers suivants de la Commission scolaire Sainte-Foy:

3: STE-GENEVIEVE
10: ST-JEAN-BAPTISTE-DE-LA-SALLE
11: NOTRE-DAME-DE-FOY
13: STE-ISABELLE
14: ST-LOUIS-DE-FRANCE
15: ST-YVES

et que l'élection, si elle est nécessaire, aura lieu le lundi 14 juin 1982.

Donné à Sainte-Foy ce 21 mai 1982.

J. FLEURANT
Président d'élection

AVIS
VENTE D'OBLIGATIONS
PAR LA VILLE DE
ST-JEAN-CHRYSOSTOME

Suite à un refinancement d'emprunt à effectuer, la Ville de Saint-Jean-Christosote désire offrir l'opportunité au public d'acquiescer des obligations à taux avantageux. Le montant d'obligations disponible est de 234 000 \$. Les obligations seront émises le 15 juin 1982 et porteront les échéances suivantes:

Date	Montant	Taux
15 juin 1983:	2 000 \$	16 1/2 %
15 juin 1984:	3 000 \$	16 1/2 %
15 juin 1985:	4 000 \$	17 %
15 juin 1986:	4 000 \$	17 %
15 juin 1987:	221 000 \$	17 %

Les coupons d'intérêt seront encaissables les 15 juin et 15 décembre de chaque année.

Que les gens intéressés doivent communiquer à l'hôtel de ville au bureau du trésorier où tous les renseignements pertinents leur seront communiqués, quant à l'engagement par souscriptions. La date limite des souscriptions est reportée au 1er juin 1982 à 16:30 heures.

Les obligations seront délivrées selon l'ordre de réception des souscriptions jusqu'à concurrence de 234 000 \$ et conditionnellement à ce que le montant total ait fait l'objet de souscriptions.

Jacques Leblanc, c.g.a.,
Trésorier
Hôtel de Ville,
1005, rue Hôtel de Ville,
Saint-Jean-Christosote, Québec
G0S 2T0
Tél.: 418-839-9417

VILLE DE SILLERY

APPEL D'OFFRES
CONCERNANT LE RAMONAGE
DES CHEMINÉES
DANS LA VILLE

Les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le devis qui est disponible au bureau du Greffier de la Ville au 1445 avenue Maguire, Sillery.

Sont admis à soumissionner les ramoneurs qui possèdent les connaissances techniques nécessaires, l'équipement et le matériel requis.

Les soumissions scellées seront reçues jusqu'au 8 juin 1982 à 14:00 heures au bureau du Greffier de la Ville de Sillery et seront ouvertes publiquement, le même jour, en la salle du Conseil, à compter de 14:00 heures.

La Ville de Sillery ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Pour tout renseignement additionnel, veuillez vous adresser à la direction du Service de la Police à l'Hôtel de Ville de Sillery.

Le greffier de la Ville
Constance Corriveau, avocate

SILLERY, 18 mai 1982

COMMISSION SCOLAIRE LA NEIGETTE

APPEL D'OFFRES

La Commission scolaire La Neigette recevra jusqu'à quatorze heures (14 heures, heure en vigueur), le 8 juin 1982, des soumissions sous enveloppes scellées pour l'achat de "mobiliers / appareillage / outillage" dans les secteurs suivants:

P-14-16-70 Mobilier bois	— école Notre-Dame, S.C.
P-14-16-71 Vestiaires	— école Notre-Dame, S.C.
P-14-16-80 Mobilier métal	— école Notre-Dame, S.C.
P-14-17-10 Audio-visuel	— école Notre-Dame, S.C.
P-14-17-20 Éducation physique	— école Notre-Dame, S.C.
P-14-17-30 Divers	— école Notre-Dame, S.C.
P-14-17-32 Musique	— école Notre-Dame, S.C.
P-14-17-62 Outillage extérieur	— école Notre-Dame, S.C.

Les soumissionnaires sont priés de ne demander que les sections qui peuvent les intéresser.

Chaque soumissionnaire remettra sa soumission sur les formulaires préparés à cet effet fin par la Commission scolaire La Neigette, auxquels il faudra joindre un chèque ou un bon de garantie équivalent au moins cinq pour cent (5%) du montant total de sa soumission, si celle-ci dépasse cinq mille dollars (5 000,00\$).

La soumission sera remise dans l'enveloppe identifiée et fournie à cette fin.

Les soumissionnaires pourront se procurer les cahiers des charges et autres documents à partir du 20 mai 1982 en s'adressant à:

Monsieur Jean-Yves Côté, régisseur
Services de l'équipement
Commission scolaire La Neigette
111, rue St-Jean-Baptiste ouest
Rimouski (Québec)
G5L 4J2
Téléphone: (418) 723-5927

La Commission scolaire La Neigette ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Le Directeur général
Gilles Bujold

AVIS PUBLIC
REGIE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ
Gaz Inter-Cité Québec Inc.

REQUETE EN AUGMENTATION DE TAUX

AVIS est par la présente donné que GAZ INTER-CITE QUEBEC INC., distributeur de gaz aux termes de la Loi sur la Régie de l'électricité et du gaz (Lois refondues du Québec, chap. R-6), a par sa requête amendée R-2884-82 en date du 30 avril 1982, demandé à la Régie de l'électricité et du gaz:

"APPROUVER les ajustements aux tarifs résultant des dites majorations;

ORDONNER l'entrée en vigueur des dites majorations dès l'annonce de la décision de la Régie, devant être rendue dans la présente affaire;"

"La répartition de l'augmentation résultant du coût du gaz de la requérante proposée par celle-ci est la suivante telle recitée dans le paragraphe 8 de sa requête, savoir:

"8. La requérante demande de récupérer le montant de l'augmentation du coût du gaz en haussant de 0.20\$/Mpc, tous les prix au volume retiré dans tous les tarifs de la requérante tels qu'approuvés par l'Ordonnance G-282;"

AVIS est de plus donné qu'une ordonnance provisoire portant le numéro G-290 a été émise par la Régie de l'électricité et du gaz le 7 mai 1982, autorisant la majoration telle que demandée par la requérante et que la Régie statuera de façon finale sur ladite requête après l'expiration du délai ci-dessus mentionné s'il n'y a aucune représentation, ni intervention ou après audition, si nécessaire.

Toute personne désirant faire des représentations au sujet de la présente requête peut les faire parvenir par écrit au sousigné dans un délai de dix (10) jours de la publication du présent avis.

Toute personne désirant intervenir dans la présente requête doit le faire par écrit en déclarant son intérêt et en exposant sommairement les motifs de son intervention qui doit être signifiée à la requérante dans le même délai de dix (10) jours de la publication du présent avis, et déposée à la Régie avec preuve de signification.

Copie de la présente requête peut être obtenue en s'adressant au sousigné.

CE 10 MAI 1982
REGIE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ
Marc B. Boissonnault, C.A., Adm. A.
Secrétaire
2100 rue Drummond
Montréal (Québec)
H3G 1X1

VILLE SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME

DEMANDE DE SOUMISSIONS

La ville de Saint-Jean-Christosote demande des soumissions pour la construction d'un bâtiment utilitaire à être érigé sur le terrain des loisirs.

Vous pouvez vous procurer copie des plans, devis et formule de soumission au bureau de:

Marc Royer, architecte
1084, rue de l'Église
Saint-Jean-Christosote
839-5185

en y faisant un dépôt de 5,00\$ non remboursable.

Votre soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié pour un montant équivalent à 10% de votre soumission, fait à l'ordre de "Ville Saint-Jean-Christosote" ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant.

Votre soumission devra nous être transmise dans une enveloppe adressée à la ville et marquée "SOUMISSION POUR BATIMENT UTILITAIRE", et me parvenir avant 16 heures au bureau de l'hôtel de ville, 1005, rue de l'Hôtel de Ville, Saint-Jean-Christosote, lundi le 31 mai 1982, pour être ouverte publiquement en la salle du conseil, le jour même et à la même heure. Le soumissionnaire choisi devra, avant de débiter les travaux, signer un contrat à cet effet et devra de plus fournir une garantie d'exécution de travaux égal au montant de sa soumission.

La ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Donné à Saint-Jean-Christosote, ce 21ième jour de mai 1982.

Le gérant-greffier de la ville
Cajetan Alain

Appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Bureau du Contrôleur des Assurances

ORGANISME CONCERNE: Société des Loteries et Courses du Québec.

APPEL D'OFFRES — ASSURANCE NO: 241-82
RISQUE: Assurance responsabilité civile — formule générale
MONTANT: 5 000 000 \$

APPEL D'OFFRES — ASSURANCE NO: 242-82
RISQUE: Assurance contre le bris des machines
MONTANT: 2 000 000 \$ (par accident)

APPEL D'OFFRES — ASSURANCE NO: 243-82
RISQUE: Assurance sur les bâtisses et le contenu
MONTANT: 4 644 000 \$

APPEL D'OFFRES — ASSURANCE NO: 244-82
RISQUE: Fidéjussion
MONTANT: Divers

Sont admis à soumissionner les courtiers d'assurance ayant leur bureau d'affaires dans la province de Québec et détenant un permis en vigueur pour assurances générales.

Un versement de 5 \$ (chèque ou mandat-poste) à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir un ensemble de documents de soumission. Si le courtier désire soumissionner pour les quatre appels d'offres, il doit transmettre un montant de 20 \$. Ce montant n'est pas remboursable.

Garantie requise (chèque visé) avec chaque soumission: La somme de 100 \$. Si le courtier soumissionne pour les quatre appels d'offres, il doit inclure un chèque de 100 \$ avec chaque appel d'offres, c'est-à-dire un montant total de 400 \$. Il est bien important qu'un chèque de 100 \$ soit inclus avec chaque soumission individuelle dans son enveloppe respective.

Clôture des soumissions: Mercredi, 15h, le 30 juin 1982. L'heure officielle est celle qui apparaît sur l'horodateur installé dans la salle de réception des soumissions.

Les documents nécessaires pour ces soumissions pourront être obtenus du Bureau du Contrôleur des Assurances, ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, 1155, Claire-Fontaine, 4e étage, Edifice La Laurentine, Québec, G1R 4X8. Les documents seront disponibles à compter du 25 mai 1982.

Le Contrôleur des Assurances
Pierre Blais

5199, rue Sherbrooke est
suite 3860
Montréal, QC
H1T 3X9

Le sous-ministre
André Caille

Service général des Achats

Projet	Description	Livraison
2311	120 000 litres de gaz propane en vrac	Bécancour
2313	180 réfrigérateurs domestiques de 420 litres 180 cuisinières domestiques de 0.762 mètre	Différents endroits
2314	2 180 panneaux mousse de polystyrène extrudé dim. 609 mm x 2440 mm (O.N.G.C. 41-G.P. -14A type 4)	Quartier Sully, Cite Temiscouata
2312	80 052 litres d'antigel lave-vitre en contenants de 4 litres Antigel à l'éthylène glycol 4508 litres en contenants de 4 litres, 47 355 litres en contenants de 205 litres	Différents endroits

Clôture de la soumission: 10 juin 1982 à 15 h

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement
Bureau des Appels d'offres
1155, rue Claire-Fontaine, 4e étage, Québec
Que. G1R 4X8
Tél.: (418) 543-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général
Gaston Ouimet

APPEL D'OFFRES

PROJET No: 555-03-2014-036 concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant cent vingt (120) logements dans la municipalité de Québec, district électoral de Taschereau, selon un contrat à forfait et comportant: un (1) bâtiment incombustible de six (6) niveaux.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les Entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission complet au bureau de la Société d'habitation du Québec, 1039, de la Chevrotière, Edifice "G", 26e étage, Québec, en s'adressant à Monsieur Guy Marcoux, architecte (technique), à 643-7271 et/ou Madame Denyse D'Amours, architecte et chargé de projets (administration), à 643-1960 contre un dépôt non remboursable de cinquante dollars (50\$), sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec. Toute autre forme de dépôt sera refusée.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement au montant de trois cent cinquante mille dollars (350 000\$), ou de chèque visé, ou d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de cent soixante-quinze mille dollars (175 000\$). Toutes les garanties devront être valides pendant 45 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLOTURE DES SOUMISSIONS: à quinze heures (15h) (heure locale en vigueur) le mercredi 23 juin 1982, à la Société d'habitation du Québec, au bureau de Québec, de la direction générale du Bâtiment, sis au 1039, de la Chevrotière, Edifice "G", 26e étage, local 26-109, ou se tiendra l'Assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précitées.

La SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:
— Association de la Construction de Québec
— Association de la Construction de Montréal
— Association Provinciale des Constructeurs d'Habitations du Québec Inc.

N.B.: Les formulaires fournis par la Société seront obligatoirement utilisés.

AVIS AUX SOUS-TRAITANTS:
Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 16 juin 1982 à 14 heures, et leurs soumissions doivent être valables soixante (60) jours après leur dépôt.

Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

Me Jean-Luc LESAGE, notaire
Secrétaire de la Société

Régie des permis d'alcool du Québec

AVIS DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Toute personne, société ou groupe visé dans l'art 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assurant et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis, ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procurateur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, C.P. 190, Station B, Québec G1K 7A6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
CLEMENT GAGNON ET PARC MONT-TOURBILLON INC.	(1) Bar - danse - spectacles - (modification des permis suite à une cession)	680, Grande-Allée Est Québec
3050, Chambalon Ste-Foy		82-05-17
LUCE BOUFFARD & PIERRE DUMAIS 58, rue St-Pierre Québec	Epicierie	58, St-Pierre Québec
1857, 2008, QUEBEC INC. 35, Grande-Allée Est Québec	(1) Bar-terrasse	1019, rue Cartier Québec
		82-05-12
LA COMPAGNIE DE GESTION PARGO INC. 4, rue Bédard St-Emile	(1) Bar sur Terrasse (permis additionnel)	2830, Chemin Ste-Foy Ste-Foy (ville)
		82-05-11
FADOUS, Georges & FADOU, Pierre RESTAURANT LA GABELLE ENR. 3042, rue Laforest = 6 Ste-Foy	(1) Bar sur Terrasse (permis additionnel)	1460, Av. Maguire Sillery
		82-05-12
CLUB SOCIAL SEPT F INC. 280, 12e Rue Québec	Demande autorisation de danse et spectacles dans (1) Club permis existant	280, 12e Rue Québec
		82-05-12
ROBERT, Clarence 788, rue Prince-Edouard, app. 302 Québec	Epicierie (changement de l'endroit d'exploitation) (suite à une cession)	291, rue du Pont, Saint-Charles
		82-05-12
DOMAINE DU LAC DELAGE INC. 7, rue Manoir Lac Delage	(1) Bar sur Terrasse (permis additionnel)	40, Av. du Lac, Lac Delage
		82-05-13
GESTION GAETAN POUILLIOT INC. 1712, Av. Royale St-Pierre I.O.	(1) Bar avec danse et spectacles. (1) Bar sur Terrasse (modification des permis) (suite à une cession)	1712, Chemin Royal, St-Pierre, I.O.
		82-05-14

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Ministère de l'Environnement

Direction régionale de Montréal
Préservation et mise en valeur

Projet no: 15-524754

Installation d'une conduite permanente d'aménage d'eau de Pointe-aux-Trembles à l'île Sainte-Hélène.

Sont admis à soumissionner les entreprises qui ont leur établissement principal dans la province de Québec, qui détiennent la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Garantie de soumission: cautionnement de soumission émis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution, au montant de 8 000 \$ ou chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances ou obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada, et dont l'échéance ne dépasse pas cinq ans, au montant de: 4 000 \$.

Les plans et devis, formulés et documents de soumission peuvent être examinés et obtenus sur demande au: Ministère de l'Environnement, Direction régionale de Montréal, 5199, rue Sherbrooke est, suite 3860, Montréal, QC, H1T 3X9. Tél.: 873-4154.

Un versement de 5 \$ non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances du Gouvernement du Québec est requis pour l'obtention de ces plans et devis.

Clôture des soumissions
le 22-06-04
à 15:00 heures

Ministère des Transports

Projet: 104-1502-2 — Concassage dans divers bancs et rechargement sur diverses routes de diverses municipalités, comté de Bonaventure.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de 5 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: 18 000 \$ ou chèque visé: 9 000 \$.

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:
15:00 heures
le mardi, 8 juin 1982.

Le sous-ministre
Pierre Michaud, ing.

COMMISSION SCOLAIRE MONTCALM

3053 rue de Musset
Québec G1P 1N8

APPELS D'OFFRES

La commission scolaire Montcalm recevra des soumissions sous enveloppes scellées jusqu'à 14 heures le 3 juin 1982 pour les items suivants:

no 574 Aménagement de l'entrée côté est de l'école Domaine Saint-Charles.

no 575 Aménagement d'un jeu de soccer dans la cour de l'école Domaine Saint-Charles.

Les cahiers des charges sont disponibles à compter du 24 mai 1982, les jours ouvrables entre 8h30 et 12h et 13h30 à 16h30, au bureau de M. Paul E. Belleau, régisseur, situé au 3055 rue de Musset, Québec, district Les Saules, (871-8231).

La commission scolaire Montcalm ne s'engage à retenir la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

Le Directeur général
Robert Berthiaume

AVIS IMPORTANT

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE QUE PLASTI-LAM EST UNE MARQUE DE COMMERCE CONNUE DANS LES DOMAINES DU LAMINAGE ET DU SCÉLAGE EN PLASTIQUE DEPUIS PRES DE 40 ANS. PLASTI-LAM N'A JAMAIS CESSÉ SES OPERATIONS ET CONTINUE TOUJOURS D'OFFRIR SES EXCELLENTS SERVICES DANS TOUTES LES REGIONS DU QUÉBEC.

QUEBEC, 17 mai 1982.

Plasti-Lam Québec Inc.
2100, boul. Père-Lelièvre
Dubergé
G1P 2X5
Tél.: 418-681-9988

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
200-11-000618-820
No Surintendant: 019465

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de:

RESTAURANT ST-ELOI INC., corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 590, Grande-Allée est, Québec, P.Q.

DEBITRICE

AVIS est par les présentes donné que Restaurant St-Eloi Inc., du 590, Grande-Allée est, Québec, P.Q., a fait cession de ses biens le 14e jour de mai 1982 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er jour de juin 1982, à 2:30 heures de l'après-midi, au bureau du Séquestre officiel, au 410 boulevard Charest est, suite 400, Québec, P.Q.

Date de Québec, ce 17e jour de mai 1982.

LEBLONC, BUZZETTI ET ASSOCIÉS L.T.E.E. SYNDIC 621, boulevard Charest est, Québec, P.Q./G1K 3J5
Téléphone: 525-4641



Giroux renonce à son enquête préliminaire

par Marcel COLLARD

Luc Giroux, 27 ans, de la rue Bertrand, à Beauport, devra subir un procès sous une accusation de tentative de meurtre et d'avoir eu illégalement en sa possession, un fusil de calibre 20 pour commettre une infraction, le 7 mai, à Beauport.

Devant le juge André Bilodeau, hier matin, au palais de justice de Québec, le prévenu a renoncé à son enquête préliminaire. Giroux avait été accusé d'une tentative de meurtre sur la personne de sa mère qu'il aurait frappée et bousculée, puis menacée au moyen du fusil.

Le juge Bilodeau a accepté que le prévenu recouvre sa liberté, moyennant un cautionnement de \$3.000 par une personne et plusieurs conditions. Il devra demeurer à l'adresse qui fut inscrite au dossier; ne point communiquer ou importuner les membres de sa famille; ne point posséder de munitions ou une arme à feu; se rapporter au service de probation et suivre les directives et les soins nécessaires et, finalement, il lui faudra s'abstenir de consommer de la drogue et de l'alcool.

Procès pour négligence criminelle

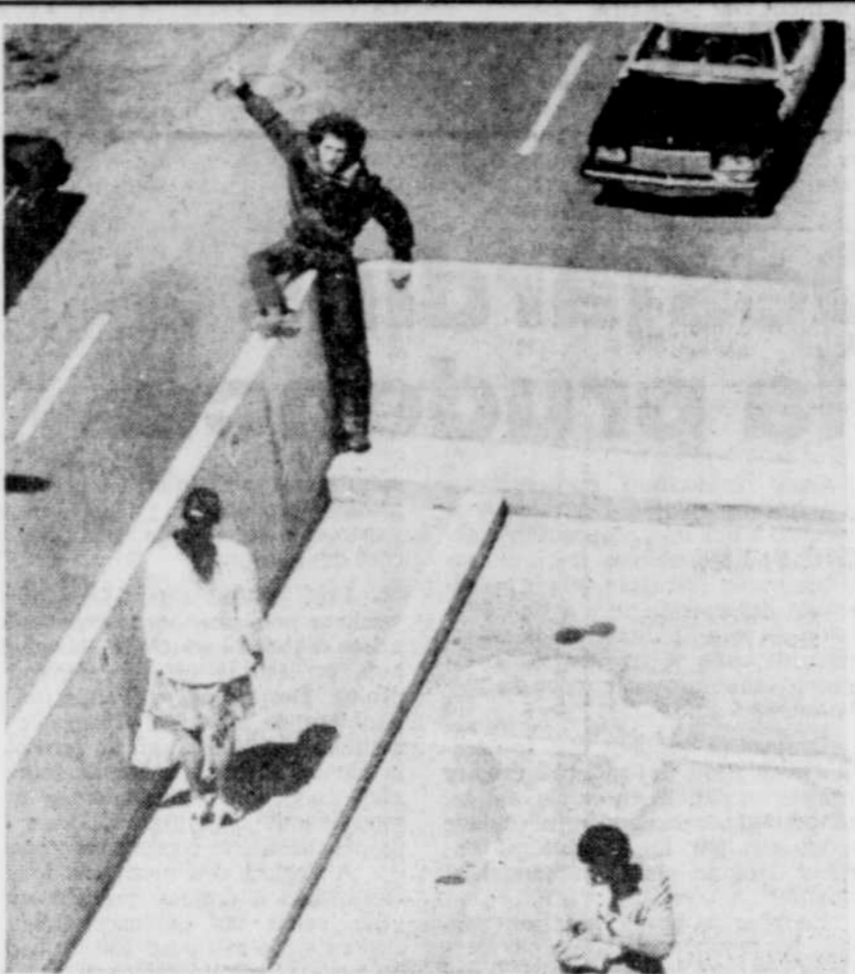
Le juge Jean Drouin a décidé que M. Henri-Paul Bourret, 60 ans, de la 4e Avenue, à Québec, devra subir un procès, sous l'accusation d'avoir causé la mort d'Alain Daigle, par négligence criminelle, le 28 décembre 1981, chauffeur à la CTCUQ, il avait écrasé l'enfant en faisant marche arrière.

Procès pour meurtre

De même, Denis Jean, 51 ans, de la 7e Rue, à Québec, devra également subir un procès, devant jury, en cour supérieure, pour le meurtre avec préméditation de M. Gédéon Ferland, âgé de 81 ans, assassiné le 3 novembre 1981, à Québec.

Après son arrestation, à deux reprises, les médecins avaient recommandé que le prévenu soit traité à l'Institut Louis-Philippe-Pinel, pour des troubles mentaux, mais la semaine dernière, ils ont jugé que Jean était apte à subir son procès.

Cette semaine, le prévenu a renoncé à son droit de bénéficier d'une enquête préliminaire. La cour supérieure, chambre criminelle, fixera la date du procès, le 2 août.



Tentative de suicide

Un homme a menacé de mettre fin à sa vie hier à Winnipeg. Près de lui, son amie, qui tente de le raisonner. Plus loin un policier municipal. Finalement l'homme ne s'est pas jeté en bas de l'édifice.

Un jeune meurt à la roulathèque

THETFORD-MINES — Un fervent du patin à roulettes est mort en s'adonnant à son sport favori, hier après-midi, à la roulathèque de Thetford-Mines. Il s'agit de René Nadeau, âgé de 18 ans, fils de M. et Mme Marcel Nadeau, demeurant au 830 de l'avenue Labbé. Une autopsie déterminera si le jeune homme a succombé à une défaillance cardiaque ou s'il s'est tué en faisant une chute. La première hypothèse semble la plus plausible.

a été endommagée et trois logements ont subi des dégâts. Personne n'a été blessé. Les dommages sont estimés à \$20.000.

Danseurs arrêtés

Un couple de Montréal a été arrêté à Rivière-du-Loup, hier, par l'escouade alcool-moralité de la Sûreté du Québec dans cette ville du Bas-du-Fleuve. Ils sont âgés de 23 et 19 ans. Lui est gogo-boy et elle, danseuse à gogo.

La SQ précise que les deux suspects étaient en possession de drogue et que, dès aujourd'hui, ils seraient accusés de trafic et de possession simple de drogue. Ils étaient incarcérés hier soir.

Selon la police, les deux jeunes gens arrivaient de Montréal et ils se rendaient travailler dans le Témiscouata. En passant à Rivière-du-Loup, ils auraient effectué une transaction de drogue et, peu après, leur auto était interceptée. De la drogue a été trouvée en leur possession à ce moment-là.

Collision en Gaspésie

Une collision a fait un mort et deux blessés dont l'un est dans un état grave en Gaspésie, hier soir. La victime est Carole Blouin, âgée de 24 ans, de Rivière-au-Renard.

La sûreté du Québec précise que la tragédie est survenue vers 20h sur la route 198, non loin de Gaspé.

L'orage fait des siennes

L'orage qui s'est abattu sur la région de Québec, hier midi, a laissé quelque 4,8 millimètres de pluie, selon le bureau d'Environnement Canada à l'aéroport de Sainte-Foy.

Hydro-Québec mentionne que la pluie et la foudre seraient à l'origine de nombreuses pannes d'électricité. Plusieurs transformateurs ont grillé, privant ainsi de courant quelque 10.000 abonnés dont l'hôpital de l'Enfant-Jésus et l'hôpital Robert-Giffard. Les réparations devaient être complétées, hier soir.

Pour sa part, la police de Sainte-Foy a été appelée à combattre un incendie provoqué par la foudre qui est tombée sur le toit d'une conciergerie située au 580 rue de Norvège. Il était midi et 27 minutes.

La lutte contre le feu a duré environ 20 minutes. Une partie du toit

Rodrigue Bélanger est mort, écrasé par une chargeuse

Le cultivateur qui a été écrasé sous une chargeuse mécanique à Saint-Aubert de L'Islet, avant-hier, est Rodrigue Bélanger, et non Gilbert Bélanger, âgé de 49 ans. Cette précision a été fournie au SOLEIL, hier, par le coroner de ce district, le Dr J.-N. Chassé, qui a précisé que M. Bélanger avait succombé à l'asphyxie par compression du thorax.

Un accident de travail semblable avait coûté la vie, le 4 mai dernier, à M. Jean-Luc Bélanger, âgé de 59 ans, de Saint-Jean-Port-Joli. Les deux victimes étaient beaux-frères.

La sûreté du Québec précise que M. Rodrigue Bélanger gravissait le flanc d'une montagne au volant d'une chargeuse à billots dont le moteur s'est arrêté et qui s'est mise à reculer.

M. Bélanger est resté au volant pour tenter de diriger le véhicule qui s'est renversé, l'écrasant sous son poids. Gaston Jean, âgé de 18 ans, qui était avec lui sur le tracteur, a pu sauter avant l'accident.

En mentionnant qu'il s'en tiendrait à un cas de recherches, le coroner Chassé a ajouté qu'il avait déjà recommandé que ce genre de véhicules, les tracteurs de ferme surtout, soit doté de barres en métal protectrices, comme on en voit sur des autos de course.

A chaque année, plusieurs tragédies semblables sont à déplorer. Les tracteurs de ferme se renversent facilement. Des conducteurs s'en seraient probablement tirés s'ils avaient eu un dôme de protection en tuyaux au-dessus de la tête.

POTEAUX et CORDES À LINGE
Installation et vente
QUINCAILLERIE BERTRAND
1511, 3e Avenue
529-3873 - 523-2151

Le docteur **Fernand Bellemare** m.d.
ophtalmologiste
exerce sa profession à nul autre endroit à Québec.
325, rue du Roi
Complexe Bibliothèque de Québec
Place Jacques-Cartier
529-9411

Woolco OFFRES VEDETTES DU SAMEDI

PRIX EN VIGUEUR LE SAMEDI 22 MAI

PORTIQUE

Comprend 2 balançoires et une balançoire double, pour 4 enfants.
Prix courant Woolco, l'ens.: 49,97\$

L'ensemble **39\$**

ENSEMBLE DE DRAPS

Ensemble de draps Héritage II pour lit simple, double et grand lit.
Prix Woolco l'ensemble

18⁷⁷\$ 25⁷⁷\$ et 32⁷⁷\$

SHORTS POUR DAMES

Dans un choix de couleurs et de modèles.

Prix spécial Woolco: pour **2 7\$**

RABAIS DE 35% ROBES SOLEIL

Pour dames, dans un choix de couleurs et grandeurs.

RABAIS DE 35% SUR LES PRIX COURANTS WOOLCO

CHAISE BERÇANTE SUR BILLES

Très confortable.

Prix spécial Woolco **79\$**

APPAREIL ONE STEP

Appareil One Step de Polaroid.

Prix spécial Woolco, chac. **15\$**

SOULIERS CHINOIS

Pour dames, couleurs: rose ou violet. Grandeurs variées.

Prix courant Woolco, la paire **396\$**
Prix spécial Woolco, la paire **199\$**

ESPADRILLES

"Flings" pour dames, en toile, modèles courts ou bottines.

Prix courant Woolco, la paire **1297\$**
Prix spécial Woolco, la paire **988\$**

PANTALONS POUR HOMMES

100% polyester, choix de couleurs.

Prix courant Woolco, chac. **2288\$**
Prix spécial Woolco, chac. **18\$**

GILETS POUR HOMMES

A manches courtes, en polyester et coton, choix de couleurs.

Prix courant Woolco, chac. **1288\$**
Prix spécial Woolco, chac. **966\$**

À Québec, quel est le pain qui a perdu son nom ?



Syndicat des boulangers et pâtisseries de Québec



Achetez Woolco...partez gagnant!

5401, boul. des Galeries Québec, Québec
2968, boul. St-Anne Giffard, Québec
20, est, ch. Trans-Canada Lévis, Québec
Les Galeries Chevrion

Québec, vendredi 21 mai 1982

Offres aux entraïdistes

Le Mouvement Desjardins a joué la carte de la prudence

par Jean-Charles GRENIER

La très grande prudence du Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins est la source de ses offres apparemment moins alléchantes pour la majorité des membres des 38 caisses d'entraide économique qui auront le choix, demain, lors du scrutin prévu par la loi 60, entre la proposition des caisses pop et celle du plan de relance Dugal.

C'est ce qu'on soutient le porte-parole du mouvement, hier, lors d'une rencontre avec LE SOLEIL au cours de laquelle ils ont fait remarquer que cette prudence les a amenés à établir des provisions amplement supérieures à celles que comporte le plan de relance Dugal qui tire son nom du président de la Fédération de l'entraide.

Toutefois, lorsque ces provisions s'évaluent à cause d'une évaluation comparable du portefeuille de prêts de la caisse visée, comme c'est le cas à Sainte-Foy, le plan Desjardins fait plus que bonne figure.

Telle est la réplique de Desjardins aux comparaisons établies entre ses offres et celles du plan Dugal notamment par les économistes indépendants Alix Mandron des HEC, André Marsan et N.-A. Timmis et Jacques St-Pierre de l'université Laval. D'ailleurs, l'étude de ces spécialistes exclut les ristournes de Desjardins et la valeur des actions que comporte le plan Dugal de son évaluation. Elle ne tient pas compte de la valeur de réalisation des actifs détenus par la caisse d'entraide économique si ce n'est qu'elle estime ces actifs comparables à ceux détenus par les autres institutions financières.

\$180 millions

Desjardins évalue, quant à lui de façon critique ces actifs à la suite de l'évaluation qui a précédé le dépôt d'une offre. C'est ainsi que le Mouvement Desjardins a retenu des provisions de \$180 millions pour les 38 caisses touchées par ses propositions tandis que le plan de relance Dugal a limité les siennes à \$14,5 millions.

Ces \$180 millions de provisions dans le cas de Desjardins représentent

21 pour 100 des actifs des 38 caisses tandis que les \$14,5 millions du plan de relance Dugal n'en constituent que 1,5 pour 100.

Les \$180 millions de provisions retenus par Desjardins se répartissent ainsi: \$78 millions sur les \$150 millions détenus en placements à la Fédération des caisses d'entraide économique à Alma et une somme de \$102 millions pour les prêts et autres actifs. Dans le cas du plan Dugal, les placements à la fédération ne font l'objet d'aucune provision.



En outre de retenir ces sommes, Desjardins ne peut profiter d'une part des \$90 millions que le gouvernement du Québec a consacrés à l'amélioration du plan de relance Dugal ce qui se traduit dans ce dernier cas par des avantages fiscaux. Le gouvernement contribue donc à l'amélioration du plan Dugal et prive Desjardins d'un tel apport ce qui se répercute sur les offres quantifiées du géant coopératif de Lévis.

Prudence

Par ailleurs, à ceux qui, comme le Regroupement provincial des entraïdistes, se disent fort déçus de la prudence excessive des caisses pop dans l'évaluation des portefeuilles, les dirigeants de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins répliquent alors que tout excédent sur les provisions, qui ne sera pas utilisé, sera remis aux membres des caisses d'entraide par les ristournes.

Cette évaluation conservatrice des actifs des caisses d'entraide économique, à qui une proposition d'association au Mouvement Desjardins a été transmise, fait suite, selon les dirigeants des caisses pop, à une évaluation de tous les actifs de la caisse d'entraide visée et les provisions importantes sont la conséquence de "l'état actuel des actifs".

Desjardins soutient que son travail d'évaluation "a consisté à étudier les prêts un par un en employant les méthodes généralement utilisées dans de tels cas par les institutions engagées dans le prêt commercial et industriel".

En plus de son évaluation prudente, les provisions établies par Desjardins l'ont été le 1er mars 1982 par rapport au 30 septembre dans le cas du plan Dugal, ce qui, aux yeux des dirigeants des caisses pop, contribue à l'écart, la situation économique s'étant détériorée.

Gagnants

Qu'importe les autres distinctions, le Mouvement Desjardins estime que la différence entre les offres des deux projets tient presque exclusivement au montant des provisions, c'est-à-dire des sommes réservées pour absorber les mauvaises créances. Les porte-parole des caisses pop soutiennent que les membres joueront gagnants avec eux car ils ne risquent aucune déception, Desjardins remboursant à une date déterminée le montant total des parts sociales. Tout au plus, une surprise agréable pour les membres si Desjardins a été trop prudent car, alors, les ristournes, qui leur sont exclusivement réservées, seront importantes.

Le géant coopératif de Lévis cerne la situation en retenant les trois hypothèses suivantes:

— Si l'évaluation de Desjardins est exacte, les caisses pop respectent, bien sûr, leurs offres, tandis que l'application du plan Dugal est compromise des pertes n'ayant pas été prévues.

— Si, enfin, la réalité se situe entre les deux évaluations, le plan Dugal comportera des pertes pour les

membres tandis que le plan Desjardins rencontrera alors ses engagements en plus de comporter encore des ristournes.

Bref, le Mouvement Desjardins a voulu se prémunir des mauvaises surprises et jouer à coup sûr. Aux caisses pop, on estime qu'en acceptant le projet Desjardins, la situation financière de la caisse d'entraide est assainie par la création de provisions prudentes et que la caisse demeure en plus une coopérative intégrée à un mouvement d'envergure, deux éléments considérés comme avantageux.

À l'égard des membres, le plan Desjardins a comme premier avantage, selon ses défenseurs, la récupération à 100 pour 100 du capital en un seul remboursement et à une date établie et comme deuxième la possibilité d'obtenir des ristournes en lieu et place des actions que prévoit le plan de relance Dugal.

Quant aux dix caisses d'entraide économique, dont les membres n'ont pas reçu d'offres de Desjardins, le mouvement coopératif a jugé que dans ces cas l'état du portefeuille de prêts l'a empêché de s'engager à rembourser la totalité des parts sociales dans un délai limite avoisinant les 30 mois. Une exception à cette règle: Rimouski en raison d'engagements antérieurs.

En somme, le Mouvement Desjardins estime avoir rempli ses engagements sur le remboursement intégral des parts sociales tout comme il a évité de compromettre ses propres épargnants.

Un climat de satisfaction règne donc chez Desjardins, compte tenu des circonstances peu réjouissantes dans lesquelles ces offres ont été élaborées, puisque dans le pire des cas les membres pourront toucher en entier leurs parts sociales et que, dans la meilleure des situations, des sommes importantes leur seront versées en ristournes.

Quant à l'institution elle-même, les dirigeants de Desjardins ont affirmé, hier au SOLEIL, qu'ils entendaient bien la faire profiter des liquidités disponibles, s'assurer de la croissance de ses actifs et relancer son activité.

Les banques envisagent une baisse de profits

par Denis LESSARD

OTTAWA (PC) — Après les jours fastes de l'an dernier, les banques du pays envisagent une diminution importante de leurs profits si l'on se fie à la performance du premier trimestre de 1982, a soutenu l'Association des banquiers canadiens qui comparait hier devant le comité chargé d'enquêter sur les profits des institutions bancaires.

"L'an dernier était une très bonne année", a admis hier le président de la Banque nationale, M. Michel Bélanger. "Quand les taux d'intérêts montent rapidement le rendement monte plus vite que le coût des fonds. Quand ils baissent, les coûts demeurent plus élevés."

Selon les chiffres de l'Association, les profits du premier trimestre de 1982 accusent une baisse de 27 pour cent par rapport à ceux de la même période l'an dernier.

Selon M. Bélanger, la baisse des taux d'intérêts explique la chute des profits bancaires depuis le début de l'année. Le taux de rendement sur l'avoir au cours des 10 dernières années est de 18 pour cent dans le secteur bancaire, mais on prévoit qu'il s'établira cette année à environ 10 pour cent.

Selon M. Bélanger, les 18 pour cent de profit constituent "une moyenne de 1971 à 1980, et au moins la moitié des secteurs industriels au pays ont plus que ça". "Quand j'étais aux études c'était aussi la norme pour qu'une entreprise puisse fonctionner sainement", a-t-il ajouté.

En retard de sept ans

"Le taux de rendement moyen était de 18,7 pour cent en 1975, il est maintenant de 18,7, c'est à se demander si le comité n'est pas seulement sept ou huit ans en retard", a pour sa part dit le député libéral de Montmorency, M. Louis Duclos.

Ce comité parlementaire a été mis en place en raison de la crois-



Robert MacIntosh: on a exagéré la question des profits.

sance fulgurante des profits des banques l'an dernier qui avaient atteint \$1,7 milliard en hausse de 37,8 pour cent.

Quant au président de l'Association, M. Robert MacIntosh, il a soutenu, lorsqu'interrogé par le critique financier des conservateurs, Michael Wilson, que "jamais depuis vingt ans les prêts aux petits emprunteurs avaient été rationnés selon lui."

Il répliquait ainsi à l'une des préoccupations de l'Association des consommateurs qui au même comité avait exposé ses craintes de voir les banques privilégier les gros prêts mettant ainsi plus de pression sur les prêts à la consommation.

Selon les consommateurs, les plaintes des clients à l'égard du système bancaire ont dramatiquement augmenté depuis l'automne dernier, mais selon les banquiers, l'Association ne reçoit qu'environ 500 plaintes par année "ce qui est tout à fait négligeable compte tenu des trois trillions de transactions annuelles" a dit M. MacIntosh.

Selon lui les petites et moyennes entreprises du pays font présentement face à de plus fréquents problèmes de solvabilité et conséquemment, les banques encouront plus de pertes pour de mauvaises créances.

Une semaine axée sur l'industrie manufacturière

par Hélène BARIL

Plus que jamais convaincue de l'urgence d'agir pour diversifier l'économie de la région, la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain donnera à la Semaine annuelle de l'industrie régionale, une importance accrue.

Sous le thème "L'industrie régionale, tout un monde à explorer", l'événement aura lieu cette année du 8 au 13 novembre et servira de base de développement pour l'industrie manufacturière locale, sur qui repose maintenant la relance économique de la région.

La Chambre de commerce de Québec a, la première, sonné l'alarme: la région ne peut plus compter sur la présence de l'Etat comme moteur économique et doit absolument développer sa structure industrielle.

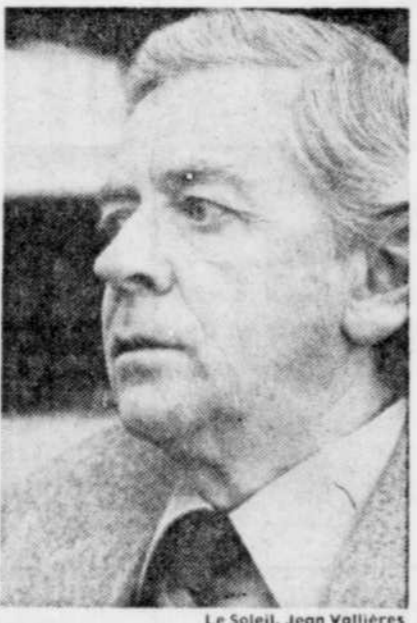
L'objectif de la semaine sera donc le développement de l'industrie manufacturière locale comme seul moyen d'assurer la relance économique de la région.

La principale manifestation de la semaine sera le Salon de l'acheteur, une sorte de supermarché où les industriels locaux auront l'occasion de rencontrer les acheteurs des plus importantes industries canadiennes.

Essentiellement, il s'agit pour l'industrie locale d'une occasion de démontrer son savoir-faire et de prendre note des besoins des grandes entreprises afin de diversifier sa production ou d'adapter ses produits à la demande.

Il y a encore beaucoup à faire pour stimuler les échanges interentreprises et le développement de la sous-traitance, éléments vitaux pour la rentabilité des petites et moyennes entreprises.

Ainsi, par exemple, la plus importante industrie de la région, les Chantiers maritimes Davie, n'achète dans la région qu'une infime partie des produits de base qu'elle utilise. Le président de la Davie, M. Louis Rochette, qui est aussi président d'honneur de la Semaine de l'industrie, a expliqué que Davie achète chaque année pour \$120 millions de matériel, mais que la



Le Soleil, Jean Vallières
Louis Rochette: faire connaître nos besoins aux industriels.

plupart de ces produits sont introuvables non seulement dans la région, mais aussi au Québec.

En faisant connaître nos besoins aux industriels locaux, de dire M. Rochette, nous pourrions certainement améliorer la situation.

Explorer l'offre et la demande, telle sera donc l'utilité du Salon de l'acheteur, qui ne sera ouvert qu'une seule journée au public cette année, et auquel participeront les industriels du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Beauce, de la Côte-du-Sud et de la Gaspésie, en plus de ceux du Québec-Métro.

Guide de l'acheteur

Après la Semaine de l'industrie paraîtra la réédition du Guide de l'acheteur, cet annuaire à l'usage des acheteurs des grandes entreprises qui recense les industries manufacturières et les produits qu'elles fabriquent.

Le guide, selon un des organisateurs de la Semaine de l'industrie, permet la réalisation des échanges amorcés au salon entre les industriels et la liste des inscrits s'allonge chaque année.

Hausse de 40 pour 100 Le budget 1982-83 de la SDI sera augmenté à \$80 millions

par Guy AMYOT

La Société de développement industriel du Québec (SDI), l'organisme économique de plus en plus privilégié par le gouvernement du Québec, connaîtra en 1982-1983, une augmentation de budget de 42 pour 100. Ses crédits totaux seront en effet accrus de \$23,5 millions pour atteindre un niveau de près de \$80 millions.

D'après l'intervention du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, lors de l'étude des crédits de son ministère en commission parlementaire, hier, il semble évident que le gouvernement a choisi la SDI comme instrument premier pour réaliser sa mission économique autant pour l'exportation, la gestion que pour le développement technologique.

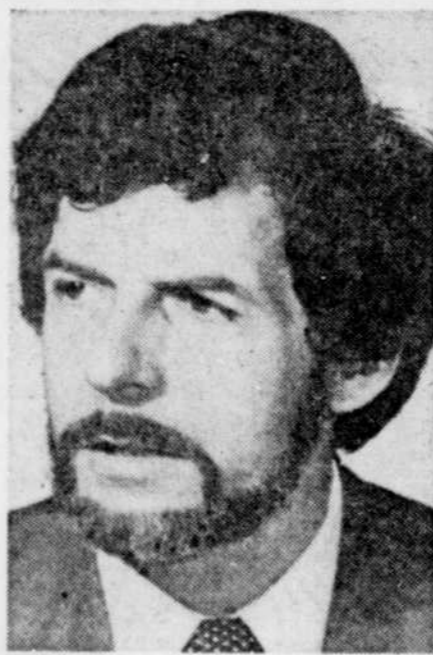
Au chapitre de l'exportation, la SDI verra son action intensifiée à la faveur d'un projet de loi qui sera vraisemblablement présenté à l'Assemblée nationale la semaine prochaine. Quatre volets majeurs seront développés: l'ouverture de nouveaux marchés, la mise en place de structures permanentes dans les entreprises pour la fonction exportation, la formation de consortiums d'exportation et la participation à des contrats majeurs.

En 1982-1983, la SDI consacra \$30,2 millions à l'exportation: \$17 millions en prêts, \$4 millions en garanties de prêt, \$5 millions en participation aux consortiums et \$3,3 millions en subventions. Il s'agit là d'un renversement total par rapport à l'année dernière alors que les subventions ont représenté 80 pour 100 de l'effort financier de la SDI.

Développement technologique

C'est au plan du développement technologique que la SDI vivra une véritable mutation. En recevant cette nouvelle responsabilité, la SDI sera plus sélective dans son aide et favorisera les nouvelles technologies. Elle élargira sa clientèle au secteur du tertiaire moteur (sociétés de services aux entreprises) et accordera une attention particulière à certaines fonctions de l'entreprise, tels que la qualité de la gestion, l'innovation et la recherche, le marketing et l'exportation. La société publique ne se contentera plus du seul facteur financier lorsqu'elle étudiera les dossiers de demandes d'aide.

Plus concrètement, la SDI administrera d'abord un programme d'aide à l'investissement comportant deux volets: 1 — l'aide aux entreprises à technologie moderne dont l'objectif est de favoriser les investissements des entreprises ayant un fort contenu technologique et compétitives sur les



M. Rodrigue BIRON

marchés extérieurs. En 1982-1983, la SDI prévoit verser plus de \$30 millions de subventions à ce titre; 2 — l'aide aux entreprises dynamiques et 2 — l'aide aux entreprises dynamiques et innovatrices dont l'objectif est de

favoriser le développement accéléré des entreprises québécoises qui sont innovatrices, dynamiques et bien gérées en les encourageant à investir en vue d'une expansion ou d'une modernisation. Cette année, près de \$6 millions de subventions seront versés en vertu de ce volet.

La Société de développement industriel du Québec favorisera également les investissements par son programme de financement des entreprises qui comporte lui aussi deux volets: 1 — par son crédit industriel, la SDI rendra disponibles des fonds pour le développement des entreprises lorsque ces fonds ne sont pas disponibles sur les marchés financiers à des termes et conditions raisonnables. (\$12 millions, en 1982-1983); 2 — le capital de risque. Dans le but de favoriser le développement d'entreprises à fort contenu technologique, incapables de se procurer des fonds sous forme de prêts conventionnels, la SDI fera dorénavant un effort particulier (\$3,7 millions en 1982-1983) pour offrir du capital de risque sous forme de capital-actions.

Afin d'accroître les activités de recherche et de développement, la SDI dépensera cette année, environ \$17 millions en financement des dépenses liées aux projets de recherche,

de fabrication de prototypes, de tests, de brevets, de constitution de stocks et de marketing. Elle gèrera de plus le programme de développement touristique et celui d'urgence à la PME.

Retombées économiques

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, estime que les \$61 millions consacrés au programme d'aide à l'investissement de la SDI cette année, faciliteront la réalisation d'investissements de l'ordre de \$510 millions pouvant impliquer la création d'environ 7.500 nouveaux emplois.

Par ailleurs, dans le but de maximiser les retombées économiques au Québec, la SDI, par des conditions reliées au versement de subventions, incite les entreprises clientes à s'approvisionner en matières premières, biens d'équipements et en services auprès de sources québécoises.

Selon les chiffres du ministre Biron, les interventions de la SDI en 1981-1982 sont à l'origine d'une plus-value d'achats québécois de l'ordre de 20 pour 100 au niveau de la machinerie et de 15 pour 100 pour les matières premières, pour un total de \$450 millions. Cette année, cette même plus-value d'achats québécois pourrait dépasser le demi-milliard.

en un clin d'oeil International Harvester: pertes de \$500 millions

International Harvester a annoncé hier une aggravation de ses pertes au premier semestre de l'année fiscale. Les pertes semestrielles se sont élevées à \$497,7 millions contre \$175,6 millions pour la période correspondante de l'an dernier. Le chiffre d'affaires semestriel a été de \$2,5 milliards contre \$3,7 milliards un an auparavant. La compagnie s'attend à "des pertes d'exploitation significatives" pour le reste de l'année mais inférieures à celles du premier semestre, selon un communiqué.

Le taux d'escompte baisse à 15,32 pour 100

Un affermissement de la monnaie a permis à la Banque du Canada de réduire son taux d'escompte de 15,41 à 15,32 pour 100, hier. Mais les cambistes ont estimé que cette baisse était insuffisante pour provoquer un fléchissement des autres taux d'intérêt, qui demeurent très élevés. Rappels

que le taux d'escompte de la banque centrale est fixé à un quart de point plus haut que le rendement moyen des bons du Trésor fédéral à 90 jours, vendus tous les jeudis à l'enchère. Une hausse des taux a pour effet de renforcer la valeur du dollar. Donc, lorsque celui-ci se déprécie, la banque centrale peut le soutenir en relevant les taux.

Ottawa créerait une commission des retombées des mégaprojets

Le gouvernement fédéral entend mettre sur pied une commission des retombées des projets d'envergure où siègeront des représentants des entreprises et des travailleurs, donnant ainsi suite au rapport d'un groupe de travail sur les mégaprojets, a annoncé, hier, le ministre de l'Expansion

industrielle régionale, M. Herb Gray. Ottawa entend également modifier le code du travail du Canada pour rendre obligatoire le prélèvement des cotisations syndicales — la formule Rand — et pour permettre la conclusion d'accords salariaux spéciaux dans le cadre des mégaprojets.

Bénéfices réduits du Trust Général du Canada

Le Trust Général du Canada a réalisé un bénéfice net de \$273.000 au cours du premier trimestre de 1982, ce qui représente une forte baisse en regard du chiffre de \$1,361,000 pour la même période l'an dernier. Ce bénéfice net inclut des profits de \$86,000 sur la vente de placements, comparativement à \$508,000 au cours du premier trimestre de 1981.

céréales

CHICAGO (AP) — Les affaires étaient légères hier au marché aux grains de Chicago.

En clôture, le blé est inchangé et en baisse de 0,75 cent, livraison juillet \$3,6575 le boisseau; le maïs est stable et en hausse de 2,25 cents,

juillet \$2,8125; l'avoine gagne 1,75 à 2,5 cents, juillet \$1,94; le soya baisse de 0,5 cent et monte de 0,75 cent, juillet \$6,725.

WINNIPEG (PC) — Quelque 90,000 tonnes de denrées ont été négociées hier au marché

aux grains de Winnipeg. Le colza était en baisse de \$1,10 et en hausse de \$1,90, le lin en hausse de \$2,20 et en hausse de \$1,10.

L'avoine gagne 40 cents à \$3,50, l'orge perd 10 cents et gagne 90 cents, le blé cède 20 à 40 cents.

Le seigle gagne 30 à 60 cents.

L'or LONDRES (PC) — Voici les cours de l'or... L'argent TORONTO (PC) — Handy and Harman of Canada Ltd cotait l'ar-

gent-métal, jeudi, \$8,269 l'once et \$265,85 le kilo contre \$8,304 et \$266,98, respectivement, le jour précédent.



LE MARCÉ BOURSIER A-13

Dome Petroleum perd \$1 1/8 à \$6 7/8 La Bourse de Toronto a encaissé un nouveau revers, le septième en autant de jours de marché. En clôture, l'indice composé accusait une baisse de 18.81 points à 1502,37, son point le plus bas depuis le 24 mai 1979.

Table of stock prices for various companies including Dome Petroleum, Alcan, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Inco, and others.

options (transigées)

Table of options transactions including call and put options for various stocks.

Table of stock prices for various companies including Noran, Alcan, and others.

Volume: 4,910,000 actions. 300 titres: 1,502,37 en baisse de 18.81

Table of stock prices for various companies including Alcan, Inco, and others.

Volume: 604,683 actions. Industries: 275,82 en hausse de 5.53

Table of stock prices for various companies including Alcan, Inco, and others.

Volume: 48,330,000 actions. Dow Jones: 832.48 en baisse de 3.42

Table of stock prices for various companies including Alcan, Inco, and others.

montréal

Sixième baisse consécutive La tendance était à la baisse pour la sixième séance de suite, hier à la Bourse de Montréal, et l'indice composé a cédé 4.18 à 259.07.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Inco, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Inco, and others.

new york

Les spéculateurs inquiets des taux d'intérêt élevés Les inquiétudes relatives aux taux d'intérêt élevés et les doutes croissants quant à une fin prochaine de la récession ont continué à peser sur la Bourse de New York, hier.

Volume: 48,330,000 actions. Dow Jones: 832.48 en baisse de 3.42

Table of stock prices for various companies including Alcan, Inco, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Inco, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Inco, and others.

Volume: 5,380,000 actions.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Inco, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Inco, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Inco, and others.

Volume: 5,380,000 actions.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Inco, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Inco, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Inco, and others.

Volume: 5,380,000 actions.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Inco, and others.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Inco, and others.

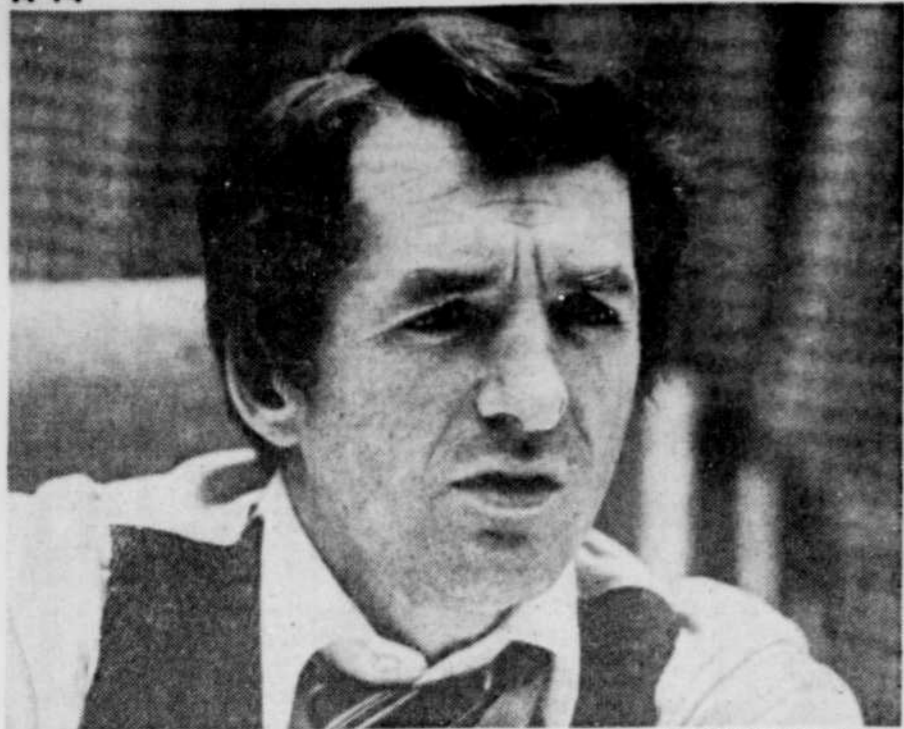
Table of stock prices for various companies including Alcan, Inco, and others.

Volume: 5,380,000 actions.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Inco, and others.

Obligations

TORONTO (PC) — Les cours étaient à la baisse jeudi dans le marché canadien des obligations. Le court terme a monté de 30 cents, le moyen terme d'un quart de point et le long terme de cinq huitièmes.



Le Soleil, Clément Thibault

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a signé une entente avec les Montagnais de Sept-Iles mais n'a pas encore résolu le problème de Restigouche.

Entente sur la pêche signée à Sept-Iles-Maliotenam

par Léonce GAUDREAU
Les Montagnais de Sept-Iles-Maliotenam en sont arrivés à une entente avec le gouvernement du Québec sur la pêche au saumon.

Un protocole d'entente a en effet été signé avant-hier par le ministre Lucien Lessard du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche et le chef Jules-Ambrose Michel.

Avec l'entente déjà conclue avec les Indiens micmacs de Maria en Gaspésie, c'est la deuxième à être convenue avec les autochtones installés près des rivières à saumon du Québec. C'est peu si on tient compte qu'on n'est plus qu'à quelques semaines seulement (à Restigouche, c'est le 7 juin)

de l'ouverture de la saison de pêche au saumon et qu'il reste encore à négocier avec cinq autres bandes montagnaises de la Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord, ainsi qu'avec les Micmacs de Restigouche, non les moindres si on tient compte de l'état actuel très précaire de la négociation.

Ni l'entente de Maria, déjà dénoncée par le Conseil Attikamek-Montagnais, ni celle de Sept-Iles-Maliotenam ne risque de servir d'exemple pour le règlement avec les autres groupes.

L'entente prévoit la prise de 250 saumons pour l'ensemble de cette réserve et l'usage de quatre filets, comparativement aux 160 autorisés

l'année précédente. Cette pêche correspondant à quelque 4.000 livres n'est rien à comparer aux quelque 35.000 livres (proposition Lessard) et 65.000 (chiffre accepté par les Micmacs) dont il est question sur la Restigouche, du fait que dans la première, la pêche n'est que pour des fins strictes de subsistance et que dans l'autre, il y a commercialisation.

Détail intéressant: le MTCP consent à délivrer qu'un seul permis de pêche collectif à la communauté autochtone plutôt que d'imposer, comme par le passé, l'obligation pour chaque Indien de porter un permis personnel (gratuit).

La pêche sur la rivière Moisie n'a

jamais vraiment créé d'affrontements comme à Restigouche ou encore aux Escoumins.

Les Montagnais de Sept-Iles-Maliotenam ne font plus partie du front commun établi avec les huit autres réserves montagnaises et trois réserves attikameks regroupés dans le Conseil Attikamek-Montagnais (CAM).

C'est pour cette raison qu'ils ont pu signer isolément cette entente puisque les cinq autres réserves montagnaises impliquées dans la pêche au saumon (La Romaine, Natashquan, Mingan, Saint-Augustin et les Escoumins) n'accepteront pas de signer une entente tant que toutes n'auront pas obtenu satisfaction.

Les négociations se poursuivront à Restigouche

par Réjean LACOMBE

Des fonctionnaires du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche poursuivront, à la demande même du ministre Lucien Lessard, les pourparlers avec les Micmacs de Restigouche dans le but de fixer les modalités du plan de pêche du saumon en vue de l'ouverture de la saison de cette pêche, le 7 juin.

Le ministre Lessard fait état de deux lettres qu'il a expédiées récemment aux ministres fédéraux Roméo LeBlanc, de Pêches et Océans Canada, et John Munro, des Affaires indiennes et du Grand Nord.

M. Lessard rappelle ainsi à M. LeBlanc que le quota de 35.000 livres de saumons avait reçu l'adhésion des représentants de Pêches et Océans Canada à la table des négociations. "Nous estimons donc, d'écrire M. Les-

sard, qu'un effort additionnel doit être fait pour faire accepter à la bande de limiter ses prises au quota convenu."

Dans sa lettre à M. Munro, le ministre Lessard indique qu'un comité présidé par les fonctionnaires fédéraux devait réaliser un plan de développement économique de la réserve qui, s'il se réalisait, permettrait de faire accepter par les Micmacs la réduction de leur pression de pêche de 65.000 livres à 35.000 livres. "Les minces résultats de leurs travaux, dit-il, pourraient ultimement être contrebalancés par l'annonce immédiate de mesures significatives de développement économique pour la réserve."

Du même souffle, il presse M. Munro de revoir toute cette situation afin de permettre la signature d'une entente pour la saison de pêche 1982.

Le ministre Munro accuse le Québec de "diversion"

OTTAWA (PC) — Le ministre des Affaires indiennes a accusé le Québec de recourir à une "tactique de diversion" hier, en essayant de blâmer le gouvernement fédéral pour son propre échec à négocier un quota de saumons avec les Indiens de la réserve de Restigouche.

Dans une interview, M. John Munro a signalé que des hauts fonctionnaires de son ministère ont eu un second entretien avec des représentants du Québec, hier, dans un effort pour faire reprendre les négociations entre la province et les Micmacs.

Le ministre s'est dit prêt à ne rien négliger pour empêcher que ne se répète cette année ce qu'il a appelé "la descente honteuse" de la Sûreté du

Québec à Restigouche l'an dernier. M. Munro a expliqué que les Indiens considéraient comme un droit de fixer eux-mêmes les quotas de saumons et que ce droit était reconnu par le Québec il y a à peine quelques temps.

Depuis, le ministre québécois Lucien Lessard a affirmé qu'il appartenait à Ottawa de compenser les Indiens pour des quotas réduits.

Pour M. Munro, il s'agit là d'une "tactique de diversion" pour faire oublier "leur (les dirigeants québécois) propre responsabilité de fixer les quotas".

Le Québec, a-t-il noté, pourrait présenter une demande semblable pour toutes les autres réserves de la province.

Les Montagnais de Maliotenam devront retourner aux urnes

par Léonce GAUDREAU

A peine six mois après avoir élu leur chef pour un mandat qui devait normalement durer deux ans, les Montagnais de la réserve indienne de Sept-Iles-Maliotenam devront de nouveau se rendre aux urnes le 31 mai.

Depuis l'élection du nouveau chef Jules Michel Ambrose en octobre, la situation sur la réserve s'est suffisamment aggravée pour amener cinq des neuf membres du Conseil de bande à remettre leur démission et inciter quelque 360 Indiens (sur environ 600 électeurs) à signer une pétition pour exiger cette nouvelle élection. Le chef Ambrose avait reçu 257 voix contre 151 pour l'ancien chef Paul-Emile Fontaine.

Toute cette question de confiance dans la chefferie s'ajoute au climat d'incertitude régnant sur l'administration qui a d'ailleurs conduit le ministre des Affaires indiennes à mettre littéralement en tutelle le Conseil de bande.

Depuis juin, le gouvernement fédéral retient donc ses fonds destinés au conseil, sauf en ce qui touche à des services dits essentiels. C'est ainsi que les Affaires indiennes paient directement les "fournisseurs" de services tels que la cueillette des ordures ou l'entretien des chemins, plutôt que de verser ces montants au conseil.

La crise de confiance sur l'administration de la réserve ne s'est pas améliorée avec l'élection d'octobre dernier. C'est plutôt le contraire, au point d'ailleurs de faire réaliser plus concrètement depuis deux mois parmi la population que l'administration était sous tutelle.

Le ministre fédéral a décidé il y a un an de bloquer ces fonds en raison de la mauvaise administration faite par le conseil, l'absence de contrôles financiers satisfaisants et, surtout, l'accumulation de dettes importantes.

Au cours des derniers mois plusieurs commerçants de Sept-Iles ont de nouveau entamé des procédures judiciaires pour obtenir paiement de leurs comptes en souffrance. Des in-

dications veulent qu'on ait atteint quelque \$200.000 en simples dettes courantes, ce qui est énorme si on tient compte que cela correspond au budget global du conseil.

Même si un certain mutisme règne sur la vie de ces deux réserves indiennes, on a tout de même appris que la cause principale et la source première du malaise vient de l'accumulation avec les années de nombreuses hypothèques impayées sur des maisons construites depuis les 15 dernières années. Cette somme dépasserait \$1.5 million en comprenant les intérêts dus.

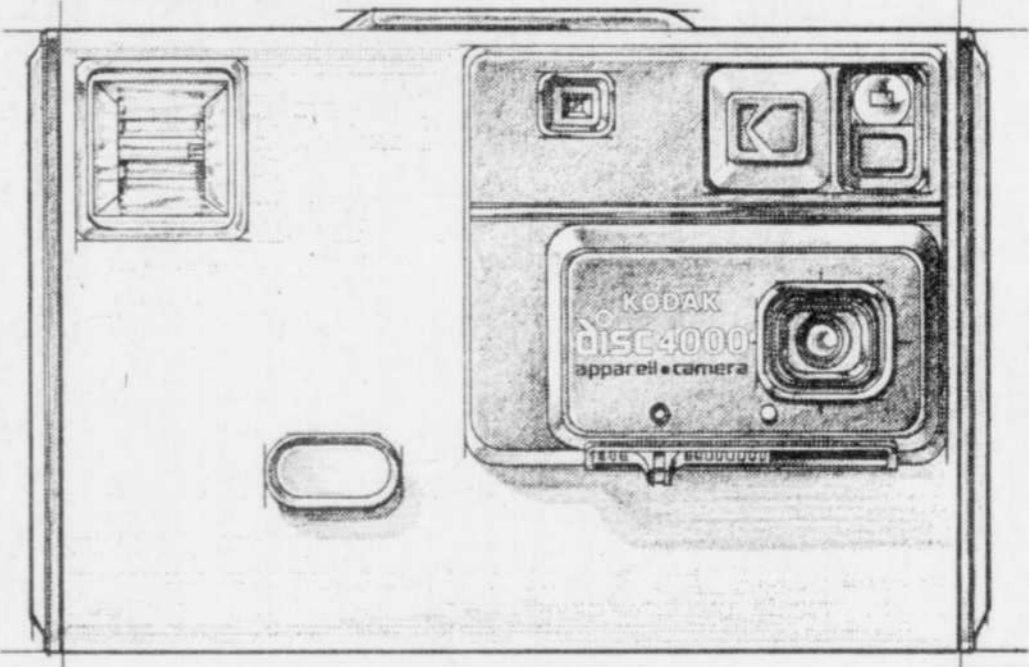
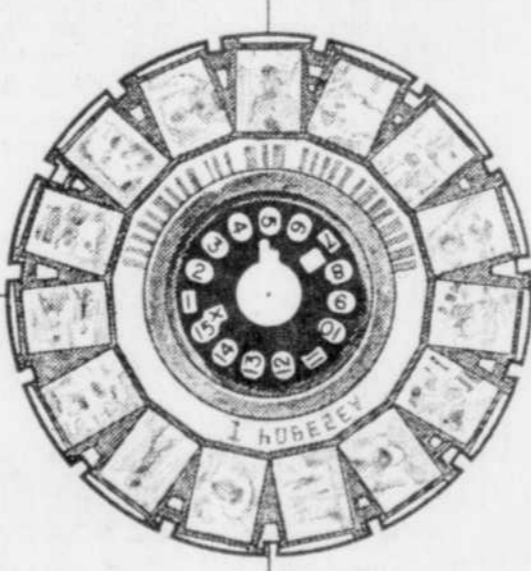
D'ailleurs, le gouvernement fédéral a complètement interrompu son programme d'aide à la construction d'habitation depuis environ quatre ans et ne le reprendra que lorsqu'il aura commencé à convaincre les Indiens de commencer enfin à payer leurs hypothèques, c'est-à-dire à admettre le principe qu'ils doivent contribuer à payer une partie de leurs maisons.

Le gouvernement fédéral subventionnait directement une partie de la construction et le reste était assuré par des hypothèques remboursables à la Société centrale d'hypothèques et de logement. Ces hypothèques étaient toutefois garanties par le ministère des Affaires indiennes.

La situation sur cette vieille réserve indienne de 1.500 personnes est assez unique, puisque partout ailleurs au Québec, les programmes de construction de maisons se poursuivent. Par exemple, même si ce n'est pas à un rythme satisfaisant, comme en faisait état dernièrement une étude du Conseil Attikamek-Montagnais (CAM) sur les soins de santé, treize maisons viennent d'être construites à La Romaine, dix-neuf sont en construction à Bersimis et une dizaine d'autres maisons doivent être mises en chantier prochainement.

La réserve de Sept-Iles, en plein centre de la ville actuelle, a été aménagée en 1906. En 1949, un deuxième emplacement beaucoup plus grand fut aménagé en banlieue. Ce fut celle de Maliotenam.

L'ÈRE DU DISQUE



NOUVEAU FILM DISQUE:

- Non pas un rouleau de film mais un disque de film.
- Un disque de film de haute qualité, si mince qu'il laisse amplement d'espace à un monde de composants électroniques.
- Film de 15 poses. De belles photos de qualité de format populaire.

NOUVEL APPAREIL À DISQUE:

- Si petit qu'il tient dans la paume de votre main.
- Microcalculateur intégré qui mesure la lumière et commande le flash automatiquement lorsqu'il est requis.
- Flash intégré à recharge instantanée, de conception unique, qui flashe et qui peut flasher à nouveau à peine une seconde plus tard.
- Avance film motorisée pour des photos à toutes les demi-secondes à la lumière du jour.
- Pressez le déclencheur et voyez d'un nouvel oeil le monde de la photographie.

Photo **disc** de KODAK VOYEZ D'UN NOUVEL OEIL. REDECouvrez LE MONDE.

Grandeur réelle de l'appareil et du disque.

HENRI LECLERC CAMERA INC. Beauport 661-6983 Les Saules 872-0071 Ste-Foy 653-3200	PHARMACIE MARTEL 175, Racine Loretteville 842-3627	ASTRAL PHOTO Place Québec 529-8238 Place Fleur de Lys 529-2541 Galeries de la Capitale 627-5857	K MART Place Fleur de Lys 550, boul. Hamel Québec 529-6868	Sears Place Fleur de Lys 550 boul. Hamel Québec 529-9861	K MART Place des Quatre-Bourgeois 999, de Bourgogne Ste-Foy 658-6220
LES STUDIOS GOSSELIN LEVIS 102 Rte KENNEDY 833-5860 10 Ave BÉGIN 837-8868	LES STUDIOS GOSSELIN QUÉBEC 12 Côte de la FABRIQUE 692-4515	LES STUDIOS GOSSELIN STE-FOY 3207 Ch. SAINTÉ-FOY 653-3220 2600 Boul LAURIER 656-6309	LES STUDIOS GOSSELIN MONTMAGNY 44 St-Jean Baptiste est 248-5823	LES STUDIOS GOSSELIN SAINTE-MARIE Galerie de la Chaudière 387-3670 SAINT-GEORGES 1170 Terc avenue 228-9766	LES STUDIOS GOSSELIN 13 MAGASINS POUR VOUS SERVIR
		TOWERS PLACE LAURIER STE-FOY 653-4073	MIRACLE MART Place Ste-Foy 656-6403 Place Lebourgneuf 626-3757 Galeries Charlesbourg 626-3822		